



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MAINE CŒUR DE SARTHE



En collaboration avec le Syndicat Mixte du Pays du Mans

et en partenariat avec



Table des matières

Préambule	5
Article 1 - Objet du contrat.....	5
1.1. Evolution du CTE et du TI vers un CRTE.....	7
1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours.....	7
.....	8
Stratégie interterritoriale	8
Élaboration du CRTE : une réponse à 2 niveaux	9
Article 2 - Une stratégie interterritoriale dans une complémentarité urbain / rural portée par le Pays du Mans	9
Pays du Mans / Pôle métropolitain entre stratégie territoriale et contractualisation .	9
Un territoire de planification Pays / SCoT / PCAET/ Mobilité avec un engagement commun et ambitieux en faveur de la « Transition Écologique ».....	11
Article 3 - Les axes communs du CRTE	13
Prise en compte de la stratégie Pays du Mans / Pôle Métropolitain à travers les documents de référence	13
Les axes stratégiques du CRTE Pays du Mans / EPCI.....	14
Article 4 - Une stratégie locale au niveau de l'intercommunalité (déclinaison de la stratégie globale).....	15
PROJET DE TERRITOIRE DE MAINE CŒUR DE SARTHE	16
Article 5 – Ambition du territoire de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe	17
Article 6 – Les orientations stratégiques	20
Article 7 – Le Plan d'action	24
7.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat.....	24
7.2. Validation des actions.....	25
7.3. Projets et actions en maturation	26
7.4. Les actions de coopération interterritoriale.....	28
Article 8 : Modalités d'accompagnement en ingénierie	29
Article 9 - Engagements des partenaires.....	29
9.1. Dispositions générales concernant les financements	29
9.2. Le territoire signataire	30
9.3 L'État, les établissements et opérateurs publics	30
9.4. Engagements de la Région	31
9.5. Engagements du Département.....	31

9.6. Engagements des opérateurs publics.....	32
9.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	32
9.8. Maquette financière.....	32
Article 10 – Gouvernance du CRTE.....	33
10.1. Le comité de pilotage	33
10.2. Le comité technique	33
10.3. L’articulation avec les autres instances locales de suivi des projets	34
Article 11 - Suivi et évaluation du CRTE.....	34
Article 12 - Résultats attendus du CRTE	34
Article 13 – Entrée en vigueur et durée du CRTE	35
Article 14 – Evolution et mise à jour du CRTE	35
Article 15 - Résiliation du CRTE.....	35
Article 16 – Traitement des litiges.....	35
Annexe 1 : Diagnostic de territoire.....	37
Annexe 2 : Fiches actions	88
ORIENTATION 1	89
Habitat et urbanisme.....	89
ORIENTATION 2	117
Mobilité et proximité.....	117
ORIENTATION 3	163
Compétitivité et attractivité	163
ORIENTATION 4	195
Transition écologique	195
ORIENTATION 5	267
Solidarité territoriale	267
Annexe 3 : Tableau de synthèse du CRTE.....	276
Annexe 4 : Contributions des établissements publics et opérateurs.....	288

ENTRE

La Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

Représentée par Monsieur David CHOLLET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 novembre 2021,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur le Préfet Patrick DALLENNES,
Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région des Pays de la Loire,

Représentée par Madame la Présidente Christelle MORANCAIS,
Ci-après désignée par « la Région » ;

Le Département de la Sarthe,

Représenté par Monsieur le Président Dominique LE MENER,
Ci-après désignée par « le Département » ;

Le Syndicat Mixte du Pays du Mans

Représenté par Monsieur le Président Stéphane LE FOLL,
Ci-après désignée par « le Pays du Mans » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de commune Maine Cœur de Sarthe autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des

territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Evolution du CTE et du TI vers un CRTE

Les territoires signataires d'un Contrat de Transition Écologique qui souhaitent le faire évoluer vers un CRTE doivent acter cette décision en comité de pilotage du CTE, puis exprimer leur volonté par une demande écrite au Préfet de département, avant la date de la signature des parties prenantes au CRTE.

Le périmètre des CTE et TI du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, qui ne correspondent pas à la maille territoriale de référence de la circulaire, ont été confirmés d'un commun accord entre les signataires du CTE avant la signature du CRTE afin d'évacuer tout litige ou contentieux pouvant nuire à l'avancement du CRTE.

Les contrats CTE et TI sont portés à une échelle interterritoriale. Ainsi, la stratégie territoriale du CRTE de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe intègre pleinement ces contrats et leurs actions. Une référence à ces actions sera faite dans les fiches actions du CRTE lorsqu'elles concerneront directement Maine Cœur de Sarthe. Les actions interterritoriales seront retranscrites dans le volet stratégique commun des EPCI du Pays du Mans.

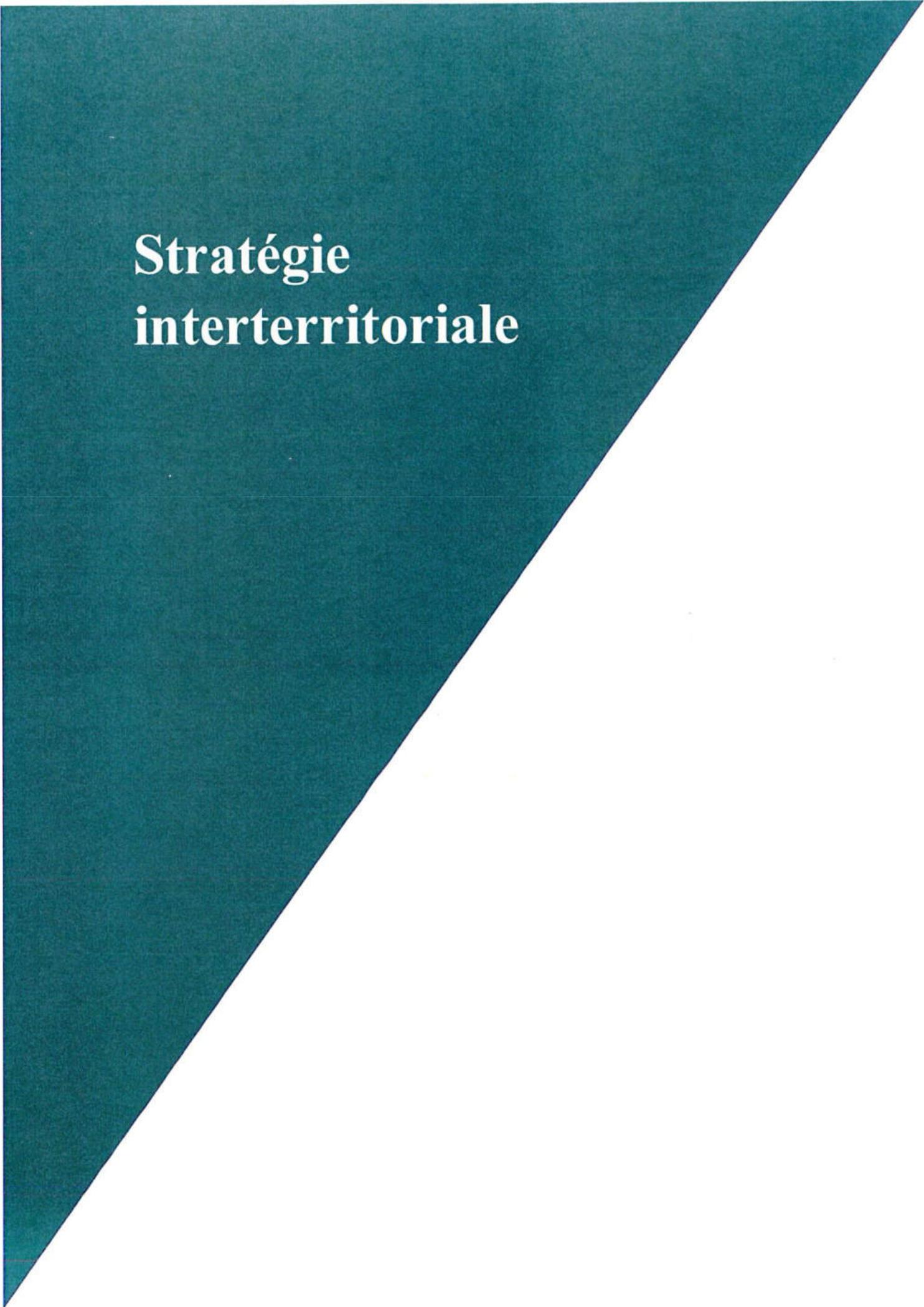
Le contenu du CTE et du TI et l'ensemble de leurs annexes sont pris en compte dans le CRTE. L'ensemble des engagements des contrats sont repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

A large teal triangle is positioned in the upper-left corner of the page, pointing towards the bottom-left. The text is centered within this triangle.

Stratégie interterritoriale

Élaboration du CRTE : une réponse à 2 niveaux

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe constitue une réponse à deux niveaux :

- **A l'échelle Pays du Mans**, dimension interterritoriale illustrant une stratégie commune aux 6 collectivités membres basée sur un projet de territoire partagé correspondant au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et au Plan Climat Air Energie (PCAET) du Pays du Mans.
- **A l'échelle des six intercommunalités** pour une déclinaison locale du projet commun en prenant en compte les spécificités et les compétences des EPCI concernés.

Article 2 - Une stratégie interterritoriale dans une complémentarité urbain / rural portée par le Pays du Mans

Pays du Mans / Pôle métropolitain entre stratégie territoriale et contractualisation

Le Pays du Mans, à l'interface entre le Grand Ouest et la région parisienne, est aujourd'hui composé de 5 EPCI, les communautés de communes Maine Cœur de Sarthe, Le Gesnois Bilurien, Sud Est du Pays Manceau, et Orée de Bercé Belinois et la communauté urbaine Le Mans Métropole, réparties sur **1 215 km²**, représentant **68 communes** et comptant environ **301 000 habitants** (population totale, 2018, INSEE). Le Pays du Mans est un espace d'animation, un territoire de projets œuvrant dans une démarche de développement durable. Il s'inscrit dans un esprit de complémentarité ville-campagne.

Vers un élargissement du périmètre à la communauté de communes Champagne Conlinoise et Pays de Sillé

À la suite de la dissolution du Pays Haute Sarthe fin juin 2021, une extension du périmètre est prévue d'ici le second semestre 2021, et au plus tard au 1^{er} janvier 2022, au territoire de la Champagne Conlinoise et du Pays du Sillé. Ainsi, le territoire serait composé de **6 EPCI**, réparties sur **1 646 km²**, représentant **92 communes** et comptant **319 768 habitants** (population totale, 2018, INSEE).

Les intercommunalités membres ont délégué deux compétences au Pays du Mans, que sont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en 2014 et actuellement en révision, et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), approuvé en décembre 2019.

Périmètre du SCoT / PCAET du Pays du Mans

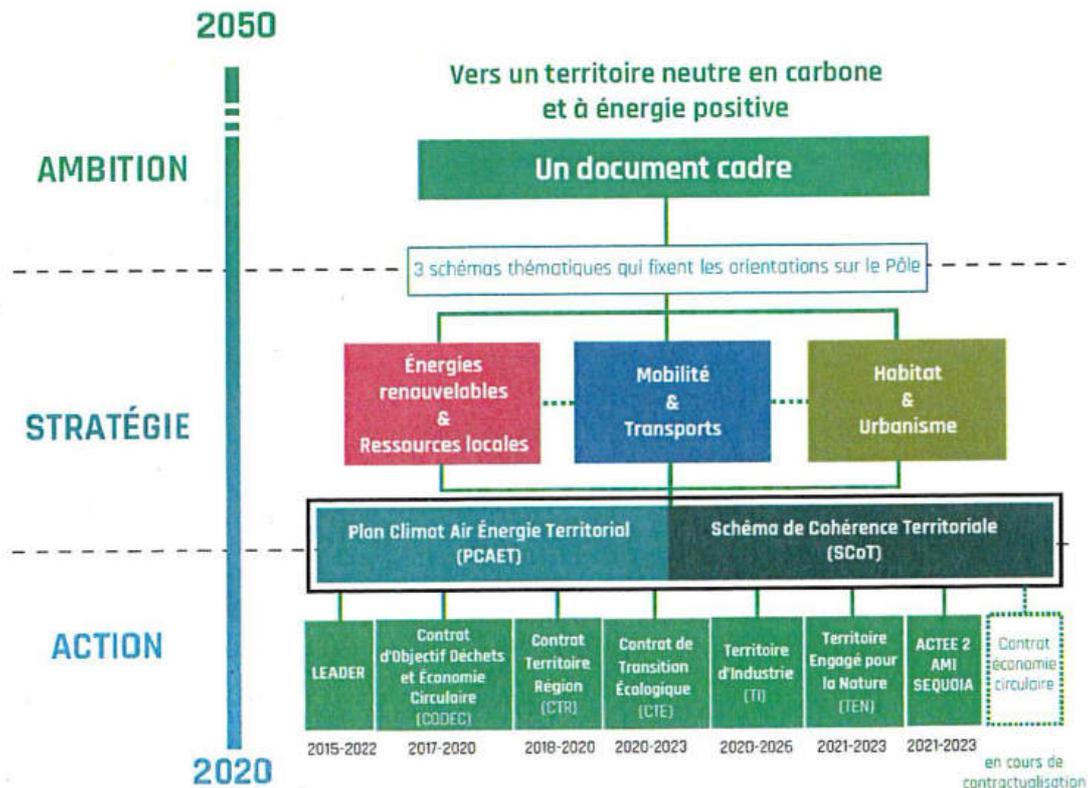


Périmètre du SCoT du Pays du Mans 2021 ?



Cette échelle stratégique répond aux enjeux de mise en place des CRTE sur les points suivants :

- La stratégie globale portée par le SCoT / PCAET au niveau du Pays du Mans est comme une feuille de route dans laquelle les intercommunalités s'inscrivent (projets de territoire, contrats...)
- Le Pays du Mans / Pôle métropolitain intervient déjà sur les enjeux liés aux transitions économique, énergétique, écologique, numérique et démographique, en lien avec ses



territoires membres. C'est aussi une échelle de contractualisation avec l'Etat, la Région Pays de la Loire, le Département, l'ARS Pays de la Loire, l'ADEME, ...

	Liste des Plans, Schémas et Contrats en cours	Période	ITEMS ETAT : COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
STRATEGIE TERRITORIALE	Planification Echelle globale Région Pays de la Loire		
	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET approuvé 2022)	2050	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Planification Echelle globale : Pays du Mans / Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe		
	Schéma de Cohérence Territoriale (délit objectifs révision SCoT 04/02/19)	2013/2030	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Plan Climat Air énergie Territorial	2020/2025	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Schéma d'Orientations Stratégiques Pôle Métropolitain (Habitat/Urbanisme, Ressources/Energie, Mobilités)	2020/2026	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
CONTRACTUALISATION (MISE EN ŒUVRE)	Contractualisation Echelle globale : Pays du Mans / Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe		
	Territoire d'Industrie (TI)	2020-2026	COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Contrat de Transition Ecologique (CTE)	2019/2022	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Appel à projets PRSE3 2021 - Démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé dans le cadre de la révision du SCoT	2021/2022	COHESION / ECOLOGIE
	Territoire Engagé pour la Nature (TEN)	2020/2023	ECOLOGIE
	Programme d'actions Economie Circulaire (ECI)	2021-2024	COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	AMI SEQUOIA - Programme ACTEE - FNCCR	2021/2023	ECOLOGIE
	Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE)	2021/2023	COHESION / ECOLOGIE
	Convention de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) CertiNergy	2021/2022	ECOLOGIE
	Convention audits énergétiques (ADEME)	2017/2022	ECOLOGIE
	Convention ANAH et Département Étude Pré-opérationnelle Habitat Privé	2020/2022	COHESION / ECOLOGIE

- L'Etat recherchant une mise en cohérence des périmètres de contractualisation, pour éviter de fractionner la mise en œuvre des politiques publiques, le Pays du Mans apporte une réponse concrète étant porteur de la stratégie et planification territoriale (PCAET, SCoT) mais aussi de contrats / appels à projets importants en coordination avec les intercommunalités membres (Territoire d'industrie, Contrat de Transition Ecologique, Démarche Urbanisme Favorable à la Santé, Territoire Engagé pour la Nature, la mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE).
- Le Pays du Mans / pôle métropolitain est un acteur relais de la région Pays de la Loire pour décliner localement la stratégie régionale portée par le SRADDET arrêté fin décembre 2020. Cette déclinaison s'établit à travers la révision du SCoT, la mise en œuvre du SRADDET à l'échelle du Pays du Mans mais aussi l'élaboration d'une stratégie locale de mobilité à l'échelle du pôle métropolitain ou la stratégie régionale de Biodiversité, le Pays du Mans étant lauréat du dispositif Territoire Engagé pour la Nature...

Un territoire de planification Pays / SCoT / PCAET/ Mobilité avec un engagement commun et ambitieux en faveur de la « Transition Écologique »

En 2019, les élus et les acteurs socio-économiques du territoire ont travaillé de manière concertée sur l'élaboration du **Plan Climat Air Énergie Territorial** pour faire ressortir les pistes d'actions sur différentes thématiques (mobilité, énergies renouvelables, habitat, agriculture, stockage carbone, déchets, alimentation, écologie industrielle et territoriale, ...).

Ces échanges ont permis de constituer des programmes d'actions opérationnels qui s'intègrent aux chantiers identifiés par les élus lors du **forum métropolitain (17 mai 2019)**. Lors

de ce 1^{er} forum, les élus ont plus particulièrement travaillé sur trois thématiques : **la mobilité durable, les énergies renouvelables et les ressources locales ainsi que l'habitat du futur**. Au Coeur des discussions, chacun a affirmé sa volonté de **ne pas opposer l'urbain, le périurbain et le rural**, mais, au contraire, de **faire avancer la ville et la campagne dans le même sens** en développant des **synergies originales au profit de tous les habitants et des entreprises**.

Les élus du territoire ont signé le 20 décembre 2019 un Contrat de Transition Écologique marquant leur engagement commun à répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux de demain.

Cet engagement commun s'inscrit dans la continuité des actions et contrats déjà engagés en faveur de la Transition Écologique. En effet, les collectivités qui composent le Pays du Mans et Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, au travers du Département et des Pays du Mans, de la Vallée de la Sarthe et de la Haute-Sarthe, ont été à plusieurs reprises reconnues comme « Territoire Zéro Gaspi, Zéro Déchet », « TEPCV », « LEADER », « COTER ».

La stratégie du territoire est inscrite dans les objectifs du Plan Climat du Pays du Mans, est d'être **un territoire neutre en carbone et à énergie positive en 2050**.

Les élus Pays du Mans et Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe, ont déjà engagé une démarche de construction d'une stratégie santé à travers plusieurs actions engagées depuis 2017 pour répondre notamment au manque de médecins et de certaines professions médicales sur le territoire. Le Pays du Mans est lauréat depuis juin 2021 à l'appel à projet PRSE3 piloté par l'ARS Pays de la Loire pour la mise en place d'une démarche urbanisme favorable à la santé dans le cadre de la révision du SCoT.

La stratégie proposée par le Pays du Mans se base sur le SCoT de 2014, fer de lance d'une politique durable où la transition écologique est un axe transverse à toutes les thématiques de sa politique publique, en complémentarité avec le PCAET. Elle s'inscrit également dans la stratégie régionale de biodiversité ainsi que le SRADDET (arrêt de projet en 2020) notamment la partie correspondant au Schéma Régional de Cohérence Ecologique, et fait aussi le lien avec la loi énergie-climat qui fixe l'objectif de neutralité carbone.

Article 3 - Les axes communs du CRTE

Prise en compte de la stratégie Pays du Mans / Pôle Métropolitain à travers les documents de référence

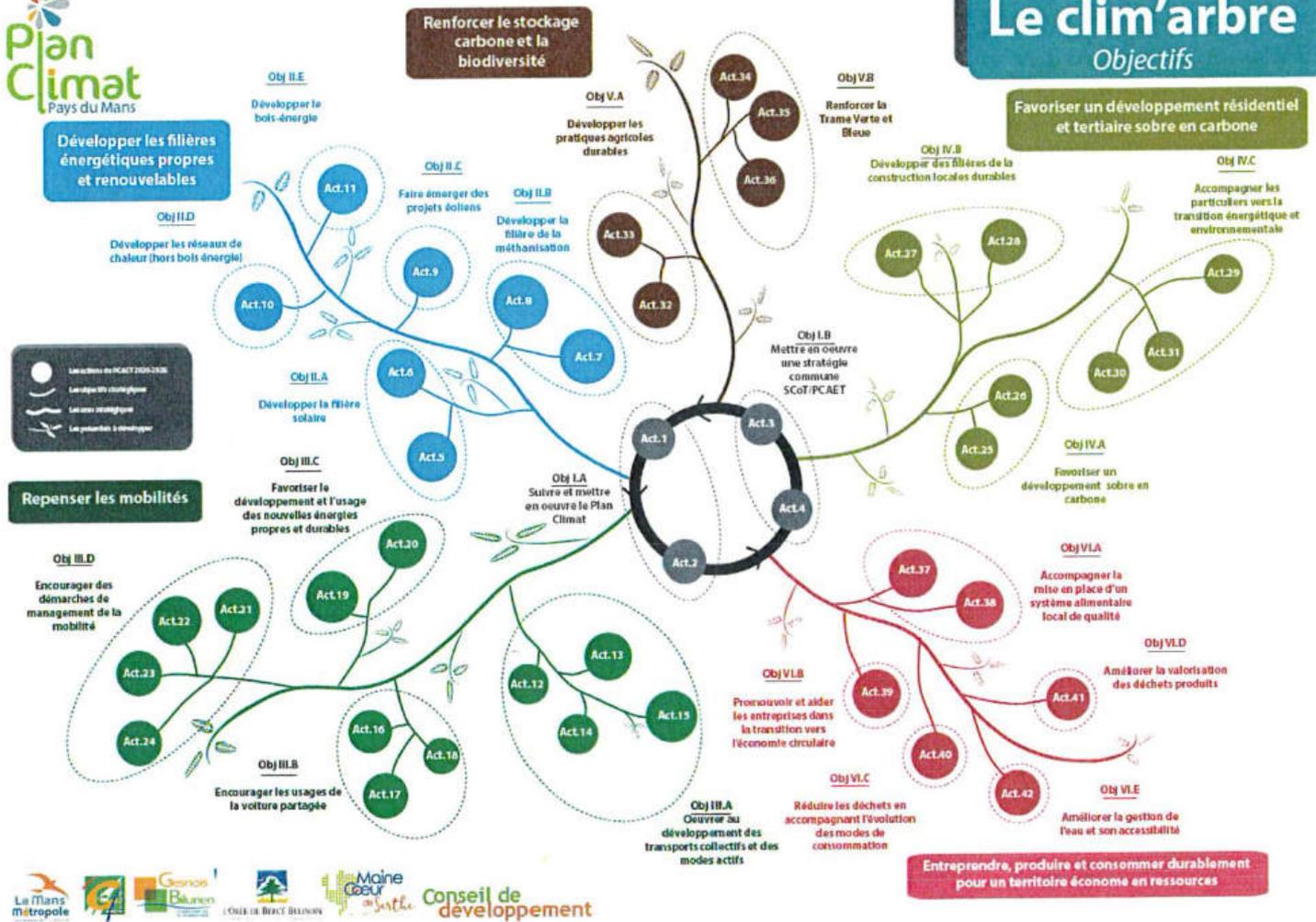
La construction des axes communs du CRTE ne doit pas partir de zéro, car le Pays du Mans coconstruit depuis 2014 (date d'approbation du SCoT), une stratégie commune avec les territoires.

Aussi, il est proposé d'élaborer la stratégie sur les bases des documents cadre approuvés et partagés par les élus :

- **Les schémas d'Orientations Stratégiques du Pôle Métropolitain**
 - o Habitat / Urbanisme
 - o Ressources et énergie
 - o Mobilités

- **Le SCoT du Pays du Mans approuvé le 29 janvier 2014** dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, projet politique de territoire à l'horizon 2030 comprenait
 - o Le principe complémentarité ville/campagne issue de la charte de territoire du Pays
 - o AXE 1 – TIRER PARTI D'UN POSITIONNEMENT ET D'UN RAYONNEMENT ATTRACTIFS
 - o AXE 2 - DEVELOPPER UN TERRITOIRE D'OPPORTUNITES ET D'INITIATIVES
 - o AXE 3 - PRESERVER ET VALORISER UN TERRITOIRE RICHE DE RESSOURCES
 - o AXE 4 – ORGANISER UN DEVELOPPEMENT URBAIN RAISONNÉ ET EQUILIBRÉ

- **Le Plan Climat Air Energie Territorial approuvé le 20 décembre 2019** dont la note stratégique avait pour ambition de faire du Pays du Mans un territoire neutre en carbone et à énergie positive. Les axes de développement étaient les suivants :
 - o 1 - Faire vivre le Plan Climat
 - o 2 - Développer les filières énergétiques renouvelables et propres
 - o 3 - Repenser les mobilités
 - o 4 - Renforcer le stockage carbone et la biodiversité
 - o 5 - Favoriser un développement résidentiel et tertiaire sobre en carbone
 - o 6 - Entreprendre, produire et consommer durablement pour un territoire économe en ressources
 - o Un programme d'actions perçu comme une politique Air-Énergie-Climat intégrée et systémique se présente sous forme de Clim'Arbre



Pour répondre aux besoins de la relance économique (attractivité, compétitivité) mais aussi aux enjeux d'équilibre en termes de services notamment l'accès aux soins, il est proposé d'ajouter un quatrième pilier stratégique : l'attractivité / cohésion.

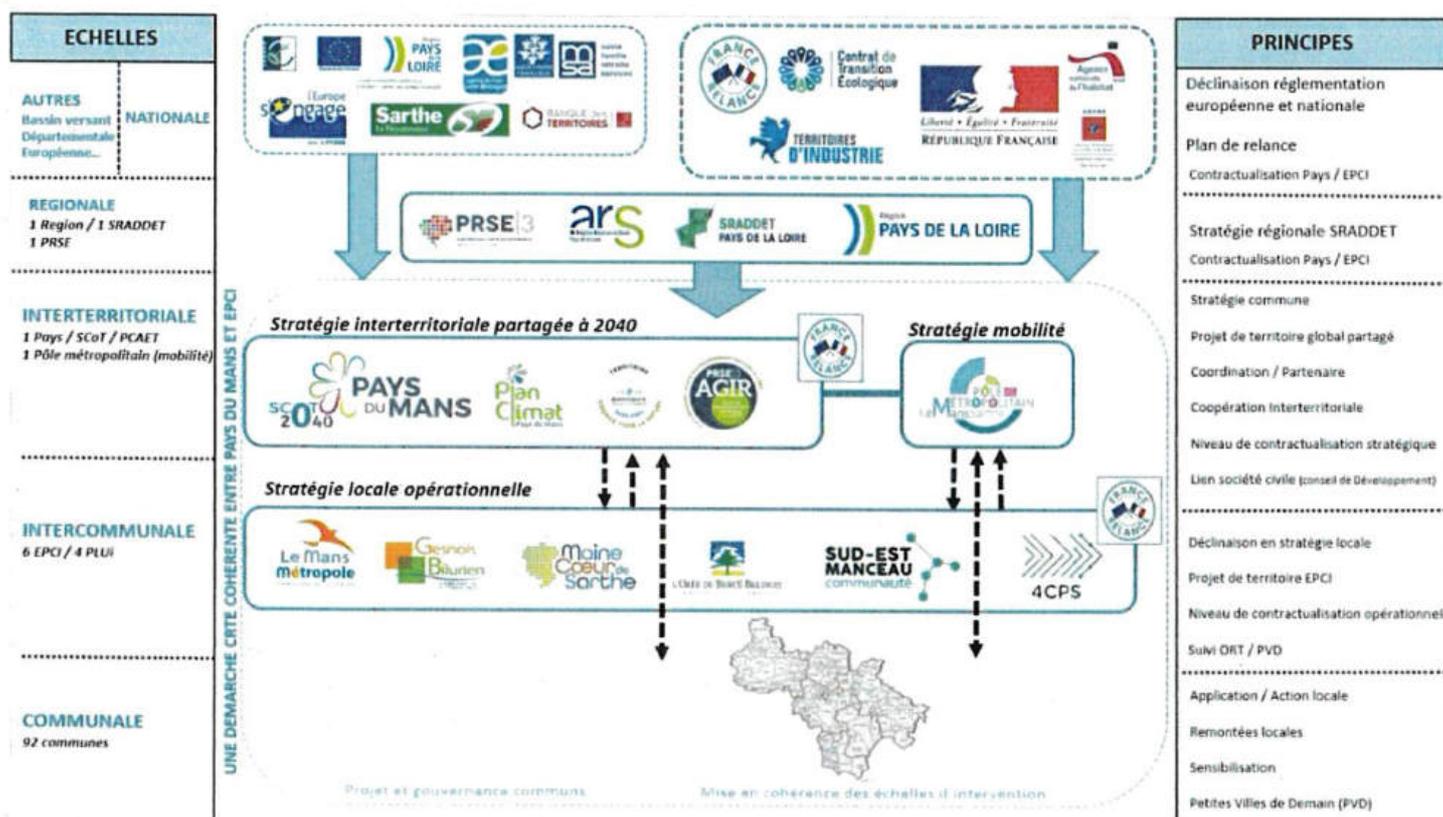
Ainsi on peut dégager les 4 axes stratégiques suivants qui structurent la politique d'aménagement du territoire du Pays du Mans et de ses collectivités membres.

Les axes stratégiques du CRTE Pays du Mans / EPCI

- **AXE 1 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET L'EQUILIBRE DU TERRITOIRE ENTRE VILLE ET CAMPAGNE**
- **AXE 2 - FAVORISER UN DEVELOPPEMENT URBAIN EQUILIBRE ET MAITRISE**
- **AXE 3 - PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES DU PAYS DU MANS ET TENDRE VERS UNE NEUTRALITE CARBONE**
- **AXE 4 - METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE MOBILITE DURABLE ET PARTAGÉE**
- **AXE 5 - RENFORCER LA COHESION SOCIALE**

Article 4 - Une stratégie locale au niveau de l'intercommunalité (déclinaison de la stratégie globale)

Le deuxième niveau d'action du Contrat de Relance et de Transition Ecologique est l'intercommunalité. Il s'agit d'un niveau plus opérationnel, le Pays du Mans n'étant compétent que sur le SCoT et le PCAET, la communauté urbaine de Le Mans Métropole et les cinq autres communautés de communes, par leurs compétences plus opérationnelles, déclinent et mettent en œuvre localement le projet de territoire Pays du Mans. Les EPCI membres du Pays du Mans sont aussi des territoires de contractualisation avec l'Etat, la Région, le Département, la CAF/MSA, l'ANAH...



**PROJET DE
TERRITOIRE DE
MAINE CŒUR DE
SARTHE**

Article 5 – Ambition du territoire de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

• **Résumé du projet de territoire (rédaction en 1 page maximum) collaboratif et partagé :**

Le Projet de territoire de Maine Cœur de Sarthe est le fruit de sa récente histoire. Né au 1^{er} Janvier 2017 de la fusion de deux intercommunalités, ce territoire est fort des atouts et des logiques constructives qui l'ont précédé.

Ainsi, dès 2017, la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe écrivait son projet dans le sens de la conjugaison et de l'harmonisation des atouts identifiés : construction d'un espace de solidarité homogène centré sur le service aux familles et aux personnes, mais également préservation d'une dynamique et d'une attractivité grandement liée à la proximité de l'agglomération mancelle. Cette première ébauche de projet pour le territoire bâtissait au travers de 40 actions, les fondations d'un territoire et la construction d'une identité.

Après 4 années de vie, dont 18 mois ayant mis à l'épreuve nos logiques, nos ambitions, le renouvellement général des conseils municipaux et le contexte de relance en

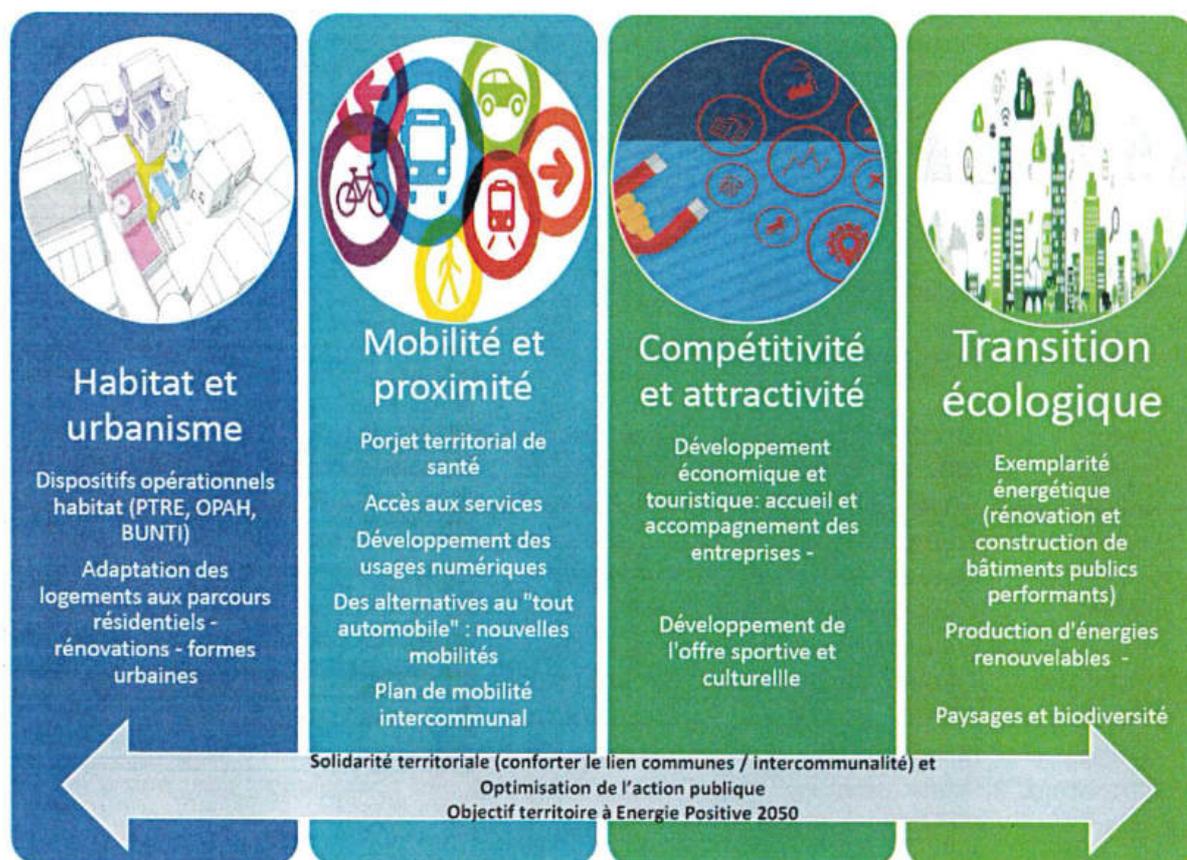
sortie de crise viennent réinterroger des orientations pour les recentrer sur l'essence même de l'action publique.

Le diagnostic territorial qui précède met en évidence des mutations d'ores et déjà engagées, et retranscrites dans la grille atouts/faiblesses/opportunités/menaces. Il s'agit alors pour cette actualisation du projet de territoire communautaire de prendre en compte, dans leurs traductions locales et de proximité les grandes orientations formalisées par les axes de la stratégie interterritoriale.

La communauté de communes Maine Cœur de Sarthe identifie alors 5 grandes orientations pour ses actions ou projets, corrélées avec les enjeux de niveau « supra » :

- Habitat et Urbanisme
- Mobilité et proximité
- Compétitivité et attractivité
- Transition écologique
- Solidarité territoriale en axe transversal

Ces grandes orientations sont synthétisées par le synoptique suivant :



Article 6 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 29 Novembre 2021 :

- **Orientation 1 : Habitat et Urbanisme**
- **Orientation 2 : Mobilité et Proximité**
- **Orientation 3 : Compétitivité et Attractivité**
- **Orientation 4 : Transition écologique**
- **Orientation 5 : Solidarité territoriale (en axe transversal)**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

DESCRIPTIF DES ORIENTATIONS :

- **Orientation 1 : Habitat et Urbanisme**

L'habitat constitue un enjeu majeur pour le territoire, à la croisée de notions de cohésion sociale et d'impact environnemental. La communauté de communes, intégralement située dans l'aire d'attraction du Mans et dans les premières et secondes couronnes de l'agglomération mancelle, a bâti sa dynamique sur l'étalement urbain et sur un modèle d'accession à la propriété. Au-delà de ces seuls constats, l'intercommunalité a souhaité, sous l'impulsion du Syndicat Mixte du Pays du Mans, s'engager dans une étude pré-opérationnelle habitat, afin de se saisir des mutations en œuvre et d'adapter sa politique en matière de logement. Par ailleurs, les communes de Ballon-Saint Mars, Montbizot et Sainte Jamme sur Sarthe, lauréates du programme « Petites Villes de Demain » et la perspective d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) à l'horizon 2023 constituent également un cadre technique et opérationnel pour porter les orientations d'aménagement du territoire adaptées.

Le diagnostic territorial et les éléments de l'étude pré opérationnelle habitat montrent un certain « essoufflement » d'une tendance débutée dans les années 70, la dynamique démographique étant désormais majoritairement entretenue par les communes de la seconde couronne. D'une manière générale, le desserrement de la taille des ménages a tendance à accroître la demande en logements adaptés, de plus petite taille. Le vieillissement de la population, conséquence d'une dynamique démographique ralentie, forme une autre tendance forte, engendrant des demandes de logements adaptés, et une évolution des parcours résidentiels.

Sur ce volet habitat, la communauté de communes identifie alors plusieurs domaines d'actions :

1/ **L'habitat durable et adapté.** Le nombre de logements construits avant les années soixante-dix et durant les premières phases de la réglementation thermique est importante sur le territoire, ce sont autant de logements énergivores, qu'ils soient loués

ou occupés par leurs propriétaires. Il appartient alors au territoire de coordonner au mieux les politiques publiques pour encourager les réhabilitations énergétiques des logements concernés.

Le logement sur le territoire se doit également d'évoluer à partir de sa structuration « familiale » pour s'adapter aux parcours résidentiels. L'adaptation au vieillissement, au handicap, la production/transformation de logements de taille réduite en rapport avec la taille des ménages, forment autant d'orientations des programmes de construction et d'aménagement, incluant habitat inclusif et partagé.

2/ Faciliter l'accès aux logements. Dans un contexte dominé par les propriétaires occupants, le territoire entend poursuivre ses efforts en matière de production de logements adaptés aux plus modestes, notamment en appui des bailleurs sociaux, mais également en développant des outils à destination des propriétaires bailleurs pour encourager les conversions/réhabilitations encadrées (OPAH ou autre dispositif opérationnel)

3/ Réduire les fractures territoriales. Dans le cadre du programme « petites villes de demain » et à l'opposé d'une logique d'étalement, le territoire s'engage dans la revitalisation des centres bourgs, en luttant contre la vacance et en encourageant les réhabilitations/transformation du parc ancien et dégradé.

Ces mêmes logiques entraînent de façon transversale, le besoin d'outils de planification adaptés, en mesure de couvrir sur le plan de l'urbanisme la sectorisation d'actions d'un programme opérationnel habitat, de circonscrire des zonages de développement et des typologies de logements. D'un territoire hétérogène, malgré le cadre commun du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Mans, il s'agit alors de faire valoir des orientations communes et de penser l'avenir du territoire en mutualisant les enjeux au sein d'un futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Cet outil de planification intercommunale doit alors permettre de couvrir l'ensemble des orientations du projet de territoire communautaire.

● **Orientation 2 : Mobilité et proximité**

La communauté de communes Maine Cœur de Sarthe est compétente en matière de mobilité et constitue une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Le territoire a engagé la définition stratégique de cette compétence, amenée à être portée par un syndicat SRU à l'échelle du Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe, puis relayée au sein d'un Contrat Opérationnel de Mobilité, à signer avec la région Pays de La Loire.

Les enjeux de mobilité et plus largement d'accès aux services sont plus que jamais d'actualité et s'avèrent fondamentaux dans la construction communautaire. Ils renvoient à la notion de proximité, dans sa définition objective et subjective, et remettent en cause des schémas de fonctionnement acquis.

Sur le premier plan, la proximité peut être définie par des critères objectifs d'espace et de temps. Il s'agit pour le territoire d'apprécier l'organisation et le déploiement de services à l'échelle la plus appropriée, tout en facilitant leurs conditions d'accès. La communauté de communes entend alors d'une part déployer des services et une organisation territoriale en mesure de répondre aux attentes des usagers, d'autre part mettre en œuvre une offre de transport pour permettre de les rapprocher des personnes non mobiles : expérimentation transport minibus à la carte amenée à évoluer en offre de

Transport A la Demande (TAD). **L'accès aux services de santé, aux droits, aux services sociaux, les questions de parentalité** nécessitent planification et organisation des acteurs sur le territoire, qui formalisera ou expérimentera les réponses les plus appropriées.

La proximité renvoie également à un vécu pour l'utilisateur, elle est alors subjective et dépend davantage de la relation entre le prestataire ou organisateur de service et l'utilisateur. Dans ce domaine, touchant au territoire « vécu » et « familial », l'approche du territoire doit conduire à l'exercice du service au plus près, en particulier en matière de services publics. La réflexion conduit alors à envisager l'itinérance pour favoriser la qualité d'usage (dispositif France services à expérimenter).

Enfin, au-delà de l'offre de transport diffuse (TAD notamment), adaptée au territoire et à ses usages quotidiens de services, la mobilité doit également être pensée autour des flux majeurs. Concernant les déplacements domicile/travail, il s'agira de s'appuyer sur la stratégie régionale de transports 2021-2030 et de conforter des atouts du territoire : ligne TER, desserte autocars, tout en imaginant la meilleure réponse aux mobilités actives, au travers d'un schéma directeur des modes actifs.

L'accessibilité numérique et le développement des usages, la réduction de la fracture numérique, qui conduisent à des appréciations différenciées du territoire vécu, sont également au cœur des préoccupations du territoire. Dans le cadre du dispositif conseiller numérique, la collectivité s'engage, aux côtés du département de la Sarthe, à l'organisation et l'animation d'ateliers de formation, de communication, à l'équipement informatique de sites de proximité.

● **Orientation 3 : Compétitivité et attractivité**

L'attractivité d'un territoire tend de plus en plus à se mesurer au travers de critères non économiques, sortis renforcés de la période que nous venons de vivre et synthétisés sous la notion de « qualité de vie ». Si ces critères influencent indéniablement la vision de l'action publique, il n'en reste pas moins que la question des ressources du territoire, de l'accès à l'emploi sont des bases de la construction territoriale.

Dans ce domaine, le développement économique doit prendre toute sa place dans un territoire fort de nombreux atouts : proximité du Mans, accessibilité routière, ... Dans une conjoncture de relance et d'affirmation d'une demande d'installations, de créations d'entreprises, le territoire communautaire se doit d'adapter sa stratégie et son offre. Le **Plan Intercommunal de Développement Economique (PIDE)** doit permettre de conjuguer réponses appropriées à la demande et rationalisation de l'espace utilisé en développant usages et services autour de l'accueil d'entreprises (exemple de la ZA du Chêne Rond et sa vocation transports), en densifiant les aménagements existants et en mobilisant les surfaces disponibles.

L'attractivité économique s'apprécie également au-delà de la phase d'installation, par l'animation et la coopération entrepreneuriale. Si cette dynamique existe sur le plan des artisans, entreprises individuelles et PME via le club économique Maine Cœur de Sarthe, elle doit être prolongée par un accompagnement de l'activité commerciale (UAC par exemple) afin de conforter l'activité sur le territoire, en maintenant et développant le **commerce de proximité**.

Le tourisme est un autre levier du développement économique, en mesure d'agir sur le cadre de vie, lui-même facteur d'attractivité. La communauté de communes s'inscrit,

en la matière, dans une vision d'ensemble et dans un parcours touristique patrimonial. L'allongement de la durée des séjours travaillée à la fois par Sarthe tourisme et par le pôle attractivité du Syndicat Mixte du Pays du Mans doit passer par la diversification de l'offre, **la valorisation des patrimoines culturels et naturels**. En la matière, la communauté de communes souhaite engager les études nécessaires à la mise en avant d'un élément fort de son identité : la rivière. Le territoire est également amené à repenser ses outils d'animation et de promotion (office de tourisme) pour conforter et relayer son offre.

Enfin, la qualité de vie évoquée amène à penser l'attractivité par le biais de **l'offre de loisirs, culturelle ou sportive**, parties intégrantes du territoire vécu. La communauté de communes poursuit sa logique de coopération, de mutualisation, d'accompagnement du monde associatif pour structurer et construire autour de pôles forts. Le tennis de table de table et l'enseignement musical sont des axes de travail à court et moyen termes.

- **Orientation 4 : Transition écologique**

Des grandes mutations auxquelles les territoires sont confrontés, la transition écologique revêt une importance particulière. Il s'agit de mettre en œuvre un nouveau modèle économique et social, limitant les impacts sur l'environnement et inversant les tendances observées.

Le diagnostic territorial met en avant une vulnérabilité particulière du territoire en matière d'inondations. La structuration en syndicats GEMAPI du territoire et des bassins versants de la Sarthe, de l'Huisne, de l'Orne Saosnoise est sur le point de s'achever. Cependant, la communauté de communes, d'ores et déjà compétente, est consciente des enjeux aggravés par le dérèglement climatique et organise son action autour d'études spécifiques, permettant d'identifier des scénarii d'intervention et de gestion du risque.

L'autre versant de la gestion de l'eau ou « petit cycle de l'eau » constitue une autre thématique fondamentale pour le territoire. A partir d'une situation disparate des équipements qu'ils soient utiles à la ressource (captage et distribution) ou au traitement (assainissement), il s'agit pour le territoire d'appréhender au mieux la transition dans la gestion de service avec la prise de compétence communautaire, d'en saisir tous les enjeux en matière de mise en conformité, d'harmonisation de service. Le travail concerté s'engage et doit se formaliser par une étude de transfert permettant d'orienter la future politique du territoire.

La transition écologique n'est pas aujourd'hui sans outils de planification et d'évaluation. La communauté de communes a validé en fin d'année 2019 les orientations et objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) porté par le Pays du Mans. Ces objectifs, particulièrement ambitieux visent un Territoire à Energie Positive (TEPOS) à l'horizon 2050. Pour le territoire, il s'agit d'ores et déjà d'engager toutes les mesures permettant de réduire niveaux de consommation énergétique d'une part et de développer la part des EnR dans le mix énergétique, d'autre part. Ces démarches doivent être généralisées sur le territoire et conduiront, pour l'action des collectivités, à des opérations de réhabilitation de bâtiments publics, à l'intégration des énergies renouvelables dans l'ensemble des projets. Ces mesures seront prolongées par les initiatives communautaires en matière d'habitat (orientation 1) et l'accompagnement des entreprises (décret tertiaire notamment). La neutralité carbone est un autre enjeu national décliné dans le PCAET devant mobiliser le territoire sur des actions de stockage, de préservation et de développement du végétal.

Enfin, la gestion des déchets est une compétence historique de la communauté de communes. Dans un système mis à mal par la fragilité des exutoires et les conditions du

marché du recyclage/des matières premières, la communauté de communes s'engage à planifier la prévention des déchets, la réduction des Déchets Ménagers et assimilés et d'adapter ses services et équipements pour répondre aux objectifs des lois AGEC et climat et résilience.

● **Orientation 5: Solidarité territoriale, mesures transversales**

Le projet de territoire communautaire est, pour un ensemble intercommunal, un moyen de faire converger les projets, qu'ils soient portés par une commune ou par l'intercommunalité, autour d'objectifs unanimement admis et reconnus.

La transversalité des actions et objectifs est une réalité que semble recouvrir le Plan Climat Air Energie Territorial. S'il traduit des enjeux essentiels portés par une orientation (4), atteindre les objectifs ambitieux qu'il pose ne peut se concevoir qu'en admettant les mutations profondes qu'il implique, tenant de l'urbanisation et des espaces naturels et agricoles, de l'économie et son volet durable, de l'attractivité par la mise en œuvre de services vertueux. Aussi, certaines actions engagées impactant plusieurs orientations pourront relever de cette transversalité.

Par ailleurs, le lien communes/intercommunalité doit s'appréhender dans toutes les formes de collaborations publiques, au profit du territoire. Il s'agit alors de travailler une identité commune en encourageant toutes les formes de partenariats. En la matière, le territoire communautaire est engagé dans des actions thématiques, notamment sur le volet sport, dans le cadre de sa labélisation « Terre de Jeux 2024 », ou encore en matière de communication en se faisant relais des près de 200 associations du territoire, notamment.

Cette même identité territoriale doit se construire autour de l'appropriation des habitants, du sens donné aux actions : l'accès aux services, aux droits, à l'offre sportive ou de loisirs, ou encore l'évènementiel forment autant d'éléments de lisibilité et de légitimité.

Enfin, l'achat public raisonné et mutualisé, la formalisation de réseaux de partage et d'entraide (réseaux des DGS et secrétaires de Mairies / des services techniques) doivent permettre de coordonner l'action publique sur le territoire, de la manière la plus efficace.

Article 7 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

7.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);
- Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale,

de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;

- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

7.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE

restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

7.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique a pour principal objectif d'accompagner la relance de l'activité. Dans ce cadre et en amont du projet de territoire communautaire les actions suivantes ont été engagées :

	Fonds concerné	Collectivité	Libellé dossier	travaux éligibles	Montant attribué	Taux	Orientation stratégique correspondante	
2020	DETR	CC Maine Cœur de Sarthe	Construction d'une salle de tennis de table à Sainte Jamme sur Sarthe	1 438 360,00 €	370 000,00 €	25,72%	3 Compétitivité attractivité <i>Petites Villes de Demain</i>	
	DETR	La Bazoge	aménagements de sécurité et éclairage public LED route de la côte des Guigniers et impasse du Bois des Hogues	129 661,00 €	50 000,00 €	38,56%	2 Mobilité et proximité	
	DETR	La Guierche	renovation éclairage public centre bourg	72 352,00 €	30 000,00 €	41,46%	4 Transition écologique	
	DETR	Montbizot	Aménagement de sécurité routière en agglomération Création d'un plateau Rue Paillard Ducléré/Rue du Tertre	41 335,00 €	14 067,00 €	34,03%	2 Mobilité et proximité	
	DETR	Neuville sur Sarthe	Extension-réhabilitation de la Mairie et aménagement de l'espace public attenant	1 532 636,36 €	200 000,00 €	13,05%	1 Habitat - urbanisme	
	DETR	Sainte Jamme sur Sarthe	Modernisation éclairage public 3ème tranche	31 944,00 €	9 583,00 €	30,00%	4 Transition écologique	
	DETR	SIVOS La guierche/Souillé	Installation de volets roulants Ecole La Guierche	23 105,00 €	11 552,00 €	50,00%	4 Transition écologique	
	DETR	Souillé	Eclairage public	15 379,00 €	6 151,00 €	40,00%	4 Transition écologique	
	DETR	Soulligné sous Ballon	Requalification et redynamisation du centre bourg	125 000,00 €	100 000,00 €	80,00%	1 Habitat - urbanisme	
	DSIL grandes priorités	Ballon-Saint Mars	Travaux de rénovation énergétique de 4 classes élémentaires - école BADINTER	88 958,00 €	44 000,00 €	49,46%	4 Transition écologique <i>Petites Villes de Demain</i>	
	DSIL grandes priorités	Saint Jean d'Assé	Aménagement de la rue Pierre Gagneau	337 382,00 €	145 000,00 €	42,98%	1 Habitat - urbanisme	
	DSIL grandes priorités	Saint Pavace	installation de panneaux photovoltaïques sur l'école maternelle	42 598,00 €	21 000,00 €	49,30%	4 Transition écologique	
					3 878 710,36 €	1 001 353,00 €		

	Fonds concerné	Collectivité	Libellé dossier	travaux éligibles	Montant attribué	Taux	Orientation stratégique correspondante
2021	DETR	Ballon-Saint Mars	Espace Saint Ellier: création d'un restaurant labellisé "Auberge de village" et de quatre meublés de tourisme	190 314,00 €	76 125,00 €	40,00%	2 Mobilité et proximité <i>Petites Villes de Demain</i>
	DETR	Ballon-Saint Mars	gendarmerie pour la construction de logements locatifs	209 664,00 €	104 502,00 €	49,84%	1 Habitat - urbanisme <i>Petites Villes de Demain</i>
	DETR	Joué l'Abbé	extension de la cour de l'école Jacqueline Duhême, retrait d'un bâtiment préfabriqué comportant de l'amiante, création d'un jardin partagé intergénérationnel	33 595,00 €	16 798,00 €	50,00%	2 Mobilité et proximité
	DETR	La Bazoge	création de sanitaires à l'école primaire	17 704,06 €	8 852,00 €	50,00%	5 Solidarité territoriale
	DETR	Montbizot	Aménagement de sécurité routière en centre bourg	437 100,00 €	139 872,00 €	32,00%	2 Mobilité et proximité
	DETR	Neuville sur Sarthe	Aménagement de la Rue du Stade	949 910,00 €	189 982,00 €	20,00%	2 Mobilité et proximité
	DETR	Sainte Jamme sur Sarthe	Modernisation du réseau d'éclairage public	29 888,00 €	14 944,00 €	50,00%	4 Transition écologique <i>Petites Villes de Demain</i>
	DETR	Saint Jean d'Assé	Construction d'un atelier communal	410 000,00 €	139 832,00 €	34,11%	1 Habitat - urbanisme
	DETR	Saint Pavace	Réhabilitation du bâtiment communal	154 351,00 €	61 741,00 €	40,00%	1 Habitat - urbanisme
	DETR	Saint Pavace	Création et réfection de l'éclairage public	56 026,00 €	22 410,00 €	40,00%	4 Transition écologique
	DETR	Saint Pavace	Sécurisation école	16 177,00 €	8 089,00 €	50,00%	5 Solidarité territoriale
	DETR	Souillé	Eclairage public	31 088,00 €	12 695,00 €	40,84%	4 Transition écologique
	DSIL	Courseboeufs	Aménagement du centre bourg avec sécurisation des déplacements piétons	295 775,00 €	100 902,00 €	34,11%	1 Habitat - urbanisme
	DSIL	La Guierche	Rénovation de l'éclairage public en centre bourg	72 352,00 €	27 494,00 €	38,00%	4 Transition écologique
	DSIL rénovation énergétique	CC Maine Cœur de Sarthe	Réhabilitation transformation du centre social à Ballon-Saint Mars	840 000,00 €	70 000,00 €	8,33%	4 Transition écologique <i>Petites Villes de Demain</i>
	DSIL rénovation énergétique	Ballon-Saint Mars	Travaux de rénovation énergétique et mise en sécurité de 4 classes élémentaires	173 700,00 €	69 480,00 €	40,00%	4 Transition écologique <i>Petites Villes de Demain</i>
	DSIL rénovation énergétique	Sainte Jamme sur Sarthe	Rénovation énergétique de la salle de sports	533 228,00 €	210 000,00 €	39,38%	4 Transition écologique <i>Petites Villes de Demain</i>
	DSIL relance	La Bazoge	Travaux sur réseau d'assainissement	446 350,00 €	99 000,00 €	22,18%	4 Transition écologique
	DSIL relance	La Bazoge	Transformation d'un bâtiment municipal en cabinet paramédical	362 824,00 €	73 447,00 €	20,24%	Compétitivité attractivité
	DSIL relance	SIVU Les Landes	Mise aux normes des équipements sanitaires - réseau d'assainissement La Guierche	613 045,00 €	221 070,00 €	36,06%	4 Transition écologique
				5 873 091,06 €	1 667 235,00 €		

Contrats coordonnés avec le Pays du Mans :

Liste des Plans, Schémas et Contrats en cours		Période	ITEMS ETAT : COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
STRATEGIE TERRITORIALE	Planification Echelle globale Région Pays de la Loire		
	<i>Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADET approuvé 2022)</i>	2050	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Planification Echelle globale : Pays du Mans /Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe		
	<i>Schéma de Cohérence Territoriale (délib objectifs révision SCoT 04/02/19)</i>	2013/2030	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	<i>Plan Climat Air énergie Territorial</i>	2020/2025	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
CONTRACTUALISATION (MISE EN ŒUVRE)	<i>Schéma d'Orientations Stratégiques Pôle Métropolitain (Habitat/Urbanisme, Ressources/Energie, Mobilités)</i>	2020/2026	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Contractualisation Echelle globale : Pays du Mans /Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe		
	Territoire d'Industrie (TI)	2020-2026	COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Contrat de Transition Ecologique (CTE)	2019/2022	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Appel à projets PRSE3 2021 - Démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé dans le cadre de la révision du SCoT	2021/2022	COHESION/ ECOLOGIE
	Territoire Engagé pour la Nature (TEN)	2020/2023	ECOLOGIE
	Programme d'actions Economie Circulaire (ECI)	2021-2024	COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	AMI SEQUOIA - Programme ACTEE - FNCCR	2021/2023	ECOLOGIE
	Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE)	2021/2023	COHESION/ ECOLOGIE
	Convention de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) CertiNergy	2021/2022	ECOLOGIE
	Convention audits énergétiques (ADEME)	2017/2022	ECOLOGIE
	Convention ANAH et Département Étude Pré-opérationnelle Habitat Privé	2020/2022	COHESION/ ECOLOGIE

7.4. Les actions de coopération interterritoriale

Le Syndicat mixte du Pays du Mans favorisera les synergies et complémentarité entre les 6 intercommunalités membres en assurant une cohérence des interventions, notamment dans le cadre du suivi transversal des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Pour rappel, le syndicat Mixte du Pays du Mans est compétent en matière de SCoT et de PCAET, pour le compte de ses collectivités membres. A ce titre, le syndicat mixte du Pays du Mans a souhaité être signataire du CRTE pour porter des actions en faveur de la transition écologique et en complémentarité des projets de territoire des intercommunalités. Le Pays du Mans s'appuiera notamment sur les contrats existants (TEN, ECI, ...) et pourra porter de nouveaux contrats et études pour le compte de ses collectivités membres.

Le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe, quant à lui, se structurera prochainement sous forme d'un syndicat dit Loi SRU, afin d'être Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) et de porter la compétence mobilité pour ses EPCI membres (hors Le Mans Métropole). Il pourra ainsi être à même de solliciter un accompagnement technique et financier dans le cadre d'études diverses (ex : enquêtes ménages), de réalisation de Schémas Directeurs des Modes Actifs, ..., qui pourront intégrer le CRTE de chacune des intercommunalités membres. Le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe porte à l'heure actuelle un CTE et un contrat TI (référence à l'article 1.1 de ce dit CRTE). Il s'appuiera sur ces contrats pour développer jusqu'à leurs termes respectifs des actions de coopération interterritoriale en faveur de la relance et de la transition écologique.

Article 8 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), les services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 9 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

9.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

9.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

9.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui

seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

9.4. Engagements de la Région

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

9.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la

décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

9.6. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

9.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

9.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

10.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de la Communautés de Communes Maine Cœur de Sarthe des services de l'Etat, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

10.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

10.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 11 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 12 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation

finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 13 Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 14 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 15 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 16 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé à Le Mans, le 6 décembre 2021

Le préfet de la Sarthe,



Patrick DALLENNES

Le Président de la Communauté de communes
Maine Cœur de Sarthe,



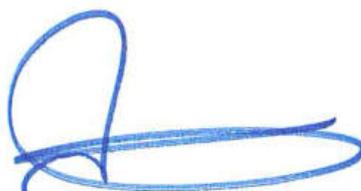
David CHOLLET

Le Président du Conseil
Départemental de la Sarthe,



Dominique LE MENER

La Présidente du Conseil
Régional des Pays de la Loire,



Christelle MORANCAIS

Le Président du Syndicat mixte du Pays du
Mans et du Syndicat mixte du Pôle
métropolitain Le Mans-Sarthe,



Stéphane LE FOLL



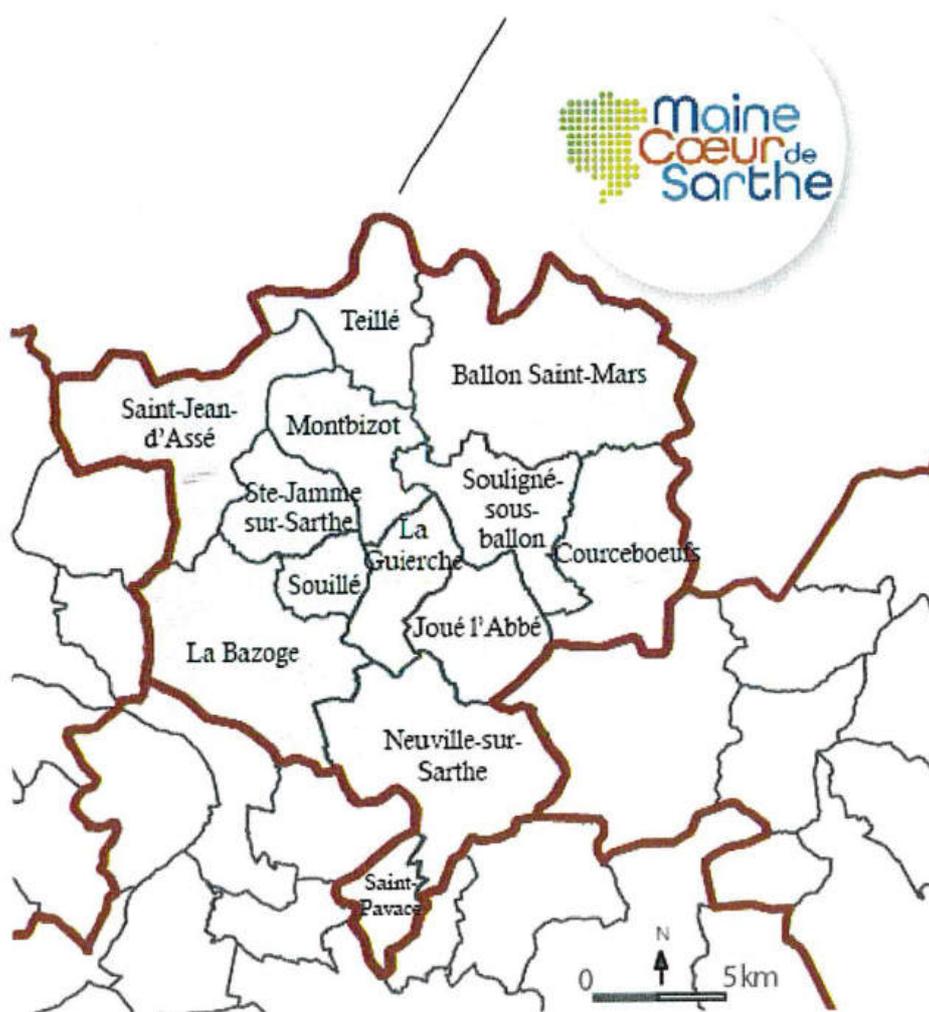
Annexe 1 : Diagnostic de territoire

Présentation du territoire

La communauté de communes de Maine Cœur de Sarthe regroupe 13 communes et s'étend sur 187,65 km². En 2018, la population du territoire s'élève à 21 296 habitants (population municipale), avec trois centralités d'importance que sont La Bazoge, Montbizot/Ste-Jamme-sur-Sarthe et Ballon-St-Mars, comprenant respectivement 3 640, 3 837 et 2 250 habitants.

Le territoire intercommunal bénéficie d'un tissu commercial de proximité et d'un niveau d'équipements et de services structurants, qui avec un positionnement à une quinzaine de kilomètres au nord de l'agglomération mancelle, et sur un axe structurant Le Mans – Alençon, conduisent à une réelle attractivité résidentielle.

Maine Cœur de Sarthe



Les changements climatiques

En France, depuis 1900, les températures moyennes ont augmenté de 1,4°C avec une accentuation sensible de ce réchauffement depuis les années 1990. Le réchauffement a connu un rythme particulier oscillant entre fortes chaleurs et années très froides. Malgré tout, sur la période 1959-2009, la tendance observée est + 0,3°C par décennie. Les trois années avec les températures moyennes les plus chaudes depuis 1959 ont été observées au XXI^{ème} siècle (2014, 2011 et 2015).

Les précipitations n'ont pas évolué de manière significative à l'échelle de la France même si les différences entre régions sont importantes. La France métropolitaine est divisée en deux grandes parties. Il y a une augmentation du nombre de vagues de chaleur qui s'accompagne par un assèchement assez important des sols surtout en août et septembre. Ainsi, les événements pluvieux et secs (qui ont une fréquence toujours plus marquée vers les extrêmes) provoquent une érosion significative des sols à certaines périodes clés de l'année.

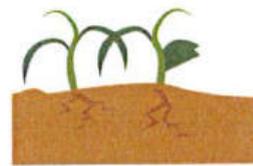
Sur Le Mans, Météo France montre que les températures moyennes annuelles ont augmenté sensiblement entre 0,2°C et 0,3°C par décennie sur la période 1959-2009 avec une forte accélération de ce réchauffement depuis les années 90. L'année à l'écart le plus important fut celle de 2011 avec près de + 2°C par rapport à la référence de 1961-1990.

Entre 1971-2015, le nombre de journées chaudes annuelles (supérieures à 25°C) a augmentée de 22. Les jours de gel annuels ont diminué de 22 sur la même période. Le nombre de jours de gel fort (<-5°C) n'a pas évolué de manière significative sur le territoire.

Les changements climatiques vont accroître les périodes de sécheresse, accentuant le risque de retrait-gonflement des sols argileux et l'exposition des forêts aux feux. En matière de pluviométrie, les scénarios de Météo France démontrent une évolution peu marquée des précipitations sur notre département. Cependant, les évolutions doivent être surveillées et en particulier les phénomènes de combinaison de sols asséchés et secs et de pluies intenses qui provoquent des ruissellements importants et des inondations.

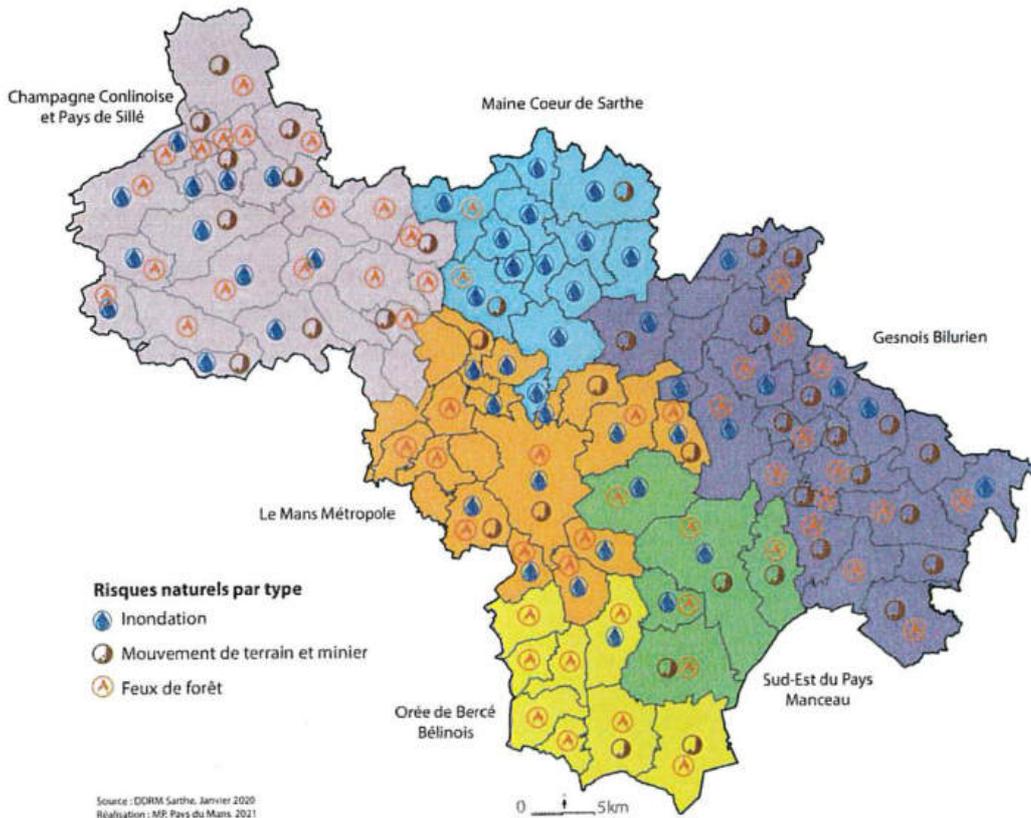
Après **analyse des risques naturels majeurs liés aux changements climatiques**, il est constaté que la communauté de commune de Maine Cœur de Sarthe est très vulnérable aux aléas inondations comparé aux intercommunalités situées au Sud de l'agglomération mancelle, davantage confrontées aux aléas feux de forêts.

Quels changements climatiques actuels ?



Un assèchement lent mais progressif des sols en toute saison

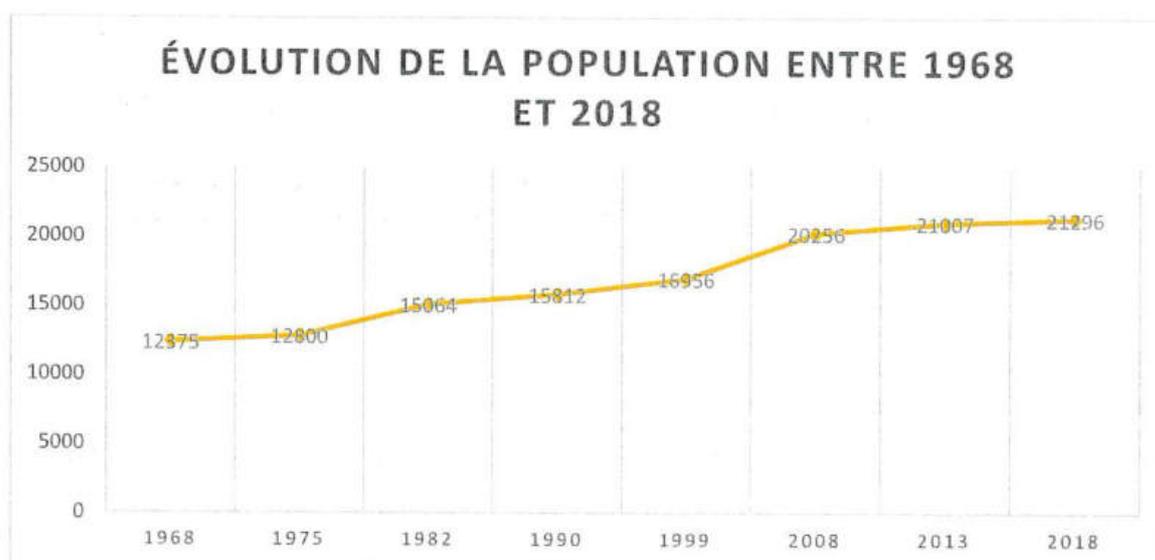
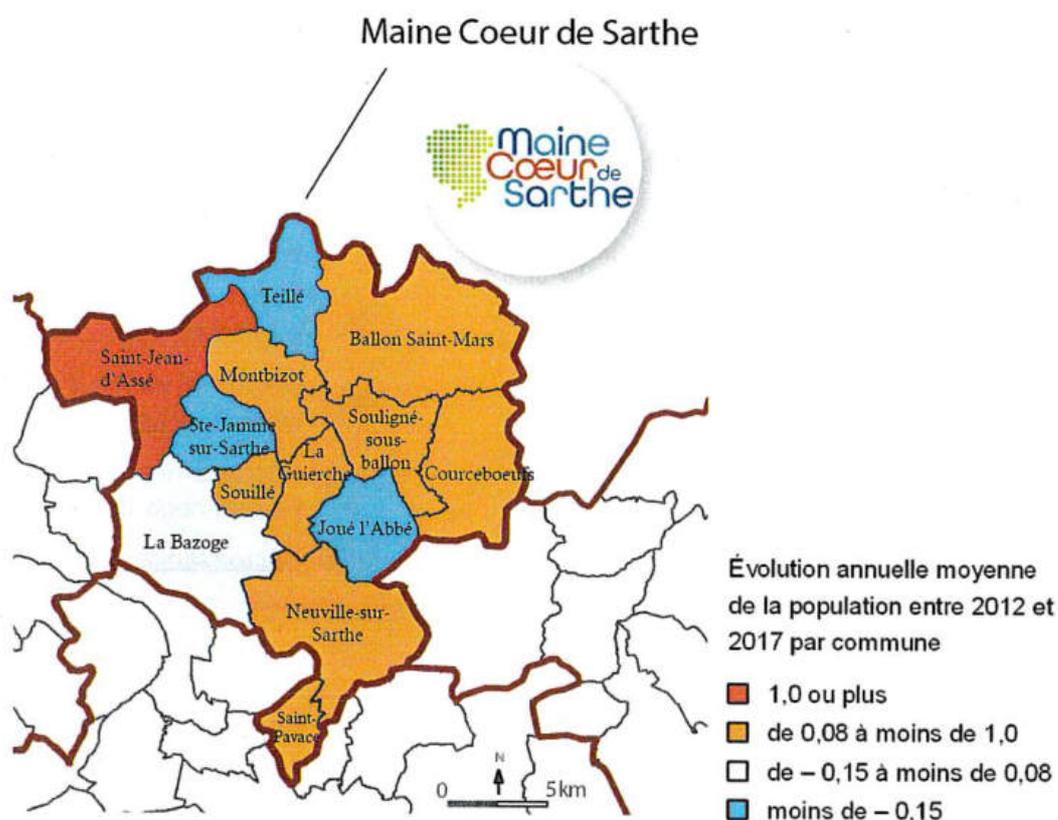
Difficile interprétation de ces dynamiques et des modélisations futures



Tendances démographiques

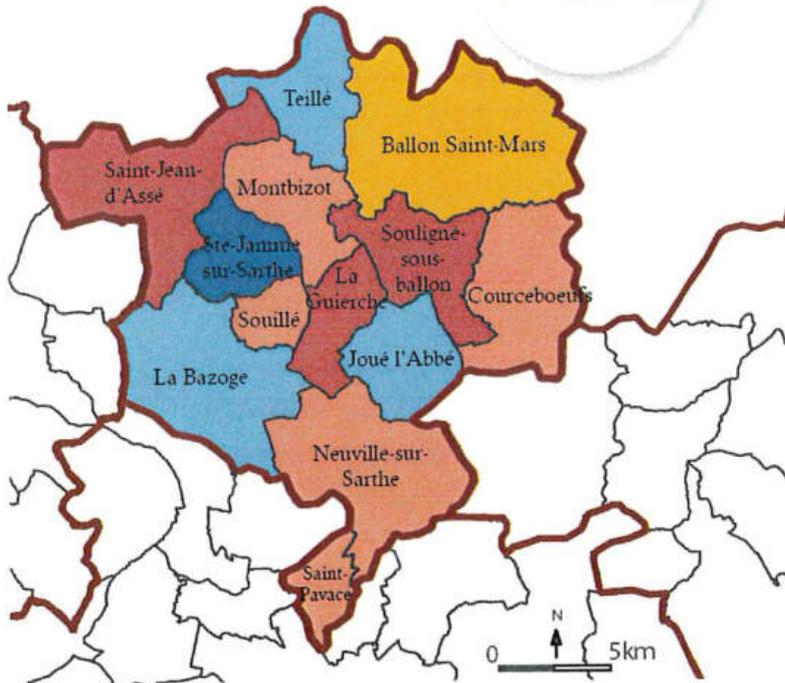
Pour rappel, les principales tendances démographiques de la communauté de communes sont les suivantes :

- Evolution de la population : en 2018, la population de Maine Cœur de Sarthe était de 21 296 habitants. Celle-ci a connu une forte augmentation entre 1970 et 2000 avant de se stabiliser : elle était d'environ 12 500 habitants en 1962



Tendances démographiques

Maine Coeur de Sarthe



Typologie des soldes naturel et migratoire apparent 2012 - 2017
Observatoire des territoire, ANCT 2021

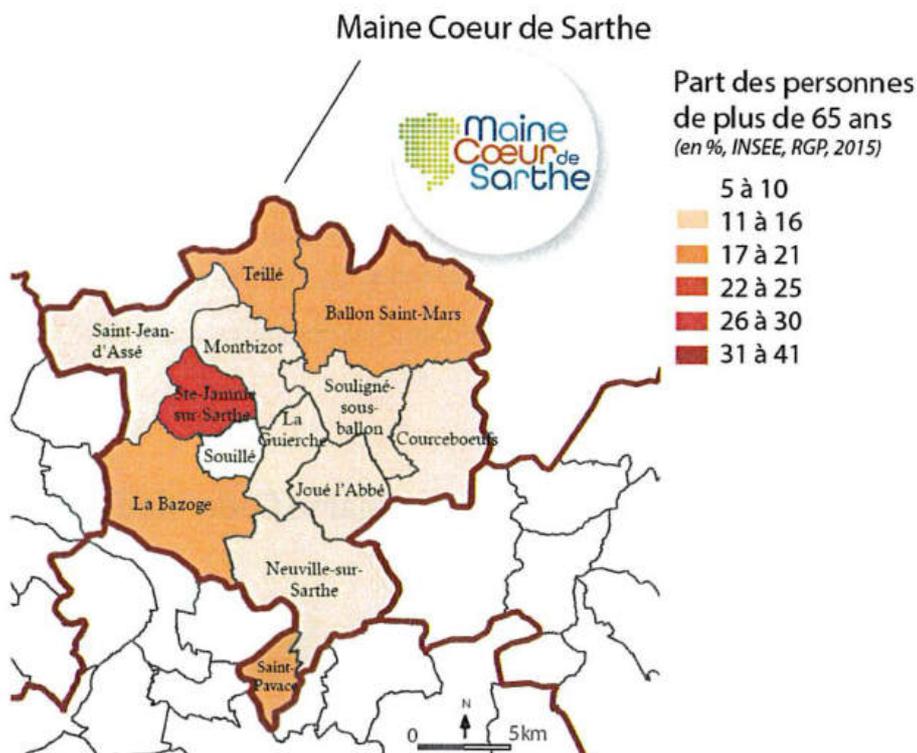
- Croissance totale
- Croissance liée à un solde naturel positif
- Croissance liée à un solde migratoire apparent positif
- Décroissance liée à un solde migratoire apparent négatif
- Décroissance liée à un solde naturel négatif
- Décroissance totale

Le nombre de ménages d'une personne augmente à un rythme soutenu sur le territoire, tout comme le nombre de famille monoparentale.

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2018	%	2008	2013	2018
Ensemble	7 664	100,0	8 127	100,0	8 525	100,0	20 069	20 814	21 024
Ménages d'une personne	1 531	20,0	1 700	20,9	1 995	23,4	1 531	1 700	1 995
Hommes seuls	640	8,3	713	8,8	836	9,8	640	713	836
Femmes seules	891	11,6	987	12,1	1 158	13,6	891	987	1 158
Autres ménages sans famille	82	1,1	139	1,7	100	1,2	212	329	259
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	6 051	79,0	6 288	77,4	6 430	75,4	18 326	18 785	18 770
Un couple sans enfant	2 591	33,8	2 738	33,7	2 891	33,9	5 235	5 560	5 827
Un couple avec enfant(s)	3 080	40,2	3 075	37,8	2 958	34,7	12 058	11 967	11 433
Une famille monoparentale	380	5,0	475	5,8	581	6,8	1 033	1 258	1 510

Tendances démographiques

- Vieillissement de la population : la population de la communauté de communes a connu une dynamique de vieillissement moins importante que celle de la population française au cours des dernières décennies.

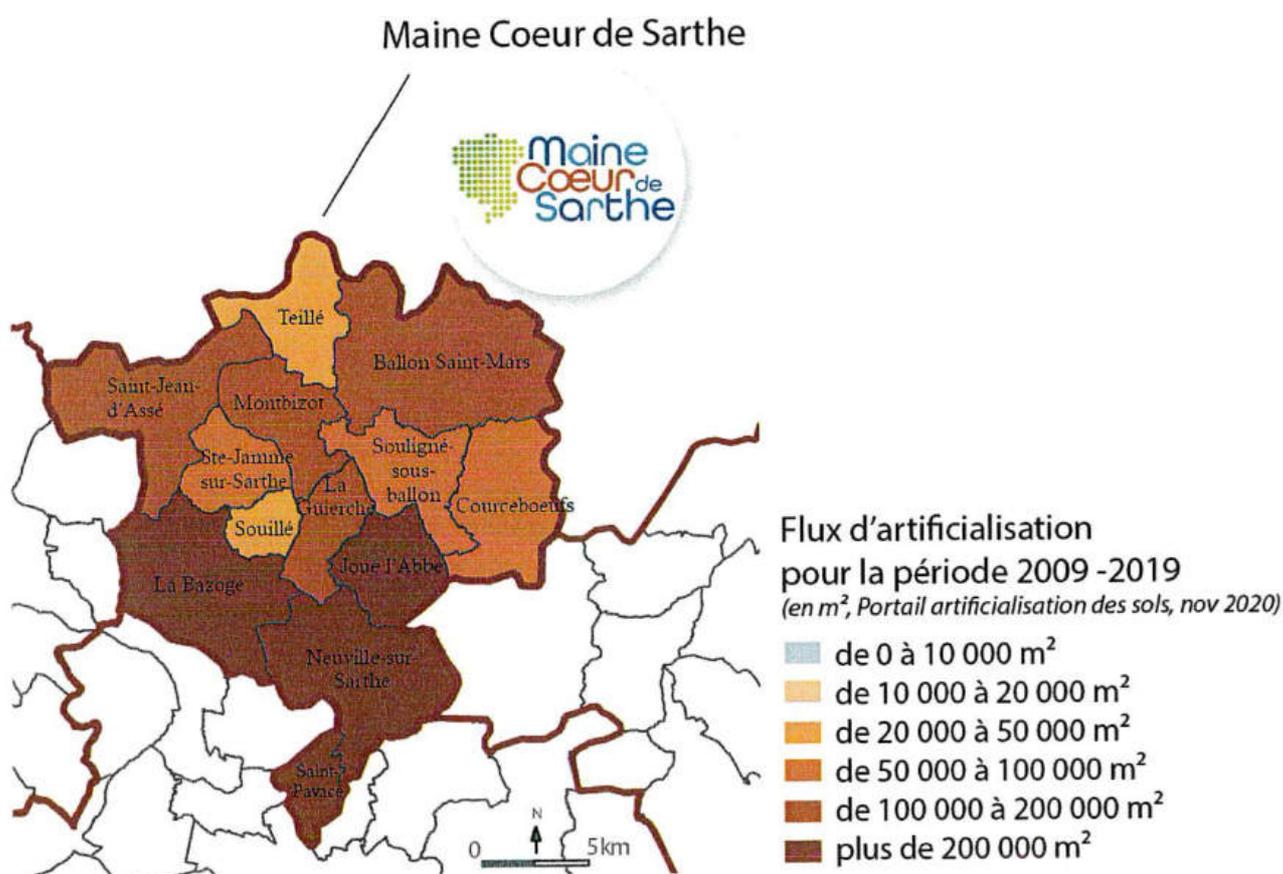


	Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%) en 2017	Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%), en 2017	Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées
Ballon-Saint Mars	46,5%	23,6%	70
Courceboeufs	42,9%	0%	0
Joué l'Abbé	7,1%	0%	0
La Bazoge	39,3%	0%	31
La Guierche	36,1%	0%	0
Montbizot	61,1%	0%	0
Neuville-sur-Sarthe	44,7%	0%	0
Saint-Jean-d'Assé	50%	0%	0
Saint-Pavace	22,1%	0%	0
Sainte-Jamme-sur-Sarthe	37%	15,1%	43
Souillé	17,9%	0%	0
Souigné-sous-Ballon	18,5%	0%	0
Teillé	44,4%	0%	0
EPCI	37,5%	6,7%	144

Occupation du sol

Sur le territoire de Maine Cœur de Sarthe, l'artificialisation des sols, définie à partir de l'exploitation de la base OCSGE (organisée selon les catégories suivantes : zones bâties, végétation d'agrément, zones non bâties correspondant aux parkings, voirie...), a augmenté de 17,49 ha entre 2013 et 2016 dont 9,63 ha en zones bâties. Ce phénomène d'artificialisation des sols ne se fait pas ressentir au niveau des zones d'activités puisque les zones artificialisées entre 2013 et 2016 y ont évolué de 0,03 ha. Cependant, l'aménagement de ces zones mériterait d'être optimisé puisque l'artificialisation résulte principalement d'une augmentation des surfaces en zones non bâties (parking, voiries, végétation d'agréments).

Les communes où la part d'artificialisation est supérieure à 20 Ha, entre 2009 et 2019, sont les suivantes :

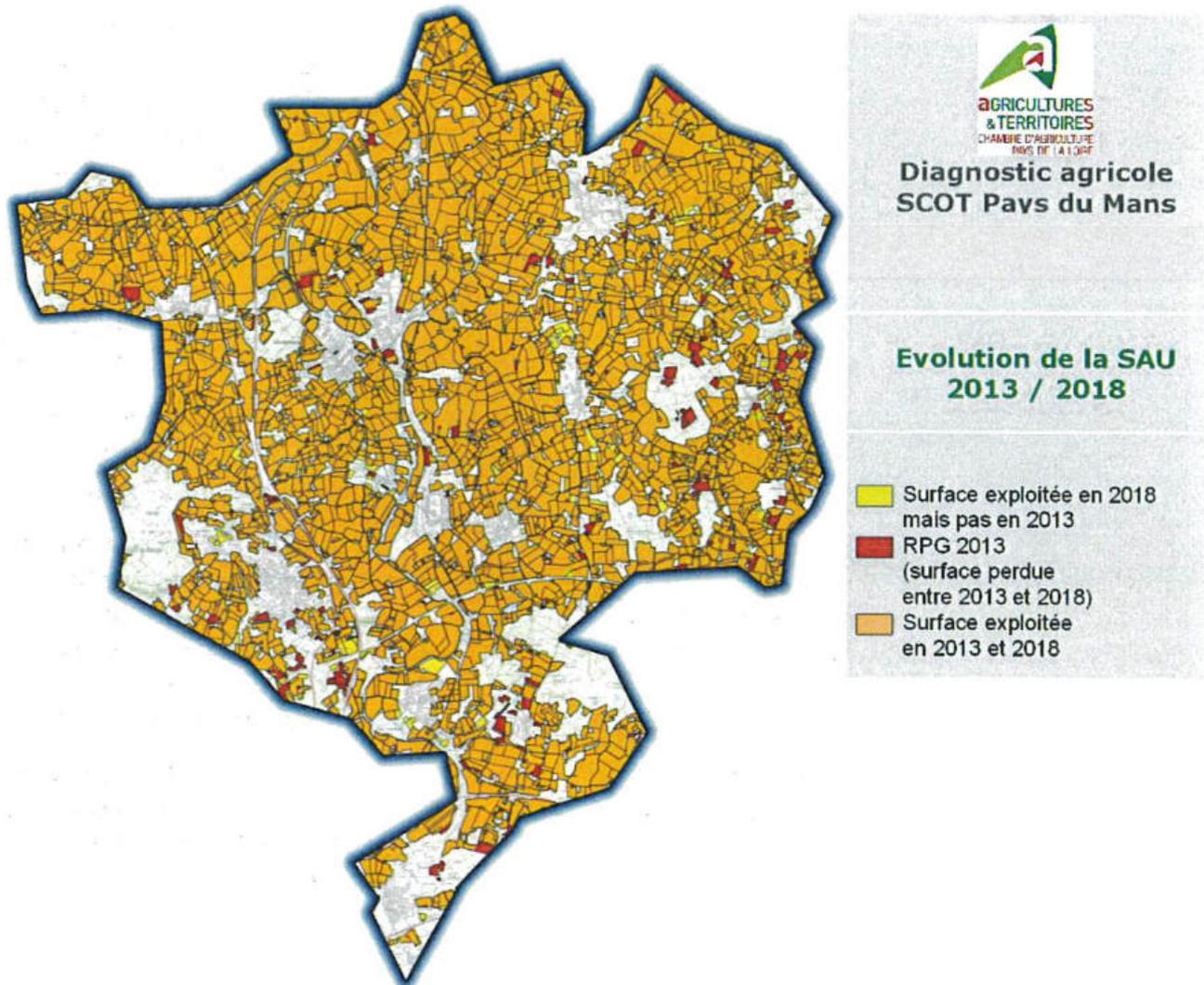


La Bazoge	424 738 m ²
Joué l'Abbé	232 936 m ²
Neuville-sur-Sarthe	477 528 m ²
Saint-Pavace	356 803 m ²

Occupation du sol

D'après l'étude agricole de la Chambre d'Agriculture réalisée en 2020, la surface agricole utile (SAU) du territoire intercommunal diminue en moyenne de 3,18 % entre 2010 et 2019. La perte de SAU est plus importante sur la période 2010 - 2015 que sur la période suivante (2015 - 2019).

Les surfaces perdues sont illustrées en rouge sur la carte ci-dessous.



Evolution de la SAU en % de 2010 à 2019 :

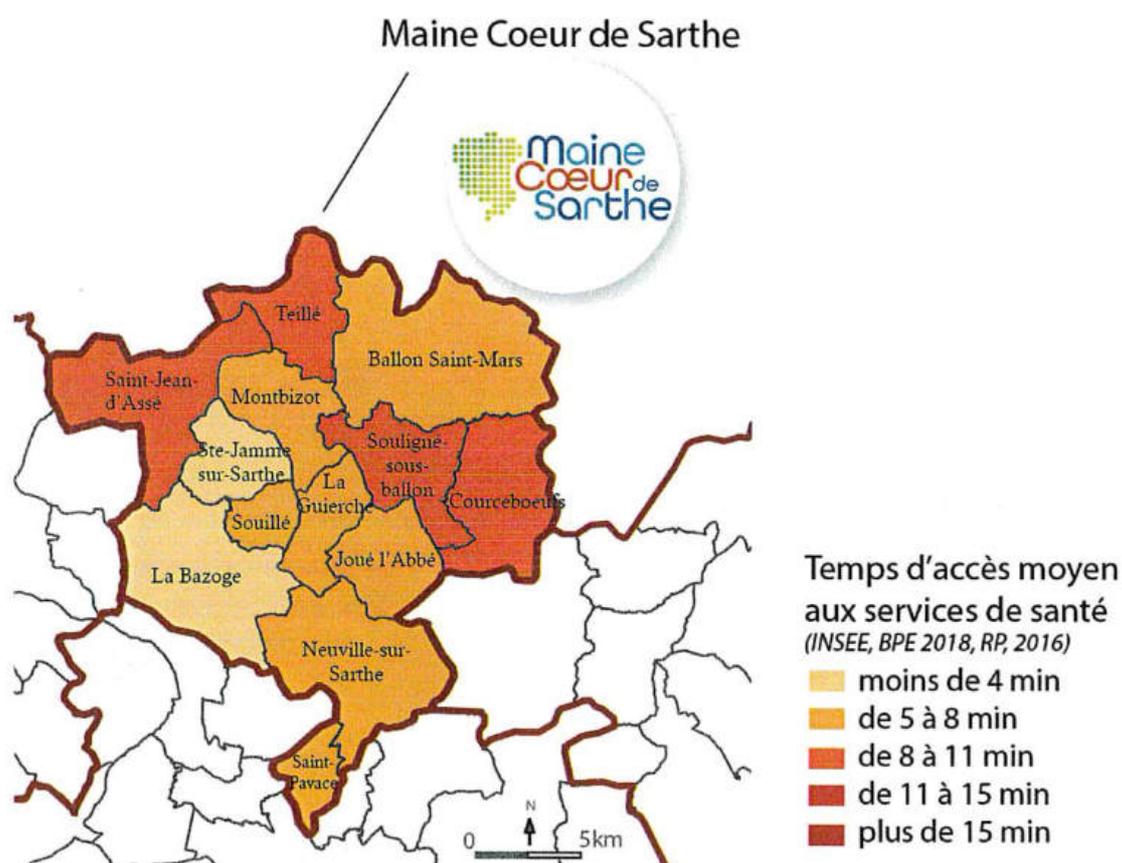
	SAU de MCS
2010 à 2015	-2,54%
2015 à 2019	-0,64%
2010 à 2019	-3,18%

2 - COHÉSION

Accès aux soins

La Sarthe connaît une démographie médicale parmi la plus basse des départements de France, tant sur la ressource en médecins généralistes qu'en médecins spécialistes. La densité, pour 100 000 habitants, de médecins généralistes est de 66,2, de 6 pour les ophtalmologues et de 37,2 pour les chirurgiens-dentistes (hors médecins salariés). Cette fragilité concerne aussi bien le milieu libéral que le milieu hospitalier. De nombreuses autres professions paramédicales sont aussi en tensions ; infirmiers, aides-soignants, orthophonistes, masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs...

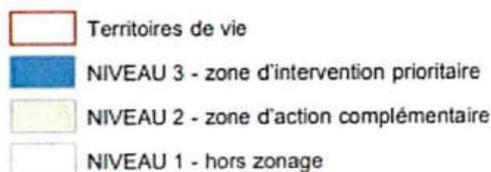
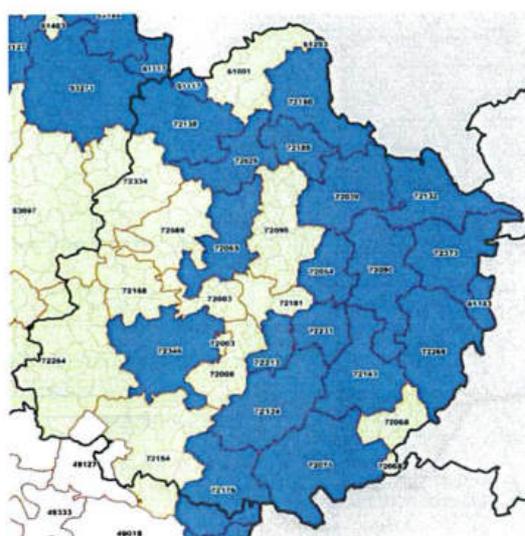
Sur le territoire de Maine Cœur de Sarthe, alors que la densité d'ophtalmologues (0) et chirurgiens-dentistes (33) pour 100 000 habitants est inférieure à la moyenne départementale, celles des médecins généralistes est supérieure (70,7). Il en est de même pour les infirmières libérales (80,1 pour 100 000 habitants, contre 78,4 en Sarthe).



Accès aux soins

Après un avis favorable de la Commission Régionale Santé Autonomie (CRSA) et de l'Union Régionale des Professionnels de santé des médecins (URPS), l'ARS Pays de la Loire arrête les nouvelles zones caractérisées par une offre de soins insuffisante pour la profession de médecins. Il permet d'accentuer les moyens dédiés pour améliorer la démographie médicale et l'accès aux soins. Sur le territoire intercommunal, toutes les communes situées à l'Ouest sont classées en zones d'intervention prioritaire, tandis que celles de l'Est sont classées en zone d'action complémentaire.

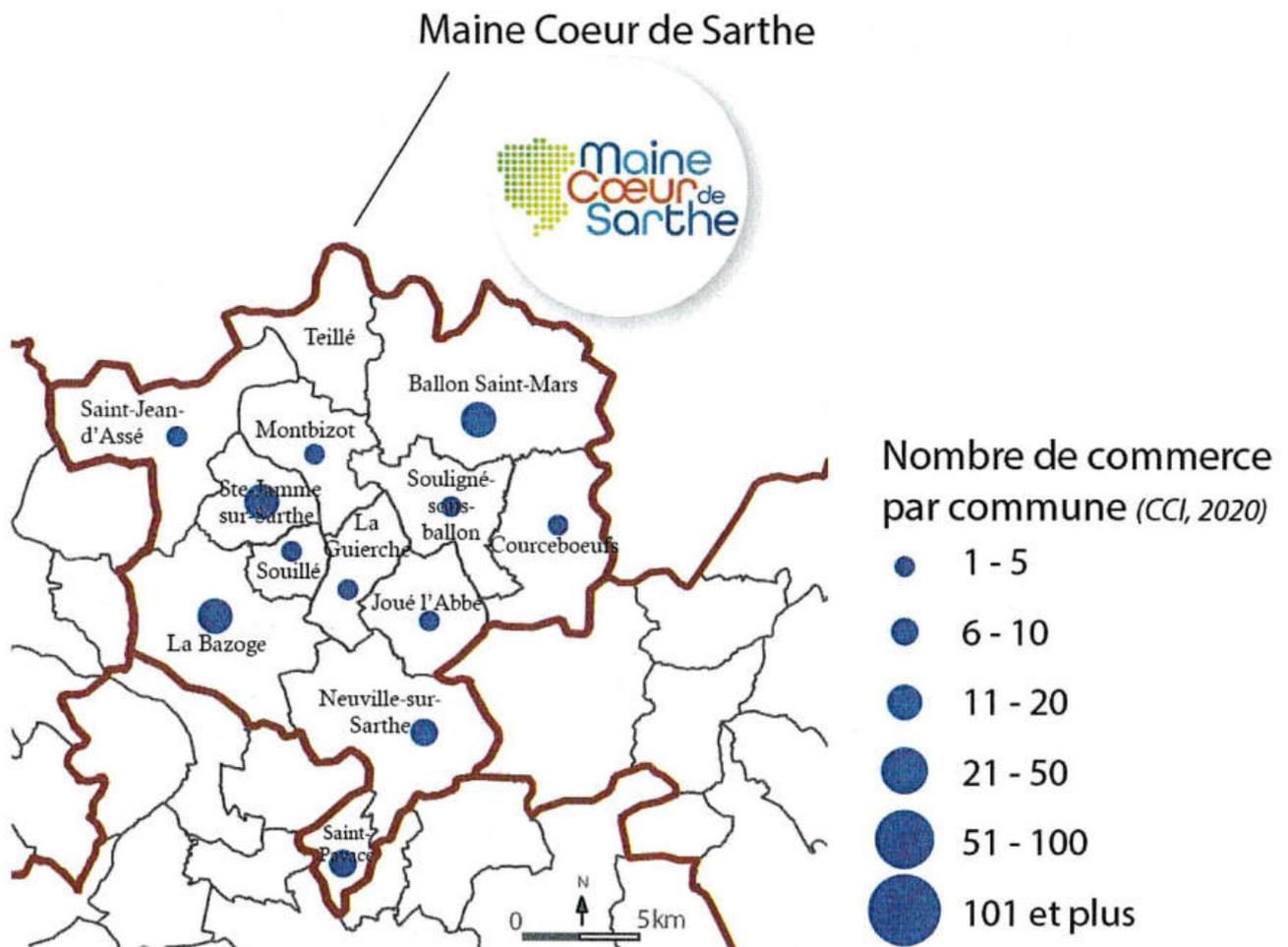
Zone d'intervention prioritaire	Zone d'action complémentaire
La Bazoge	Ballon-Saint-Mars
Montbizot	Courceboeufs
Sainte-Jamme-sur-Sarthe	Joué l'Abbé
Saint-Jean-d'Assé	La Guierche
Souillé	Neuville-sur-Sarthe
Teillé	Saint-Pavace
	Souligné-sous-Ballon



Un futur Plan démographie médicale 2021-2023 doit aussi être instauré à l'échelle départementale.

Accès aux soins

Sur le territoire, il n'existe aucune commune où le temps d'accès au panier de la vie courante est inférieur à 4 minutes. Dans 9 communes cependant, le temps d'accès au panier de la vie courante est inférieur à 7 minutes. On note également qu'une commune du territoire est totalement dépourvue de commerces de proximité.

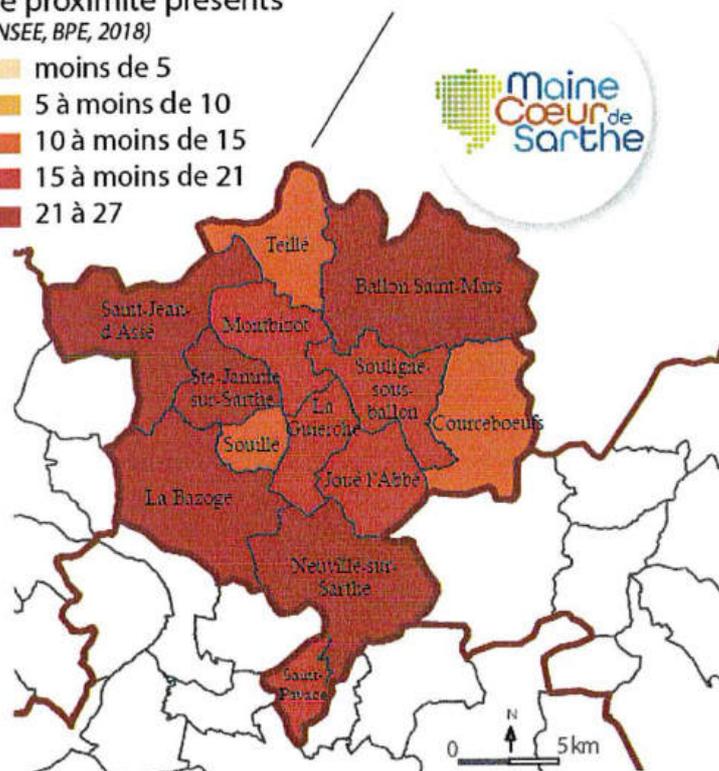


Accès aux soins

Nombre de services de proximité présents
(INSEE, BPE, 2018)

- moins de 5
- 5 à moins de 10
- 10 à moins de 15
- 15 à moins de 21
- 21 à 27

Maine Coeur de Sarthe



La gamme service de proximité regroupe 28 services qui sont les suivants : Bureau de poste, Réparation automobile et de matériel agricole, maçon, plâtrier / peintre, menuisier / charpentier / serrurier, plombier / couvreur / chauffagiste, électricien, entreprise générale du bâtiment, coiffure, restaurant / restaurant rapide, agence immobilière, institut de beauté/onglerie, épicerie / supérette, boulangerie, boucherie / charcuterie, fleuriste / jardinerie / animalerie, école élémentaire, médecin généraliste, chirurgien-dentiste, infirmier, masseur kinésithérapeute, pharmacie, taxi - VTC, boudodrome, tennis, salle ou terrain multisports, terrain de grands jeux, bibliothèque.

Écoles et capacité :

	Écoles maternelles / élémentaires		Collège		Lycée	
	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif
Ballon-Saint Mars	2	296	1	385	0	-
Courcebœufs	1	57	0	-	0	-
Joué l'Abbé	1	158	0	-	0	-
La Bazoge	2	363	0	-	0	-
La Guierche (RPI)	1	133	0	-	0	-
Montbizot	1	224	0	-	0	-
Neuville-sur-Sarthe	1	222	0	-	0	-
Saint-Jean-d'Assé	1	237	0	-	0	-
Saint-Pavace	1	180	0	-	0	-
Sainte-Jamme-sur-Sarthe	1	219	1	520	0	-
Souillé (RPI)	1	105	0	-	0	-
Souigné-sous-Ballon	1	134	0	-	0	-
Teillé	1	44	0	-	0	-
TOTAL	15	2372	2	905	0	-

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, 2019-2020 + Communauté de communes (2021)

Accès aux soins

D'après les statistiques Allocataires BCA de décembre 2019 issus de la CAF de la Sarthe, il est dénombré 3 389 allocataires Caf sur le territoire intercommunal, répartis comme suit :

Composition des foyers allocataires					
Par situation familiale				Familles nombreuses	
Couples avec enfant (s)	Familles monoparentales	Allocataires isolés sans enfant	Couples sans enfant	Monoparents 3 enfants et +	Couples 3 enfants et +
2 037	378	829	138	49	445

Petite enfance					
Activité des parents selon l'âge des enfants					
0 à 2 ans avec parents actifs	0 à 2 ans avec parents en emploi	3 à 5 ans avec parents actifs	3 à 5 ans avec parents en emploi	0 à 5 ans avec parents actifs	0 à 5 ans avec parents en emploi
581	515	666	610	1 247	1 125

La communauté de communes compte deux multi-accueil et un Relais Petite Enfance itinérant. La communauté de communes est également dotée d'un Pôle Jeunesse, avec plusieurs espaces jeunes localisés sur les communes de La Bazoge, Ballon-Saint-Mars, Saint-Jean-d'Assé, et Joué l'Abbé. La Maison des Projets organise l'animation de la Vie Sociale, les services aux familles, l'organisation des accueils de loisirs pendant les vacances pour les enfants de 3 à 12 ans, l'organisation des accueils jeunes et animations adolescents, l'organisation d'un accueil périscolaire le mercredi. Aussi, un projet éducatif territorial est en cours jusqu'en 2022.

Avec l'ensemble des acteurs locaux, la construction d'un nouveau projet social a été validé par le renouvellement de l'agrément CAF pour 4 ans et la signature d'une convention d'objectifs tripartite 2020-2023 avec la communauté de communes, s'inscrivant dans les orientations posées dans la Convention Globale Territoriale, dont les trois enjeux sont les suivants ; faire venir des familles en créant les conditions favorables à leurs bien-être en aidant les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale / fédérer l'action communautaire en renforçant la politique territoriale d'action sociale et familiale / favoriser la place de chacun pour un engagement de tous.

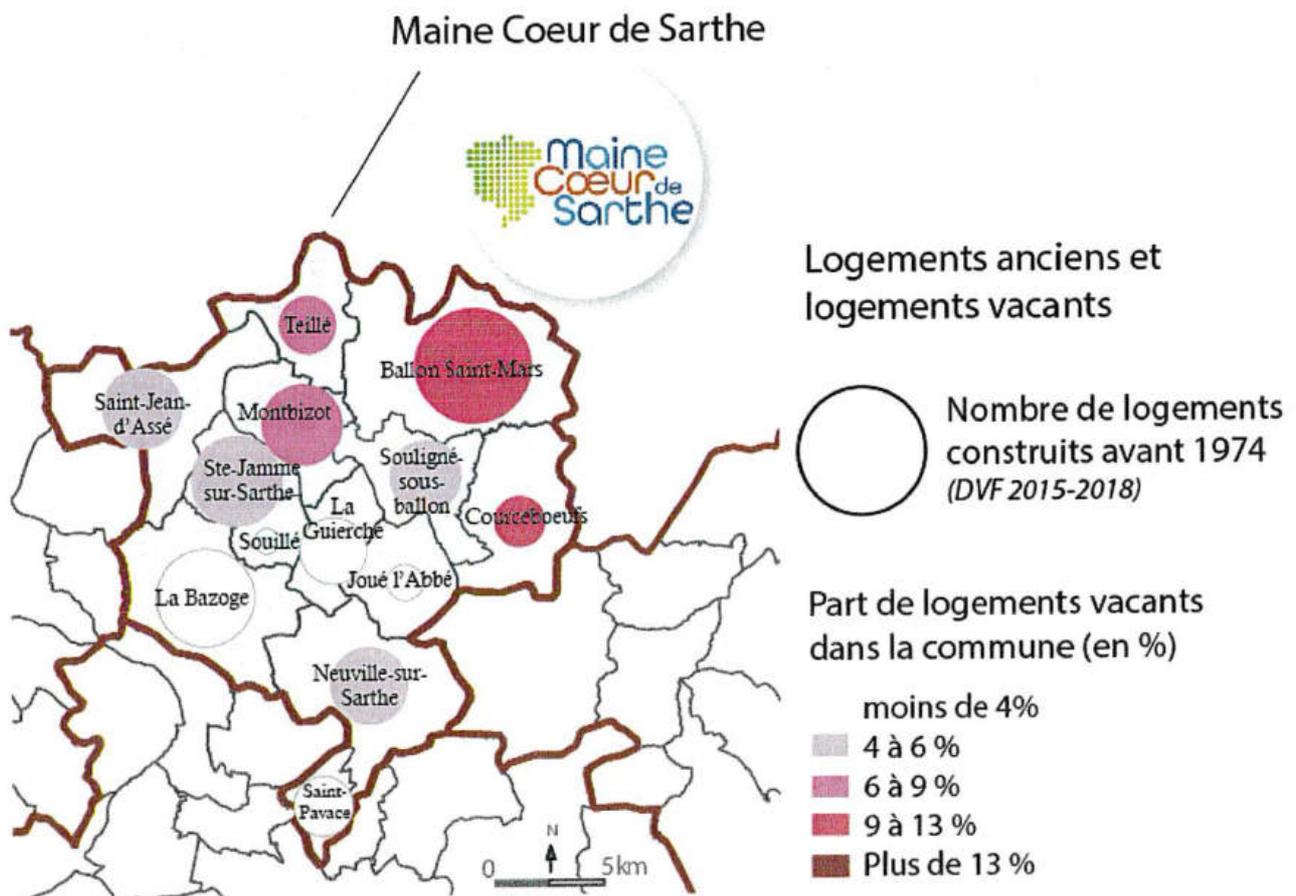
Accès au logement

Les moteurs d'accueil de la population sur le territoire de Maine Cœur de Sarthe s'articulent autour de la filière du lotissement (48%), complétée par la filière diffuse (41%). Entre 2015 et 2018, la production de logements s'élève à 70 logements/an.

Le parc de logements anciens, construit avant 1974, représente 45 % du parc de logements, soit 4 340 logements au sein de l'intercommunalité. Ils se répartissent entre anciens lotissements, centre-bourg et hameaux.

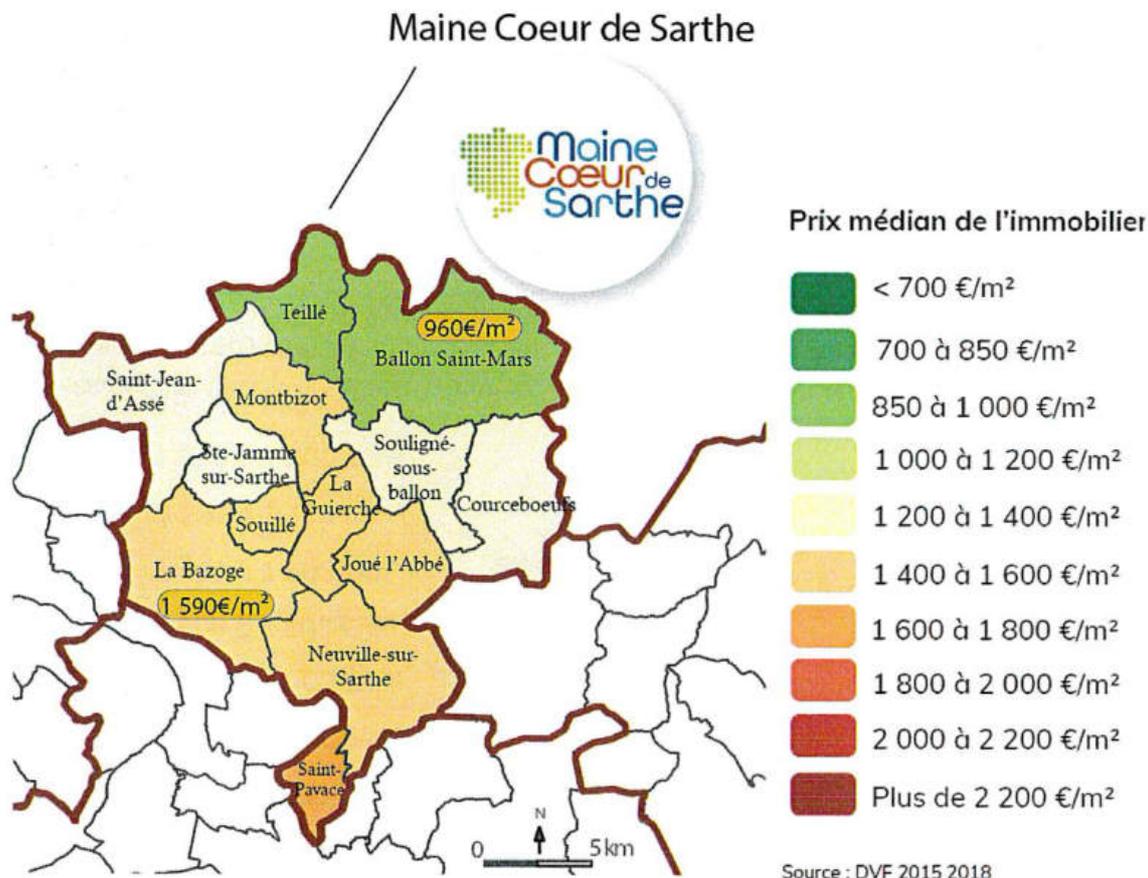
La part de logements vacants est très modérée sauf dans certains bourgs et augmente à mesure que l'on s'éloigne de Le Mans Métropole. Ce sont 400 logements vacants recensés sur le territoire intercommunal, soit 5% du parc de logements.

Nombre de logements vacants par commune (Source : fichiers fonciers 2019)					
Ballon-Saint Mars	114	Montbizot	47	Saint-Pavace	23
La Bazoge	59	Neuville-sur-Sarthe	57	Souillé	9
Courseboeufs	28	Sainte-Jamme-sur-Sarthe	47	Souigné-sous-Ballon	27
La Guierche	17	Saint-Jean-d'Assé	38	Teillé	20
Joué-l'Abbé	11				



Accès au logement

Le prix médian de l'immobilier sur l'intercommunalité varie entre 850€ à 1 800€/m² en fonction des communes, avec un prix médian, de moins en moins élevé plus l'éloignement de la ville-centre est important.



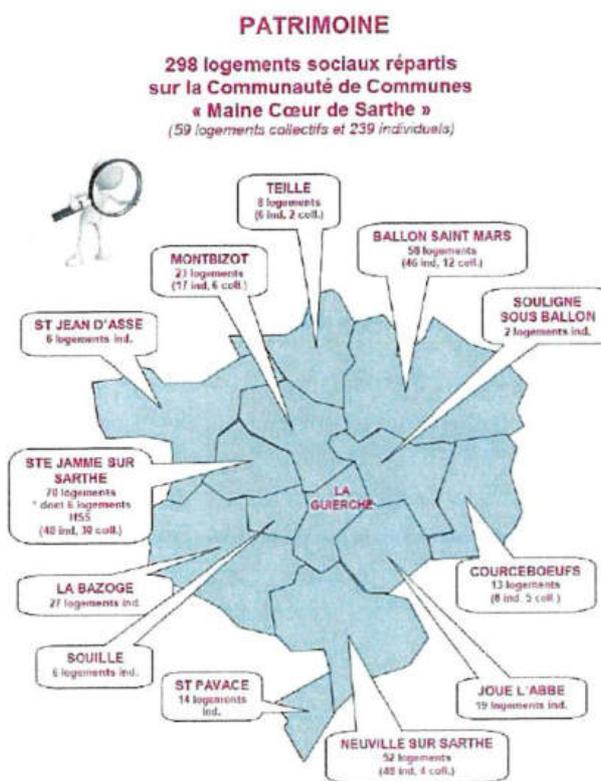
Dans la Sarthe 26 021 résidences principales soit 10,4 % des résidences sont chauffées au fioul (données 2017). Ce taux est plus élevé à l'échelle de la communauté de communes de Maine Cœur de Sarthe où 13,6 % des résidences principales sont chauffées au fioul. Le pôle Métropolitain auquel est rattaché la Communauté de Communes de Maine Cœur de Sarthe a lancé en 2020 une étude pré-opérationnelle sur l'habitat privé et une étude pour la mise en œuvre d'une PTRE sur le territoire. A la suite des premiers résultats de l'étude, des questions se posent encore sur la construction des plateformes (pertinence de l'échelle, quelles articulations, quelles mutualisations...).

Accès au logement

Dès 2022, fin de l'étude pré-opérationnelle de l'habitat privé, les communautés de communes pourront déterminer l'échelle de déploiement de PTRE en articulation avec les différents programmes d'habitat privé qui seront mobilisés sur le territoire.

Le taux de résidences principales en mauvais état (catégories 7 et 81) est de 3,79 % sur Maine Cœur de Sarthe et de 4,10 % sur la Sarthe (Insee 2017). La part des logements locatifs sociaux avec DPE2 = E, F ou G en Sarthe est de 22 % en 2020, ce qui place la Sarthe parmi les départements de la région les plus en retard sur ce plan. Sur la communauté de communes, elle est de 32 %. Pour le parc locatif privé, la base de données régionale SICLOP fait état de 73 % de logements locatifs privés classés en étiquettes énergétiques E à G sur Maine Cœur de Sarthe.

Le nombre de logements sociaux présents dans le parc de logements en 2019 est de 298 pour la communauté de commune, dont une majorité est localisé sur la commune de Sainte-Jamme-sur-Sarthe (76). La gestion du parc locatif est gérée sous convention de mandat auprès de Sarthe Habitat, présent sur 12 des 13 communes.

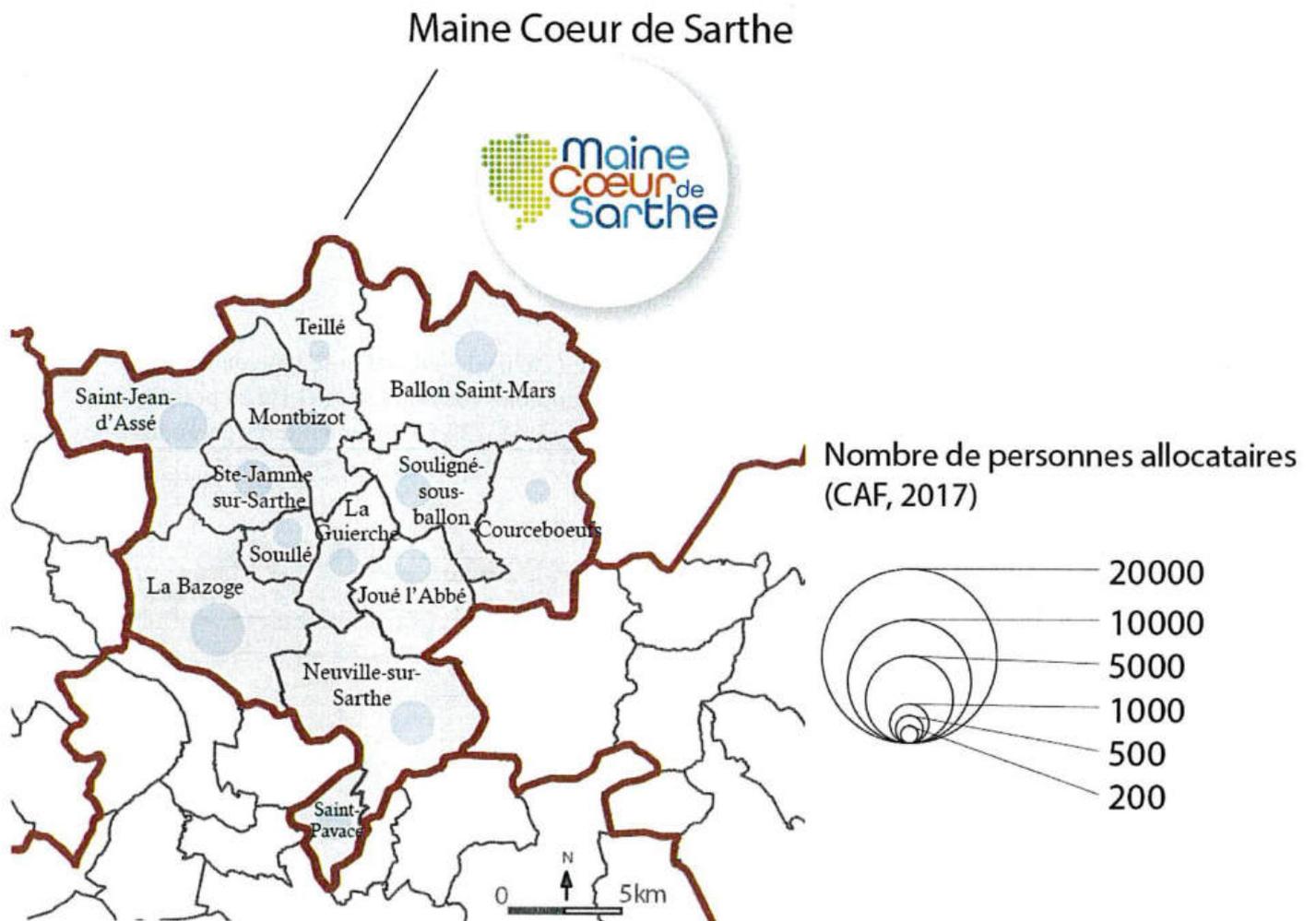


Source : Extrait bilan social et territorial 2019 de Sarthe habitat

Accès au logement

La part des ménages fiscaux imposés sur le territoire de Maine Cœur de Sarthe s'élève à 53,1 %, avec un revenu moyen des foyers fiscaux s'élevant à 21 940 € en moyenne (27 250€ pour Saint-Pavace / 19 590€ pour Teillé).

Le nombre de personnes par foyer allocataires en 2017 est de 10 123 personnes. Le nombre d'enfants à charge au sein de l'ensemble des foyers allocataires de l'intercommunalité est de 4 881.



Accès à l'alimentation

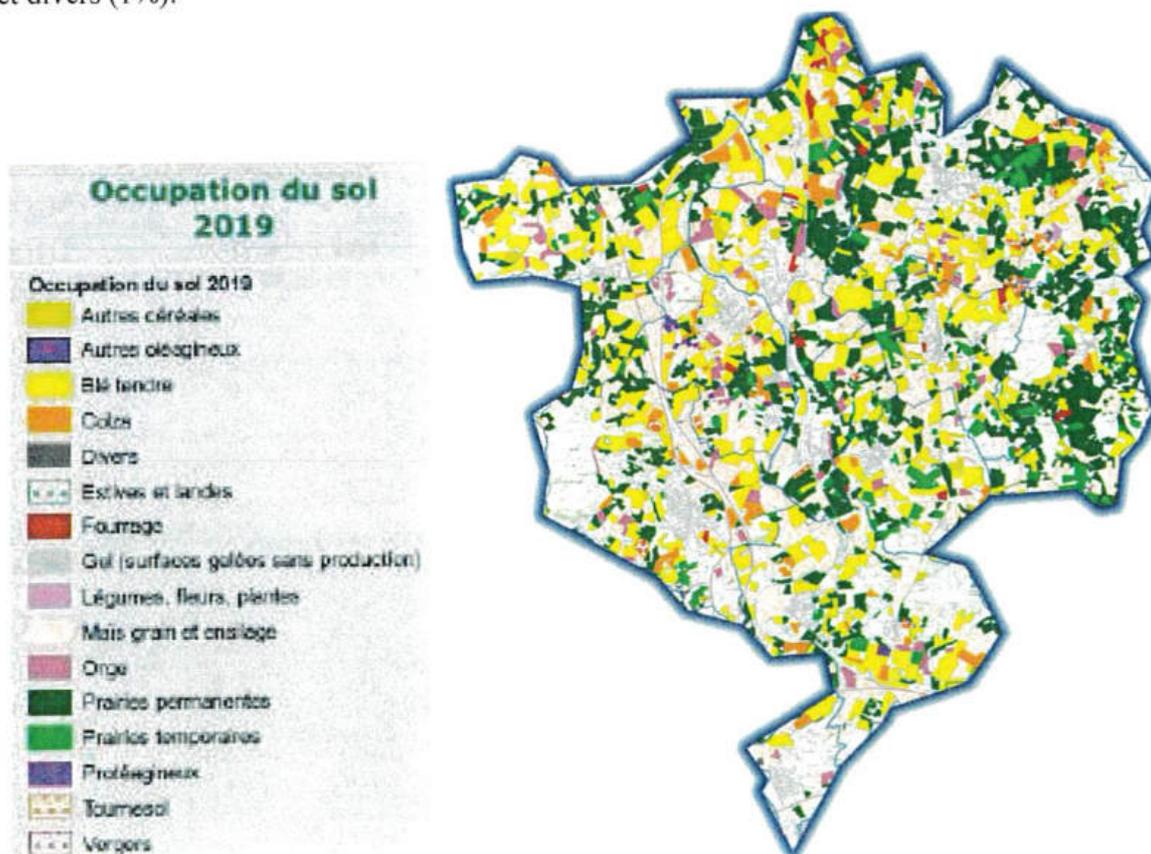
Sur le plan national, la crise de la Covid 19 a fragilisé l'équilibre alimentaire de la population, jusqu'à aggraver des situations de malnutrition, pour les personnes ou familles les plus précaires. Des services d'aide alimentaire ont été déployés à l'échelle nationale afin de soutenir ces populations modestes et ont montré toute leur utilité pendant la crise sanitaire. Fondée sur l'action bénévole et associative, et la valorisation de denrées alimentaires ou de produits locaux, leur organisation au sein des territoires doit être mieux structurée pour donner plus de proximité à ce service capital dans la lutte contre l'exclusion et le décrochage social.

A l'échelle de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, ces tendances se sont traduites par une forte hausse de l'activité de l'épicerie sociale et solidaire.

Sur le plan de la qualité alimentaire et dans le sens de l'ébauche d'un projet alimentaire territorial, l'approvisionnement en circuits courts et denrées issues de l'agriculture biologique sur le territoire s'appuie sur 12 exploitations certifiées. Elles représentent 651 ha de SAU, soit 4,95 % de la SAU du territoire, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne départementale (5,3%).

Occupation des terres agricoles (RPG 2019) :

D'après l'étude agricole de la Chambre d'Agriculture (2020), le sol, selon le type de culture est décomposé comme suit ; 8 160,21 Ha en terres labourables (66%), 3 457,64 Ha en prairies permanentes (28%), 576,54 Ha en prairies temporaires (5%), 122,58 Ha en cultures pérennes et divers (1%).



Accès à l'alimentation

Modes de gestion et nombre de repas journaliers dans les restaurants scolaires de Maine Cœur de Sarthe		
Nom commune	Repas / jour	Mode de gestion
Ballon-St Mars	180	Municipale
Courceboœufs	55	Municipale
Joué l'Abbé	147	Municipale
La Bazoge	300	Prestataire
SIVOS La Guierche – Souillé	160	Prestataire
Montbizot	190	Municipale
Neuville sur Sarthe	210	Municipale
Souigné sous Ballon	105	Municipale
St Pavace	150	Municipale
Ste Jamme	140	Associative
St-Jean d'Assé	180	Municipale
Teillé	30	Municipale



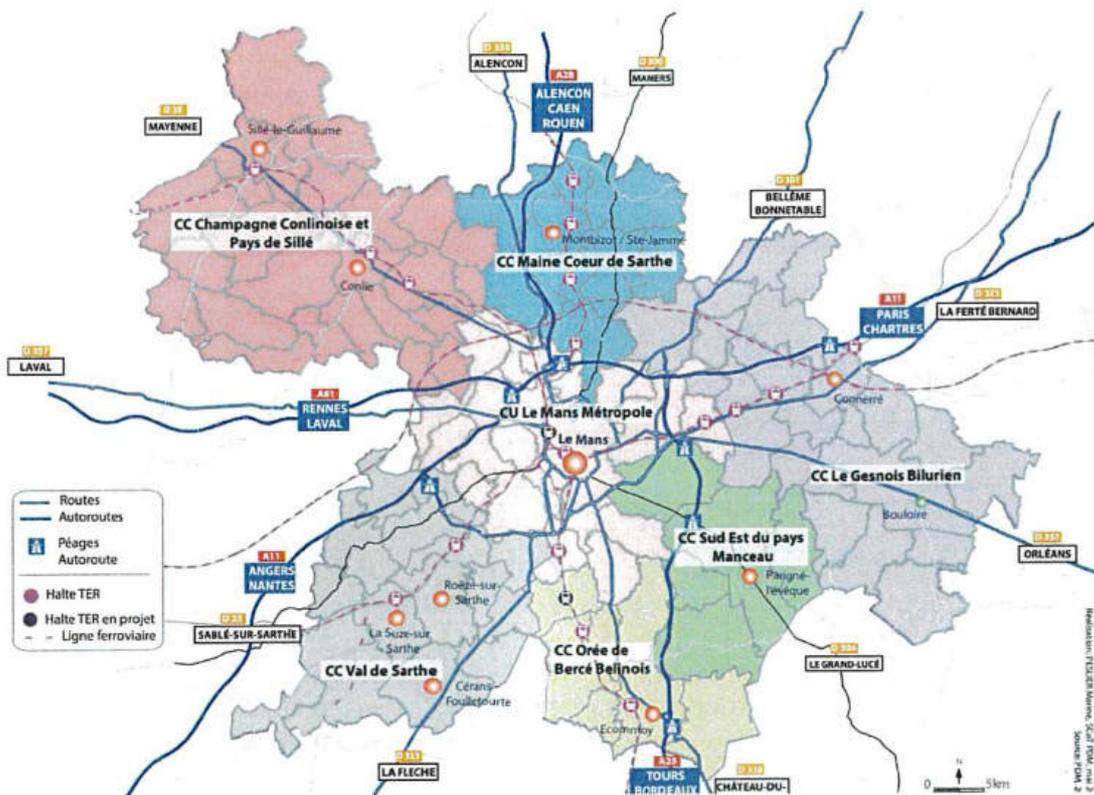
Actuellement neuf communes sont adhérentes à la Charte Qualité Proximité du Pays du Mans (en vert dans le tableau), charte qui met en valeur les bonnes pratiques des professionnels engagés dans une démarche en faveur des circuits courts de proximité.

Par ailleurs, de nombreux producteurs de fruits et légumes, de pain/confitures/miel, de viandes et de boissons sont réparties sur 2/3 des communes du territoire (Ballon-Saint-Mars, Joué-l'Abbé, La Bazoge, Neuville-sur-Sarthe, Saint-Pavace, Sainte-Jamme-sur-Sarthe, Souillé, Souigné-sous-Ballon).

Sur l'intercommunalité, 3 marchés sont présents :

- La Bazoge : Place des Tramways, le jeudi, 16h-20h
- La Guierche : Place de l'Église, le dimanche, 08h-13h
- Saint-Pavace : Place de l'Église, le jeudi, 08h-13h

Accès aux transports



Sur le territoire de Maine Cœur de Sarthe, le parc automobile électrique, hydrogène ou hybride rechargeable représente 0,42 % (0,35 % en Sarthe). Dans la communauté de communes, 85,4 % des actifs occupés travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence et 57,5 % des ménages possèdent deux voitures ou plus sur ce territoire. Les actifs se déplacent en automobile pour 90,2 % (79 % en Sarthe) et seulement 0,4 % utilisent le vélo. 2,5 % utilisent les transports en commun.

Pour répondre aux besoins des territoires dépourvus de service, la multiplicité et la diversité des modes de transport demeurent l'alternative aux besoins des populations rurales. L'autosolisme est un réel enjeu sur ces territoires et non celui de l'usage de la voiture. De nombreuses solutions innovantes ont déjà été appliquées dans les territoires ruraux, bien d'autres restent à inventer ou à adapter à partir de modèles existants.

Accès aux transports

MOBILITÉS VERS LE MANS

DÉPLACEMENTS

- Nombre d'actifs : 5 453
- Nombre de scolaires : 1 897
- Estimation des déplacements tous motifs : 25 689 déplacements (*estimation moyenne*)

OFFRES

- Ligne TER 24 : Le Mans / Alençon
- 2 lignes de car régulière ALEOP :
 - L 210 : 12 AR / jour vers Fresnay
 - L 211 : 11 AR / jour vers Marolles

MOBILITÉS INTERNES

DÉPLACEMENTS

- Nombre d'actifs : 2 350
- Nombre de scolaires : 2 924
- Estimation des déplacements tous motifs : 35 263 déplacements (*estimation moyenne*)

OFFRES

- Covoiturage
- Autopartage : deux stations Mouv'nGo à Ballon-Saint Mars et St Jean d'Assé
- Navettes scolaires communales

MOBILITÉS TRANSVERSES AU ET HORS PÔLE MÉTROPOLITAIN

DÉPLACEMENTS

- Actifs : 563 vers un autre EPCI du Pôle
 - 1 122 vers un territoire externe
- Scolaires : 65 vers un autre EPCI du Pôle
 - 273 vers un territoire externe
- Déplacements TM : 2 233 vers autre EPCI Pôle
 - 4 042 vers un territoire externe

OFFRES

Covoiturage et autopartage

- ✓ Pas d'axes de lignes régulières de transports vers un autre EPCI du Pôle
- ✓ Ligne TER vers Alençon
- ✓ Lignes Aléop vers Fresnay et Marolles

Accès aux transports

Deux lignes de car du réseau ALEOP desservent le territoire. Quant à la ligne 24 du réseau TER, elle constitue une alternative pertinente à la voiture, notamment pour les habitants travaillant dans l'agglomération mancelle. Les quatre haltes/gares du territoire (Teillé, Montbizot, La Guierche, Neuville-sur-Sarthe) ont fait l'objet entre 2010 et 2020 d'une requalification de leurs espaces de stationnement.

L'étude des dessertes ferroviaires de l'agglomération du Mans a, en 2012, mis en évidence l'opportunité de créer une nouvelle halte, implantée au nord de la gare du Mans, secteur hôpital-université, sur la section commune des lignes Le Mans - Laval - Rennes et Le Mans - Alençon - Caen. Cette nouvelle halte, située à proximité de l'hôpital, de l'université, et de l'arrêt de tramway "hôpital", sera mise en service en 2023.

Quant au développement des modes actifs, quelques communes du territoire se sont engagées dans des démarches d'études et/ou de réalisations d'aménagements viaires dédiés aux modes actifs. C'est le cas notamment de la Guierche (liaisons Vers Souillé et Joué l'Abbé via des voies vertes pour rejoindre la halte ferroviaire) ou encore Saint-Pavace dans le cadre de son projet d'aménagement initié en novembre 2020.

Accès au numérique

Sur le territoire de Maine Cœur de Sarthe, 20,4 % des locaux (logements ou locaux à usage professionnel) sont raccordables à la fibre optique avec des disparités. Ainsi, près de 69 % des communes n'ont pas accès à la fibre ou ont moins de 20 % de locaux raccordables (9 communes) mais 100 % du territoire est couvert en 4G par a minima un opérateur. Pour autant, des travaux d'installation de la fibre optique s'opèrent actuellement sur le territoire.

Maine Cœur de Sarthe



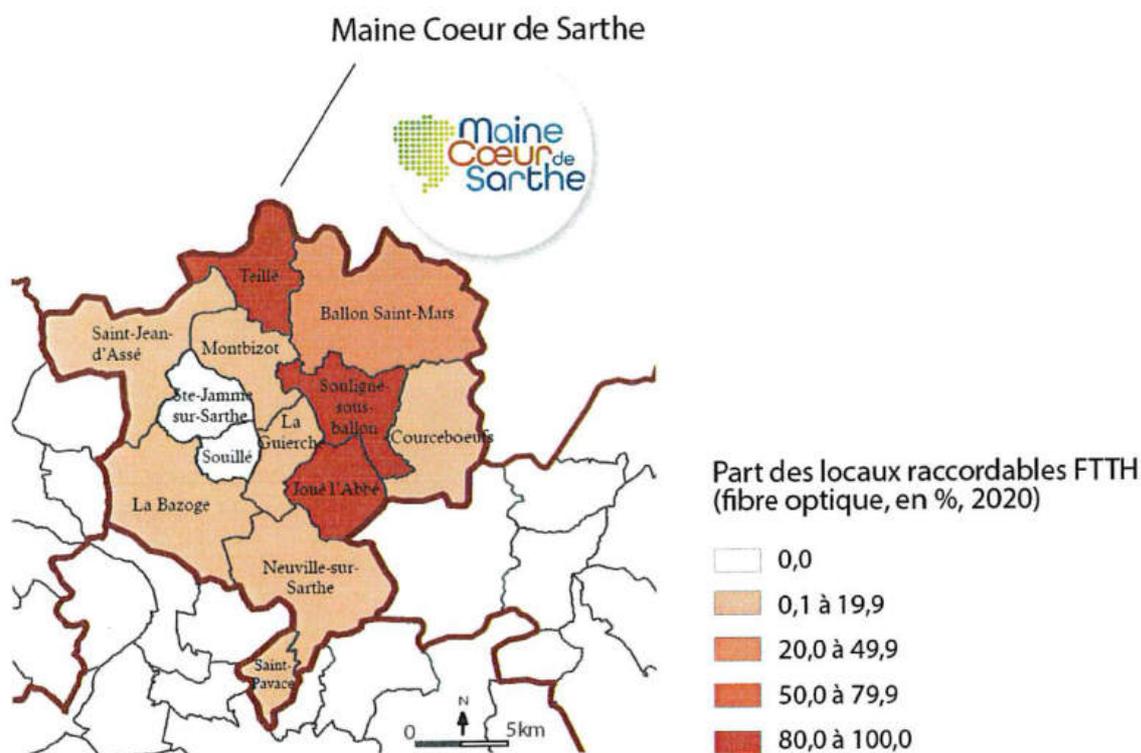
Déploiement par Sarthe Numérique Point de Mutualisation (PM)

- PM ouverts commercialement
- PM à ouvrir sous 3 mois
- PM en travaux
- PM en études

Accès au numérique

Sur le plan des réseaux mobiles, 100% du territoire de Maine Cœur de Sarthe est couvert en 4G par a minima un opérateur.

Concernant les réseaux physiques, à ce jour 20,4 % des locaux (logements ou locaux à usage professionnel) sont raccordables à la fibre optique FTTH/FTTO. Cependant des travaux de déploiement sont en cours au travers du syndicat mixte Sarthe numérique.



La communauté de communes Maine Cœur de Sarthe adhère au syndicat mixte Sarthe numérique depuis sa création et contribue aux opérations de déploiement par cotisations pour un montant global investi de 1 761 000 € en fin d'opération. L'ambition du syndicat est la couverture intégrale du territoire à fin 2022.

La Convention Territoire Innovant signée en octobre 2019 prévoit la transition dans la maîtrise d'ouvrage du déploiement entre Sarthe Numérique et son délégataire Sartel THD.

La maîtrise d'ouvrage directe de Sarthe numérique a permis, en 2019 et 2020 le raccordement des communes les moins bien desservies par le réseau cuivre : communes de Teillé, Souigné sous Ballon puis le secteur de Saint Mars sous Ballon. Le délégataire Sarthe THD a pris le relais de ce déploiement pour un territoire intégralement couvert à fin 2022.

Accès au numérique

Tableau récapitulatif du déploiement fibre optique - Maine Cœur de Sarthe (29/09/2021)		
Communes	Statut déploiement	Maitrise d'ouvrage
Teillé	En service	Sarthe Numérique
Souigné sous Ballon	En service	Sarthe Numérique
Ballon Saint Mars (secteur Saint Mars sous Ballon)	En service	Sarthe Numérique
Joué l'Abbé	En service	Sarthe Numérique
Neuville sur Sarthe	En service	DSP Sartel THD
La Bazoge	4 zones sur 5 construites : 3 zones en service, 1 zone sera mise en service en décembre 2021, 1 zone en travaux (mise en service 1er trimestre 2022)	DSP Sartel THD
Saint Jean d'Assé	2 zones sur 2 construites : 1 zone sera mise en service le 02/11/21, la 2nde zone sera mise en service mi-novembre	DSP Sartel THD
Saint Pavace	En cours de travaux, mise en service fin 1er trimestre 2022	DSP Sartel THD
Sainte Jamme sur Sarthe	1 zone sur 2 construite : Mise en service mi-novembre 2nde zone en cours de travaux, mise en service prévue février 22	DSP Sartel THD
Montbizot	2 zones sur 2 en cours de travaux, mise en service prévue fin 1er trimestre 2022	DSP Sartel THD
Souillé	Travaux en cours, mise en service prévue 1er trimestre 2022	DSP Sartel THD
La Guierche	Travaux à lancer en décembre 2021, mise en service mi-2022	DSP Sartel THD

3 - COMPÉTITIVITÉ ATTRACTIVITÉ

Situation de l'emploi et de l'économie

A l'échelle du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe, l'économie du territoire se singularise plus particulièrement par l'industrie automobile, l'industrie agroalimentaire, la fabrication de machines et d'équipements industriels, la fabrication d'équipements électriques ainsi que les activités tertiaires et d'assurances. Ces spécificités tiennent à la présence d'entreprises industrielles et d'établissements tertiaires emblématiques depuis de nombreuses années sur ce territoire.



Le territoire de Maine Cœur de Sarthe fait partie

du dispositif Territoire d'Industrie du Pôle métropolitain. L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.



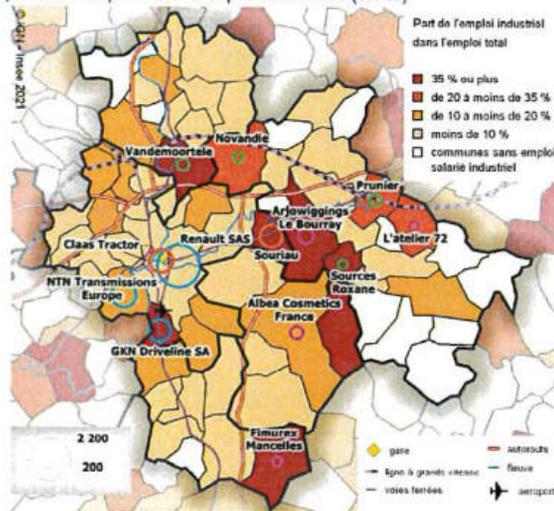
Le territoire communautaire participe à la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la démarche d'EIT (formation groupée, collecte mutualisée de déchets, travail avec les entreprises de l'ESS pour le développement de nouvelles filières).

Sur le territoire de Maine Cœur de Sarthe, la démarche a été initiée par le Pays du Mans, la communauté de communes et la CCI et a pris appui sur le club d'entreprises Cœur de Sarthe pour mobiliser les entreprises.

Les résultats de la démarche ont amené à 36 entreprises rencontrées par la CCI et 5 synergies priorisées :

- Gestion mutualisée de la collecte du carton
- Achats groupés d'énergie
- Achats groupés de consommables
- Échanges de palettes
- Visites et échanges interentreprises

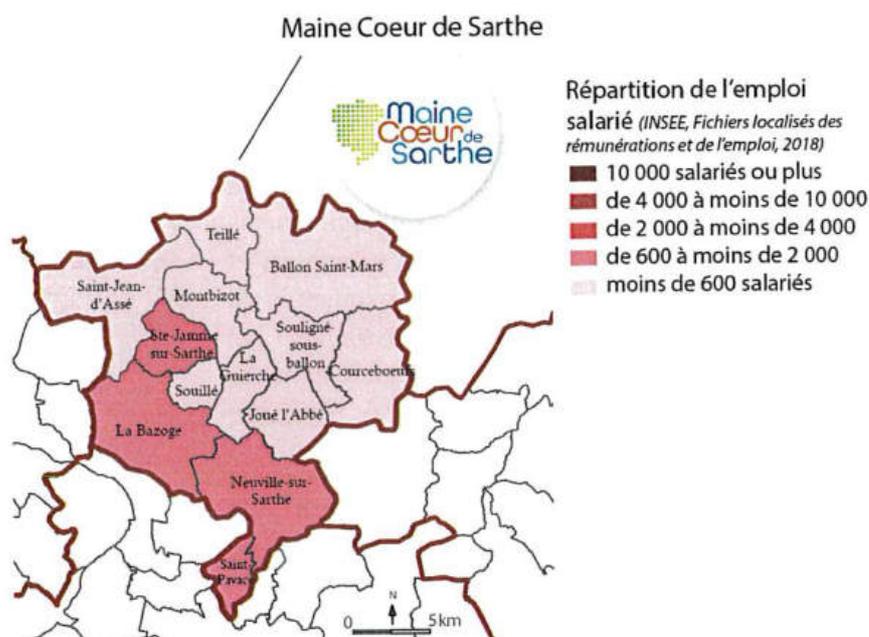
Localisation des plus gros établissements industriels employeurs part de l'emploi industriel par commune (en %)



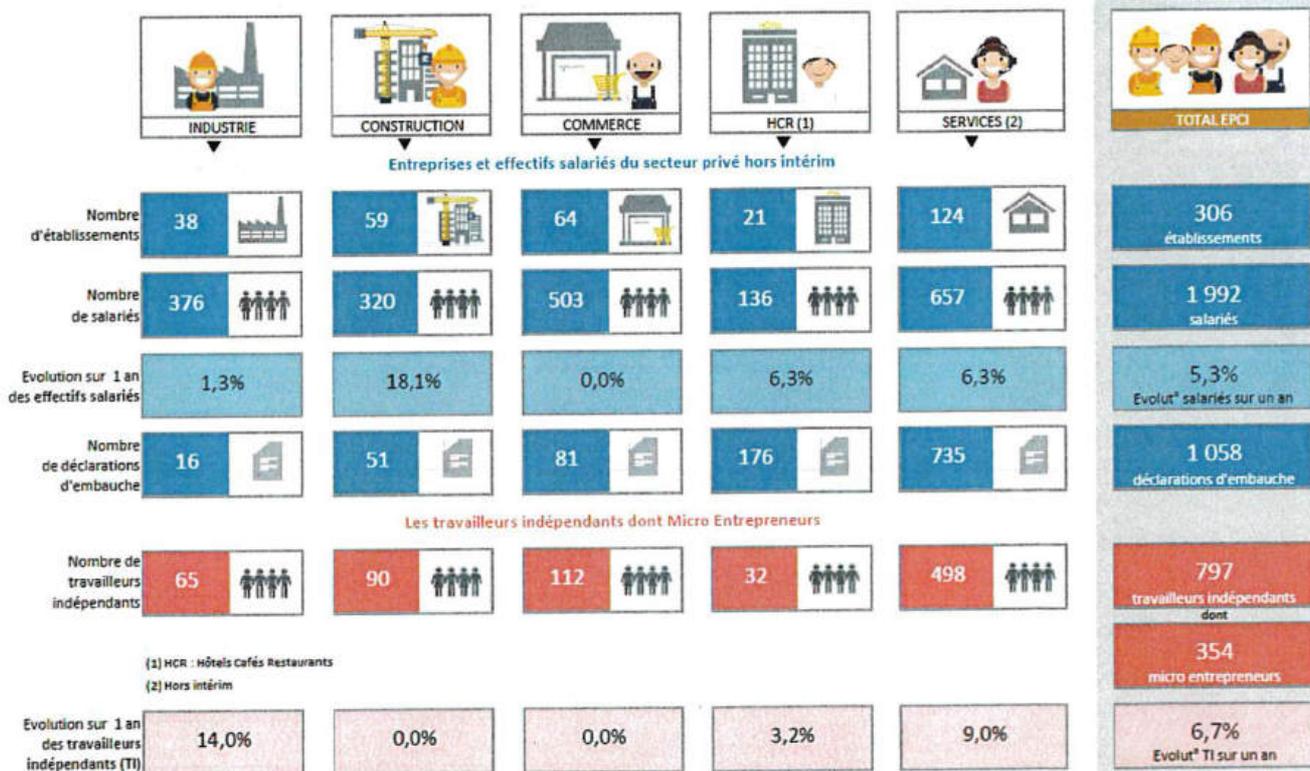
Situation de l'emploi et de l'économie

Sur la communauté de communes, la répartition des emplois entre les différents secteurs est la suivante :

- 4,6 % dans l'agriculture, contre 2,6% au plan national ;
- 14,8 % dans la construction, surreprésentée par rapport à la moyenne nationale ;
- 12,7 % dans l'industrie, équivalent à la moyenne nationale (12,1%) ;
- 67,8 % dans le tertiaire, sous-représentée par rapport à la moyenne nationale (68,7%).



Les chiffres clés par secteurs d'activité au 1^{er} trimestre 2021 (Source URSSAF)



Situation de l'emploi et de l'économie

La communauté de communes connaît un taux de création d'entreprises plus faible que le taux moyen national : 12 % en 2019 contre 16,3 % au plan national. Une majorité de salariés appartiennent à une micro-entreprise (66,6 % d'entre eux travaillent dans une structure n'ayant aucun salarié) ou dans une TPE/PME (27,5 % dans une structure ayant entre 1 et 9 salariés).

Le nombre d'entreprises créées en 2019 sur le territoire de Maine Cœur de Sarthe s'élève à 107, dont vous trouverez ci-dessous la répartition par commune :

	Nombre d'entreprises créées
Ballon-Saint Mars	9
Courcebœufs	4
Joué l'Abbé	2
La Bazoge	15
La Guierche	4
Montbizot	7
Neuville-sur-Sarthe	16
Saint-Jean-d'Assé	7
Saint-Pavace	15
Sainte-Jamme-sur-Sarthe	14
Souillé	8
Souigné-sous-Ballon	5
Teillé	1
TOTAL	107

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident. Sur le territoire de Maine Cœur de Sarthe, il s'élève à 42,1 emplois pour 100 actifs occupés en 2017.

	Indice de concentration de l'emploi (emploi pour 100 actifs occupés) en 2017		Indice de concentration de l'emploi (emploi pour 100 actifs occupés) en 2017
Ballon-Saint Mars	55,8%	Saint-Jean-d'Assé	21,9%
Courcebœufs	20,2%	Saint-Pavace	70,8%
Joué l'Abbé	31,2%	Sainte-Jamme-sur-Sarthe	71,5%
La Bazoge	49,2%	Souillé	12,3%
La Guierche	17,6%	Souigné-sous-Ballon	21,4%
Montbizot	32,8%	Teillé	26,6%
Neuville-sur-Sarthe	46,1%	TOTAL EPCI	42,1%

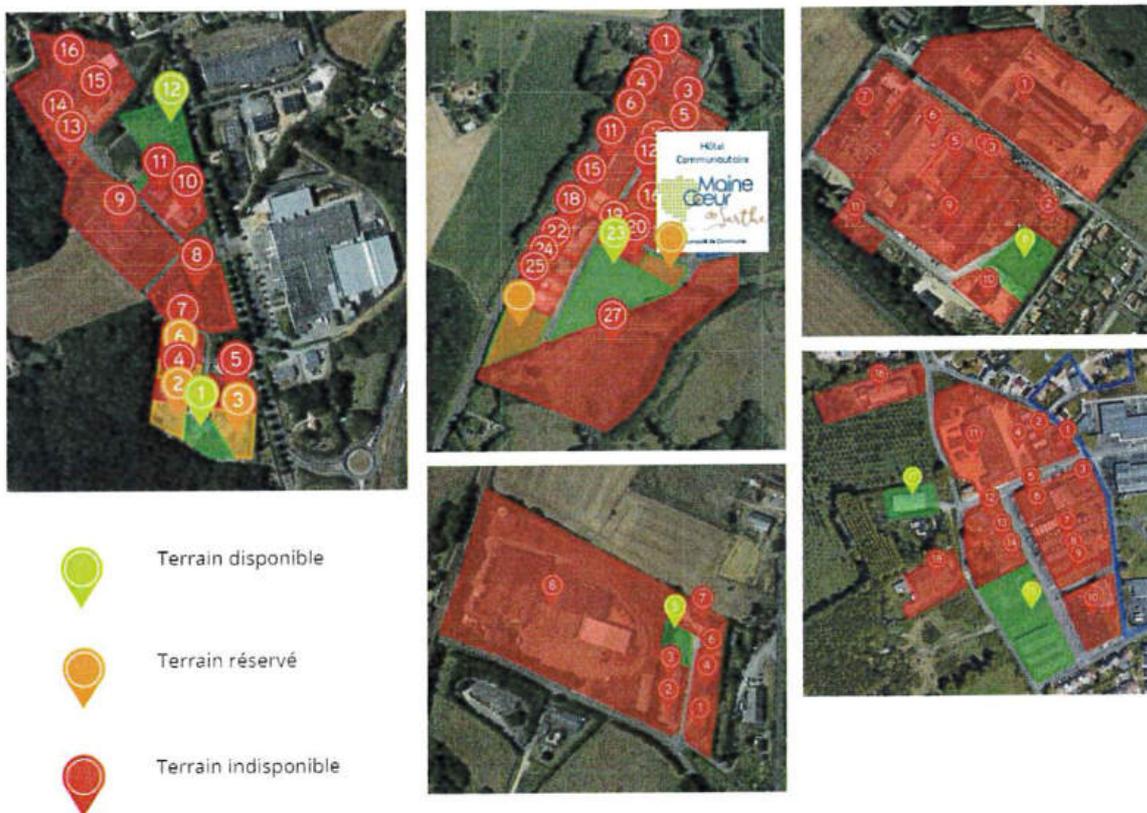
Situation de l'emploi et de l'économie

La communauté de communes compte douze secteurs économiques sur son territoire, réparti sur 70 Ha.

- Le Chêne Rond – La Bazoge
- La Pièce du Bois – Montbizot
- Les Petites Forges – Joué-l'Abbé
- Le Bois du Breuil – Saint-Pavace
- La Grouas – Neuville-sur-Sarthe
- Le Chapeau – Neuville-sur-Sarthe
- 6 autres secteurs d'intérêt local

En 2019, la commission développement économique de l'intercommunalité a lancé la réalisation d'un schéma de zone d'activités économiques (Z.A.E), dont l'objectif est de construire et d'harmoniser le développement économique du territoire, d'y structurer et qualifier l'offre d'accueil pour les entreprises par la mise en place d'un outil opérationnel d'aide à la décision des élus.

Des disponibilités foncières sont présentes sur les zones suivantes, illustrées pour partie ci-dessous (en vert) : ZA Champfleury, Les Grouas, Les Petites Forges, ZA L'Épine, ZA Antoigné, ZA la Pièce du Bois



L'accès à l'emploi des publics en difficulté

Pour rappel, les indicateurs du chômage sur le territoire sont à un niveau plus favorable dans la communauté de communes par rapport à la moyenne nationale.

- Taux de chômage : 7,1 % en 2017 (contre 13,9 % au plan national)
- Taux de chômage des femmes : 7,6 % (contre 14,6 % au plan national)
- Taux de chômage des hommes : 6,7 % (contre 13,2 % au plan national)
- Taux de chômage des jeunes : 23,2 % (contre 28,5 % au plan national)
- Taux de chômage des seniors : 6,0 % (contre 11,2 % au plan national)

Les politiques publiques en faveur de l'accès à l'emploi seront déclinées localement et agiront via trois leviers :

- Attirer ou fixer les jeunes actifs dans les territoires par des aides aux recrutements pour les entreprises
- Accompagner les entreprises du territoire dans leurs recrutements et leur gestion des ressources humaines, par un repérage des demandeurs d'emploi en situation d'employabilité et un accompagnement des recrutements
- Accompagner vers l'emploi les publics locaux qui en sont le plus éloignés (personnes faiblement qualifiées, chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux, migrants statutaires, publics QPV)

De plus, les dispositifs locaux spécifiques adaptés aux particularités des publics les plus éloignés de l'emploi seront également mobilisés : dispositif IOD, organismes de l'IAE, mesures réfugiés, action un toit un emploi.

Les jeunes sans emploi ni formation sont moins nombreux dans la communauté de communes : 12,2 % des 15- 24 ans ne sont ni en formation ni en emploi, contre 16,8 % en moyenne au plan national.

La Maison des projets est partenaire de l'Association *Carbur'Emploi* du Mans afin de proposer une alternative (cyclomoteur), aux bénéficiaires du RSA, dans le souci de favoriser leur mobilité et ainsi leur accès à l'emploi et/ou à la formation.

A travers ce dispositif, est proposé la location de cyclomoteurs aux demandeurs d'emploi qui ont ou vont accéder à un contrat de travail ou une formation professionnelle.

Le territoire de la communauté de communes adhère à la Mission Locale de l'agglomération Mancelle, qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans.

Une antenne de la Mission Locale est basée à Coulaines Nord Campagne, et 3 permanences sont assurées sur le territoire, à la Maison des Projets, la Mairie de La Bazoge, l'atelier ESTIM (Montbizot).

La mission locale a accompagné en 2019 138 jeunes, dont 57 accueillis pour la première fois. Au cours de cette année, ce sont 157 situations d'emplois qui ont été déclenchées pour ces jeunes, dont 30 de manière durable.

7 alternance et 5 formations ont aussi été mises en place via la Mission Locale.

Tourisme

La communauté de communes Maine Cœur de Sarthe construit sa stratégie touristique en appui d'une organisation à 3 niveaux :

- Départemental via Sarthe Tourisme, opérateur de la promotion touristique à l'échelle nationale ou internationale
- Interterritorial via le pôle compétitivité du syndicat mixte du Pays du Mans, qui se positionne dans l'accompagnement des projets locaux mais produit également de l'offre : circuits d'interprétation, organisation de festivals, création et diffusion de supports touristiques
- Sur le plan local l'office de tourisme associatif Maine Cœur de Sarthe est l'opérateur de la politique et du projet intercommunal. Il forme un point d'accueil, un relais de billetterie, un animateur avec ses animations récurrentes : peintres dans le bocage, les sentiers gourmands, côté ville/côté campagne

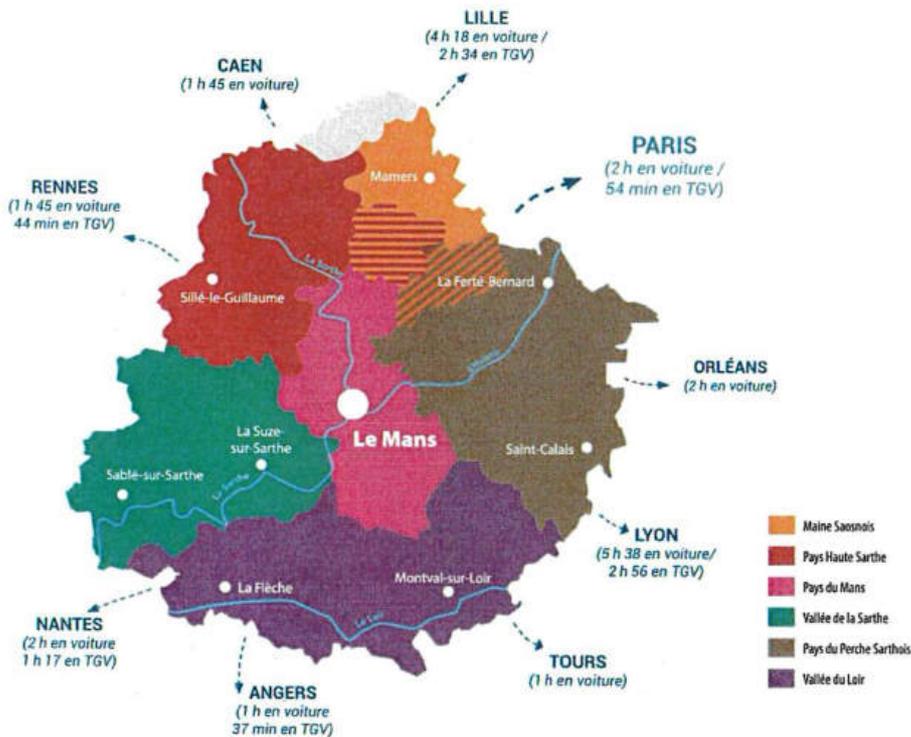


En 2019, Sarthe tourisme et le Pays du Mans menaient conjointement une étude sur les comportements touristiques qui aboutissait aux conclusions suivantes :

- une clientèle de proximité (bassin parisien, pays de la Loire)
- renseignée par le bouche à oreille (43%) et internet (42%)
- qui recherche des visites du patrimoine culturel
- une dépense moyenne de 80€ par jour de présence et des durées de séjour qui se sont allongées pour atteindre 5 à 6 nuits, selon le type d'hébergement.

La communauté de communes Maine Cœur de Sarthe est riche d'un patrimoine culturel important (donjon de Ballon, fonderie d'Antoigné,..) et a, dès 2017, construit son projet de territoire autour d'un élément identitaire fort : **la rivière**.

Tourisme



Types d'hébergement privilégiés dans le Pays du Mans

D'abord l'hôtellerie puis l'hébergement chez de la famille ou des amis



Les visites et découvertes

Top 5 des visites et découvertes réalisées (Plusieurs réponses possibles)



Le patrimoine religieux et les musées sont davantage fréquentés dans le Pays du Mans que dans la Sarthe.

Les activités

Top 5 des activités pratiquées (Plusieurs réponses possibles)

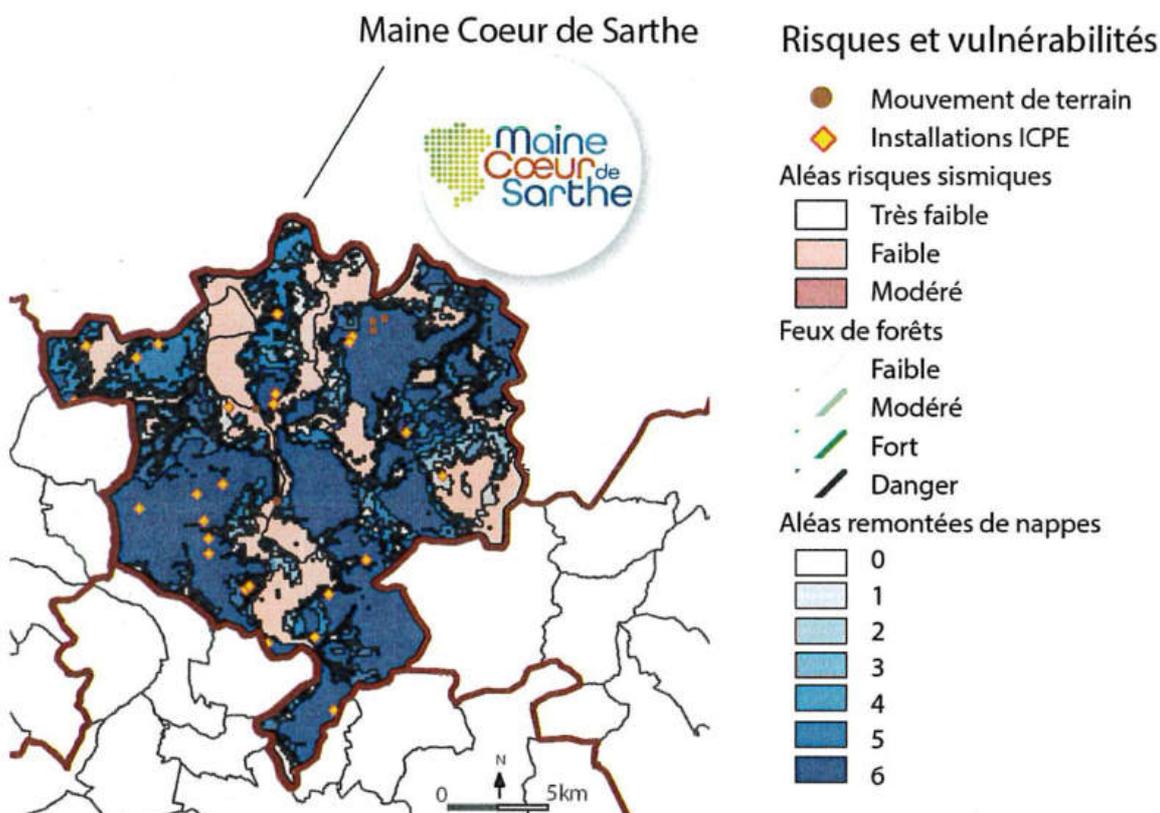


Le Pays du Mans est un territoire propice à la détente et au repos. Les touristes apprécient y faire des randonnées et des balades. Le Pays du Mans est également prisé pour le shopping et ses animations culturelles.

4 - ÉCOLOGIE

Vulnérabilités et risques majeurs

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Sarthe recense les 13 communes du territoire concernées par le risque inondation dont 8 concernées par le Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation Sarthe Amont, 3 communes concernées par l'Atlas des Zones Inondables de l'Orne Saosnoise et 1 commune concernée par l'Atlas des Zones Inondables de Sarthe Amont. Par ailleurs, 93 arrêtés de catastrophes naturelles ont fait l'objet d'une publication au J.O. depuis 1982 sur le territoire de la communauté de communes. 9 communes sont soumises à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS). 7 communes l'ont réalisé et 2 sont en cours. 5 communes n'ont pas réalisé le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).



Catégories de risques	CC Maine Cœur de Sarthe
Transport de marchandises dangereuses	13/13 communes
Phénomènes météorologiques	13/13 communes
Inondation	12/13 communes
Mouvement de terrain	2/13 communes
Séisme faible	13/13 communes

Profil air – énergie - GES

Le développement durable implique une maîtrise de la consommation d'énergie, notamment dans les secteurs les plus consommateurs, alors même que la population et donc ses besoins vont probablement continuer à augmenter dans les années à venir.

La Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe est un territoire peu consommateur d'énergie et émetteur de CO2 et polluants atmosphériques à l'échelle du Pays du Mans. Les consommations d'énergies ont tendance à diminuer très légèrement, voire à stagner, tandis que les émissions de GES et polluants atmosphériques diminuent plus fortement.

Consommation énergétique

Les secteurs résidentiel et routier sont les plus consommateurs d'énergie sur la période 2008-2018. Leurs consommations diminuent légèrement tandis que les émissions des autres secteurs ont tendances à stagner voire augmenter comme pour le secteur industriel.

		<i>Consommations d'énergie finale en GWh/an</i>					Total général
		Autres énergies renouvelables (EnR)	Bois-énergie (EnR)	Electricité	Gaz naturel	Produits pétroliers	
2008	TOTAL	13	21	91	35	291	451
	Agriculture			1	1	16	18
	Industrie hors branche énergie			13	4	9	25
	Résidentiel		21	60	25	36	143
	Tertiaire			17	5	8	31
	Transport routier	13		2.96E-04	0.1	220	232
	Autres transports					2	2
2012	TOTAL	13	22	102	40	279	456
	Agriculture			0.4	1	14	15
	Industrie hors branche énergie			13	4	9	26
	Résidentiel		22	68	28	33	151
	Tertiaire			20	7	7	35
	Transport routier	13		0.01	0.1	215	228
	Autres transports					2	2
2018	TOTAL	17	20	104	35	275	450
	Agriculture			4	0.4	16	20
	Industrie hors branche énergie			15	5	12	33
	Résidentiel		20	64	23	27	132
	Tertiaire			18	6	6	31
	Transport routier	17		0.1	0.2	214	230
	Autres transports			3		2	4

Profil air – énergie - GES

Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et stockage carbone

Les émissions de GES non énergétiques sont principalement liées au secteur agricole. Ce même secteur est le principal émetteur d'Ammoniac. Le deuxième secteur émetteur est le secteur routier notamment lié au réseau autoroutier.

		<i>Emissions de GES (teqCO2/an)</i>		
		Origine énergétique	Origine non-énergétique	Total émissions GES
2008	TOTAL	95 253	51 928	147 181
	Agriculture	4 744	45 973	50 717
	Branche énergie		103	103
	Déchets		894	894
	Industrie hors branche énergie	3 667	223	3 889
	Résidentiel	22 407	1 504	23 911
	Tertiaire	4 933	1 779	6 713
	Transport routier	59 020	1 447	60 468
	Autres transports	482	4	486
	<i>Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCF)</i>		-13 596	-13 596
<i>Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>		1 043	1 043	
2012	TOTAL	93 766	48 225	141 991
	Agriculture	4 167	43 002	47 169
	Branche énergie		106	106
	Déchets		884	884
	Industrie hors branche énergie	3 725	223	3 947
	Résidentiel	22 274	1 265	23 540
	Tertiaire	5 317	1 122	6 439
	Transport routier	57 837	1 613	59 449
	Autres transports	445	10	456
	<i>Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCF)</i>		-13 057	-13 057
<i>Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>		994	994	
2018	TOTAL	88 152	47 682	135 834
	Agriculture	4 710	42 267	46 977
	Branche énergie		105	105
	Déchets		938	938
	Industrie hors branche énergie	4 921	238	5 160
	Résidentiel	16 473	1 579	18 052
	Tertiaire	4 023	696	4 718
	Transport routier	57 522	1 790	59 313
	Autres transports	502	68	570
	<i>Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCF)</i>		-8 304	-8 304
<i>Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>		981	981	

Profil air – énergie - GES

Émissions de polluants atmosphériques

		<i>Emissions de polluants atmosphériques</i>					
		SO2 (kg/an)	NOx (kg/an)	PM10 (kg/an)	PM2,5 (kg/an)	NH3 (kg/an)	COVNM (kg/an)
2008	TOTAL	15 015	419 951	127 316	71 091	363 217	184 865
	Agriculture	2 332	48 067	62 049	16 473	359 088	10 160
	Branche énergie						2 883
	Industrie hors branche énergie	3 992	15 076	7 773	1 265	4	49 104
	Déchets						
	Résidentiel	5 521	17 952	35 510	34 757	0,3	84 252
	Tertiaire	1 166	3 938	96	96	5	2 011
	Transport routier	1 990	325 493	20 747	17 944	4 119	35 737
	Autres transports	15	9 424	1 140	556	1	718
<i>Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>			68 737	10 575	5 711	62 825	48 336
2018	TOTAL	7 933	259 388	103 822	50 303	358 410	155 356
	Agriculture	102	18 939	53 557	12 048	356 172	3 854
	Branche énergie						1 772
	Industrie hors branche énergie	2 691	14 192	8 867	1 765	6	71 643
	Déchets						0,7
	Résidentiel	3 958	13 672	27 161	26 582	0,4	63 786
	Tertiaire	783	3 269	73	73	3	1 613
	Transport routier	395	200 684	11 710	8 767	2 228	12 030
	Autres transports	3	8 632	2 454	1 068	1	658
<i>Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>			61 852	10 831	5 849	58 934	112 888

Production d'énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables et notamment de l'éolien terrestre, de la méthanisation, de l'hydrogène et du solaire, permet de viser l'autonomie énergétique des territoires, et en favorisant le portage citoyen des projets, d'augmenter les retombées économiques pour le territoire.

La communauté de communes Maine Cœur de Sarthe a vu sa production d'énergies renouvelables augmenter légèrement entre 2008 et 2018 et principalement via l'augmentation des pompes à chaleur et du solaire photovoltaïque.

Production d'énergie en GWh/an												
Territoire	Energie renouvelable	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CC Maine Cœur de Sarthe												
	Energie primaire (hors agrocarburants)	25	27	31	22	28	32	26	28	31	31	31
	Chaleur Pompes à Chaleur	3	4	6	4	5	5	5	6	7	7	8
	Chaleur Solaire thermique	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3
	Combustibl Bois-énergie	21	22	25	18	22	24	19	20	21	20	20
	Electricité Hydraulique						0.04	0.1	0.04	0.03	0.04	0.02
	Electricité Solaire photovoltaïque	0.05	0.2	0.4	0.9	2	2	3	3	3	3	3
	Energie secondaire (hors agrocarburants)	11	11	12	9	11	12	9	10	11	10	10
	Chaleur Bois-énergie	11	11	12	9	11	12	9	10	11	10	10

À la suite de la réalisation du PCAET du Pays du Mans, une étude de potentiel énergétique renouvelable a permis d'identifier les potentiels des filières énergétiques sur chaque EPCI.

Maine Cœur de Sarthe dispose d'un potentiel d'énergies renouvelables intéressant car diversifié, 4 filières ressortent particulièrement : pompes à chaleur (PAC), solaire, éolien et biogaz.

D'après l'étude EnR, le territoire de Maine Cœur de Sarthe dispose des potentiels énergétiques suivants (qu'ils restent à préciser au cas par cas et sous l'influence de modifications législatives). Il s'agit des potentiels inscrits comme objectif d'ici 2050 dans le PCAET.

Géothermie PAC aérothermie (pompe à chaleur)	73.30
Bois Energie	22.00
EnR&R UVED	0.00
Photovoltaïque	83.00
Éolien	54.00
Biogaz	119.00
Solaire Thermique	10.00
Hydraulique	1.01

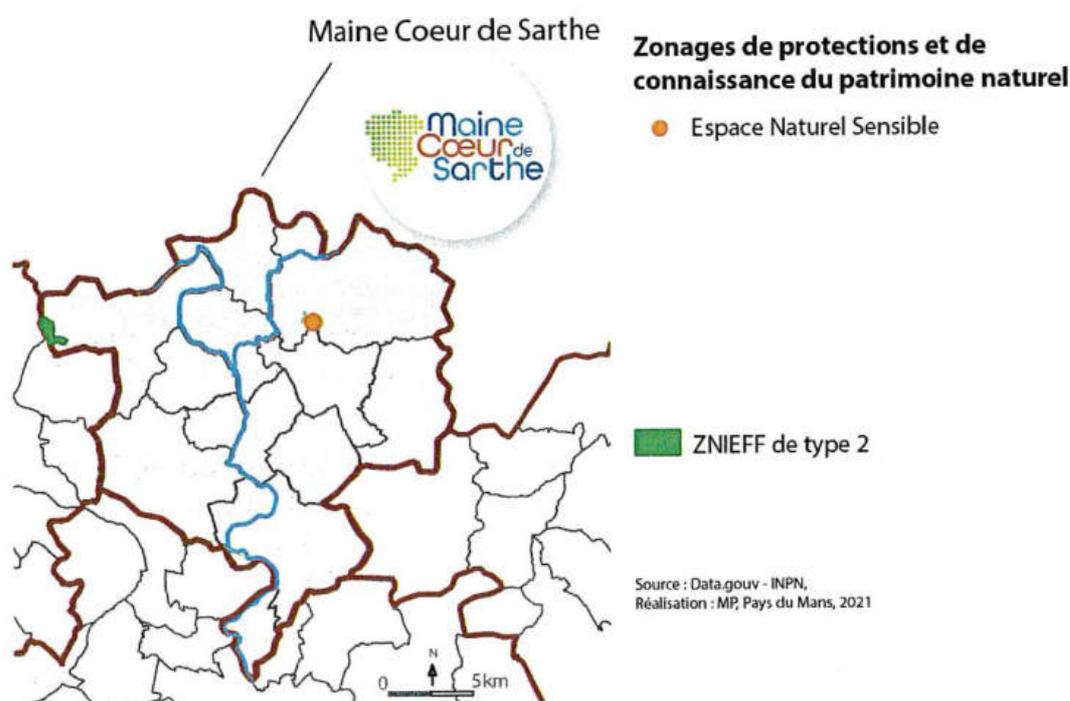
Biodiversité

Le territoire Maine Cœur de Sarthe appartient aux unités paysagères « Balcons de la Sarthe » et « Champagne ondulées sarthoises », d'après l'atlas régional. Le territoire est ainsi caractérisé par de petites buttes boisées, de vastes zones de plaines, des coteaux et des reliefs marqués sur la partie centrale, et vallons au bocage dense et de plateaux ou de buttes cultivés et boisés. Les grandes cultures et la polyculture élevage sont les plus présentes.

Le territoire est doté d'un Espace Naturel Sensible (ENS) sur la commune de Ballon-Saint-Mars, permettant de protéger un patrimoine naturel, paysager et géologique de qualité, qui se révèle menacé ou vulnérable.

Deux cours d'eau d'envergure sillonne le territoire ; la Sarthe et l'Orne Saosnoise.

Par ailleurs, une petite partie de la commune de Saint Jean d'Assé est support de biodiversité importante avec la présence d'une ZNIEFF de type II, qui s'étend sur les communes voisines de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.

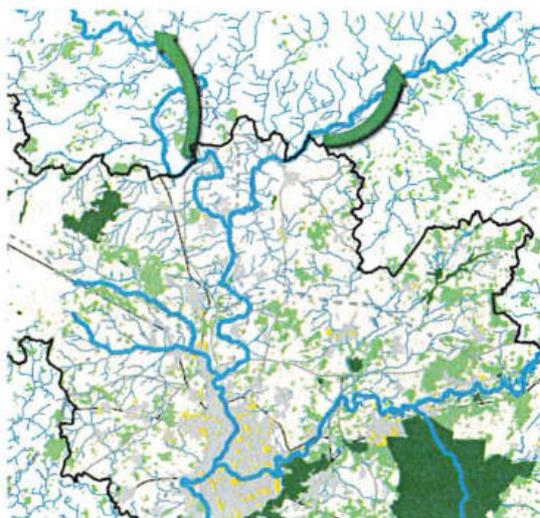


Biodiversité

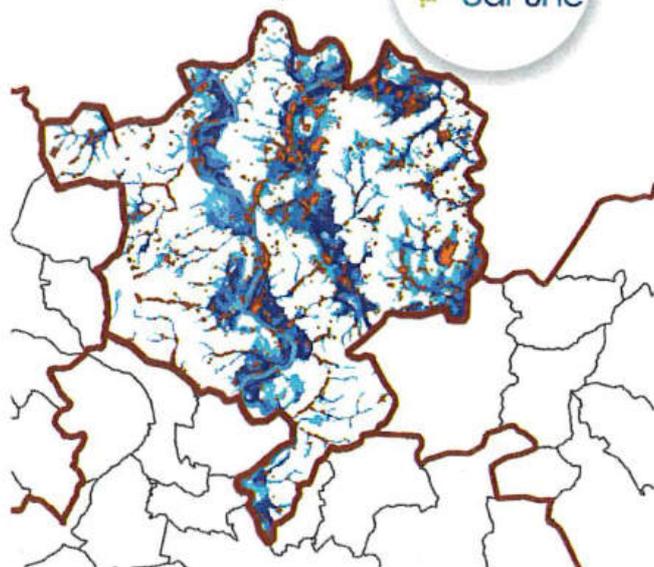
Le territoire s'inscrit dans une trame verte et bleue plus globale, définie à l'échelle du SCoT du Pays du Mans, et en interaction avec les communautés de communes limitrophes du Gesnois Bilurien, de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, et de la communauté urbaine du Mans Métropole.

Les communes et la collectivité sont engagés dans le programme Territoire Engagé pour la Nature. Dix-huit projets communaux y sont inscrits.

De nombreuses zones humides sont présentes au sein de Maine Cœur de Sarthe. Il s'agit de milieux « ordinaires » de prairies humides, de fauche et de pâturage aux abords des cours d'eau ou de boisements humides, mais aussi quelques zones de marais, de landes humides et de tourbières.



Maine Cœur de Sarthe



Prélocalisation des zones humides sur le Pays du Mans

 Prélocalisation DREAL

Prélocalisation INRA-AGROCAMPUS Ouest

Milieux potentiellement humides :

 probabilité assez forte

 probabilité forte

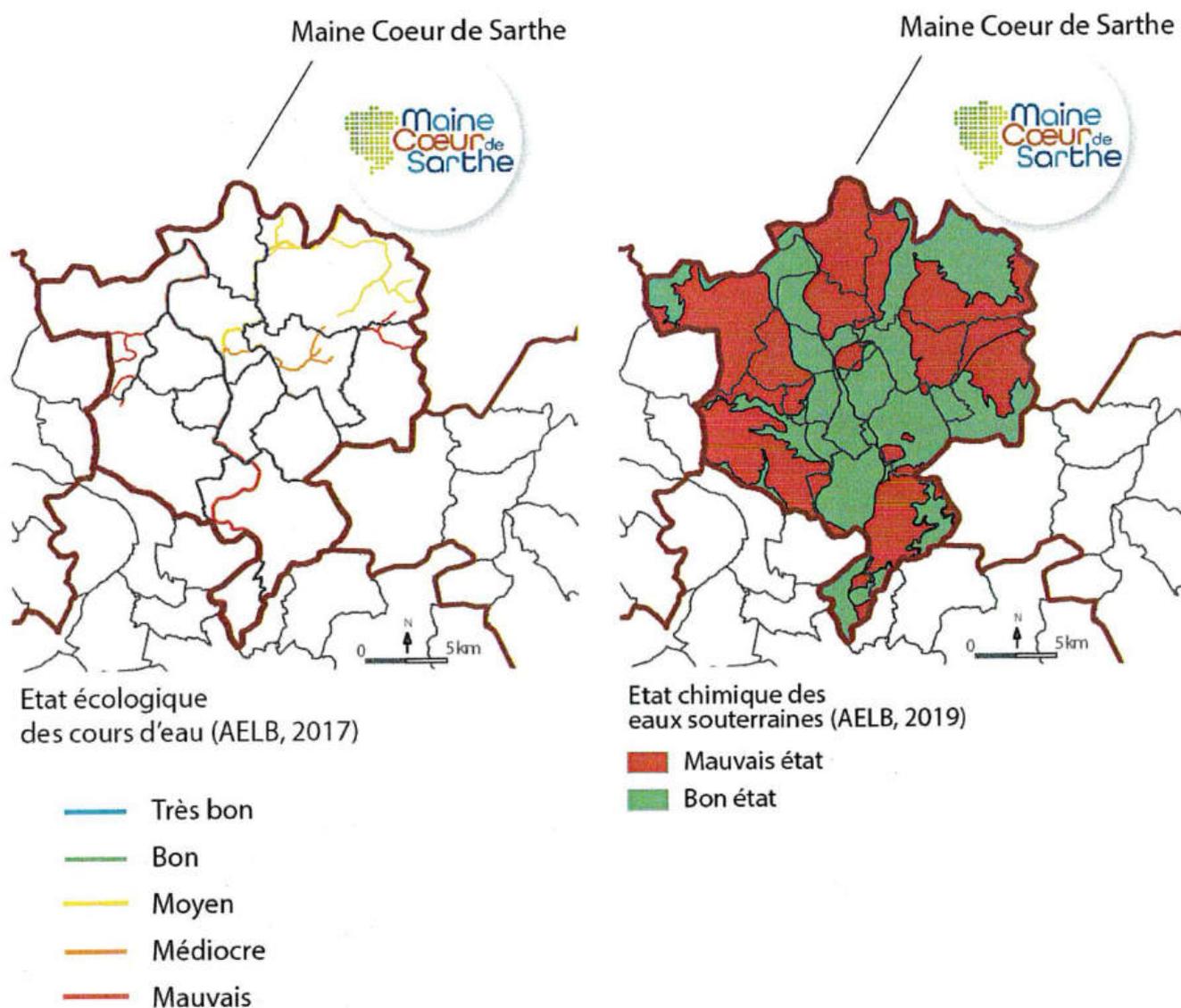
 probabilité très forte

Source : DREAL - INRA Agrocampus Ouest, Réalisation : MP, Pays du Mans, 2021

Qualité et gestion de la ressource en eau

Aucuns des cours d'eau sont en bon état écologique en 2017 sur la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe. Le territoire est touché par la problématique pesticides avec un ou plusieurs bassins versants ciblés en risque sur ce paramètre lors du dernier état des lieux du SDAGE (2019). Un nouvel arrêté cadre sécheresse a été signé en juin 2020. Il existe un déficit estival quantitatif avéré (bassin de l'Orne Saosnoise et Vive-Parence) ainsi qu'un déficit hivernal sur le bassin versant Vive-Parence.

D'après le diagnostic de l'Agence de l'eau Loire Bretagne de 2019, l'état chimique des eaux souterraines est considéré en bon état le long des cours d'eau de La Sarthe et de l'Orne Saosnoise. Sur les pourtours du territoire, les eaux souterraines sont considérées en « mauvais » état chimique.



Qualité et gestion de la ressource en eau

Des campagnes de prélèvement et d'analyse qui ont été réalisées sur près de 6 100 points placent le territoire sarthois comme le département au plan régional avec le plus grand nombre de non-conformités (à fin 2020 environ 250 situations non encore résolues).

Depuis 2019, la mise à niveau des systèmes d'assainissement collectif du département est cadrée par une stratégie départementale validée par le préfet.

En Sarthe, 50,1 % des stations de traitement des eaux usées (soit 174 sur 347 stations) sont conformes aux normes européennes (en 2019) contre 77,2 % pour la région. Sur le territoire de Maine Cœur de Sarthe, cette part est de 45,5 %. La Sarthe compte 9 captages prioritaires (aucun situé sur Maine Cœur de Sarthe) et, au total, plus de 150 captages utilisés pour la production d'eau potable et répartis dans tout le département, dont il convient de protéger la qualité vis-à-vis des pollutions ponctuelles et diffuses. Aucun n'est présent sur le territoire.

Commune	Capacité d'épuration (EH)	Méthode
Ballon-Saint-Mars	1 850	L
La Bazoge	4 200	AB
Courcebœufs	400	L
La Guierche	2700	FP
Joué l'Abbé	500	AB
Montbizot + Sainte-Jamme-sur-Sarthe	4 200	AB
Neuville-sur-Sarthe	2 850	AB
Saint Jean d'Assé	1 000	AB
Souigné-sous-ballon	1 300	AB
Souillé	500	L
Teillé	300	L

Non conforme en équipement

Conforme en équipement mais non conforme en performance

Conforme en équipement et en performance

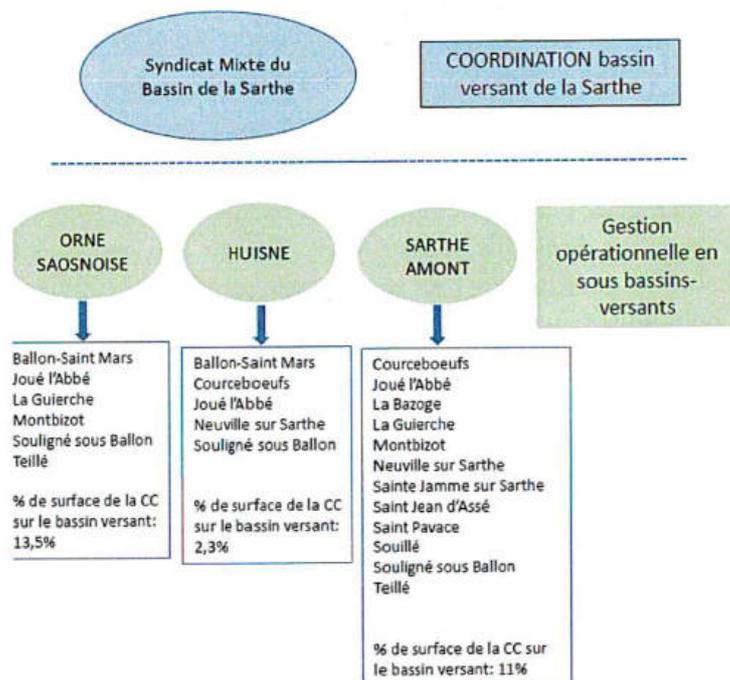


Méthode d'épuration (données AELB, 2019)

Aération (Boues activées)	AB
Lagunage	L
Filtre Planté	FP
Biologique (disques ou filtres)	BIO
Infiltration	INF
Lit bactérien	LB

Qualité et gestion de la ressource en eau

La communauté de communes est juridiquement compétente en matière de GEMAPI depuis le 1er janvier 2018. L'organisation cible de la compétence est la suivante ;



La communauté de communes a transféré au 1er janvier 2018 l'ensemble de la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise, par représentation substitution de ses communes membres.

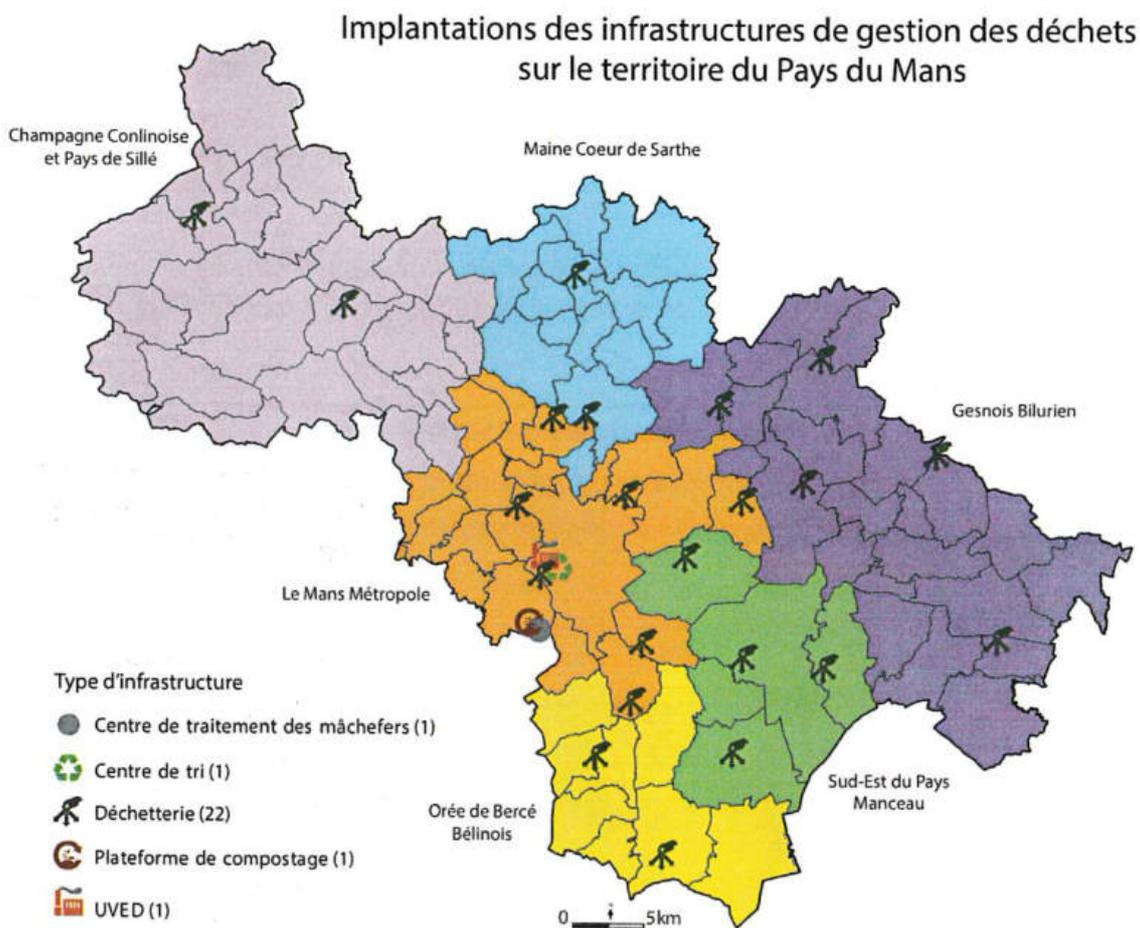
En matière de prévention des inondations et à la suite des épisodes pluvieux de juin 2018, le Syndicat a engagé une étude restituée en cours d'année 2019, destinée à la réduction du risque inondation sur les communes de Souigné-sous-Ballon et Bonnétable. Par suite l'étude sera étendue à l'ensemble du bassin versant (restitution 2022)

Cette étude fait ressortir des pistes d'actions combinant la réduction des facteurs aggravants les inondations (recalibrage des cours d'eau, busage, ruissellement depuis les parcelles agricoles ...) avec la restauration des milieux aquatiques ; actions de restauration morphologique, action sur le bocage, gestion des exutoires de drainage, ralentissement des écoulements, création de zones de rétentions d'eau ...

Un programme d'action est en cours de rédaction, et vise un lancement du contrat territorial eau début 2022.

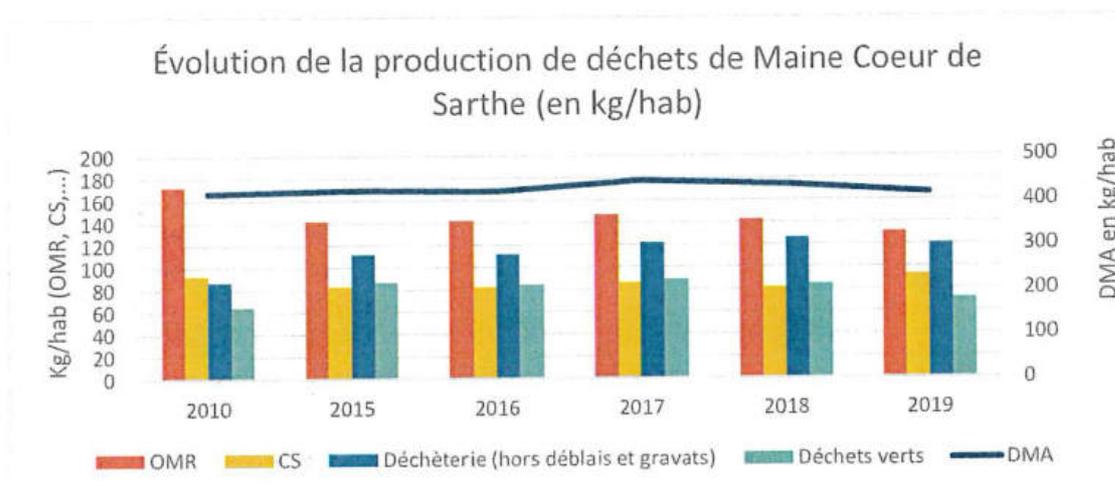
La gestion des déchets

Le territoire du Pays du Mans dispose d'une Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED) et d'un centre de tri basés à proximité l'un de l'autre, en zone industrielle sud du Mans. À 8 km de ces 2 infrastructures, le territoire dispose également d'une plateforme de compostage des déchets verts ainsi que d'un centre de traitement des mâchefers. Enfin, le territoire recense un réseau de 22 déchèteries intercommunales. Ces différentes infrastructures sont représentées sur la figure ci-dessus.



Sur le territoire de Maine Cœur de Sarthe, 8 966 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ont été collectées en 2019, soit 456 kg par habitant (513 kg/an/hab en France en 2017).

La gestion des déchets



Entre 2010 et 2019, la production de déchets ménagers et assimilés par habitant a diminué de 0,2 %, malgré l'objectif national qui était de réduire de 10 % les DMA entre 2010 et 2020.

CdC Maine Coeur de Sarthe									
	2015-2017		2015-2018		2015-2019		2010-2019		
Évolution du nombre d'habitants	-0,04%		2,1%		2,1%		3,0%		
Évolution de la production de déchets	Totale	Par habitant							
OMR	3,8%	3,8%	3%	1%	-6%	-7%	-21,6%	-23,9%	
CS	4,0%	4,0%	0%	-2%	15%	12%	3,4%	0,3%	
Déchetterie (hors déblais et gravats)	9,0%	9,0%	15%	13%	10%	8%	42,4%	38,2%	
Déchets verts	2,7%	2,7%	0%	-2%	-16%	-18%	14,1%	10,7%	
DMA	5,0%	5,0%	5%	3%	0,4%	-2%	2,9%	-0,2%	

Malgré la faible baisse de DMA sur la période 2010-2019, on observe des évolutions contrastées au sein des différentes catégories de déchets. Ainsi, la production d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) a diminué de 23,9 %. La production de déchets issus de la Collecte Sélective (CS) a augmenté de 0,3 %, mais elle augmente davantage sur la période 2015-2019. Ceci s'explique par l'extension des consignes de tri déployées sur l'ensemble du territoire du Pays du Mans. Les apports en déchetterie augmentent de manière importante (+38 %) ainsi que les déchets verts (+ 11 %).

La gestion des déchets

Cette hausse peut être expliquée par différentes raisons : l'interdiction du brûlage, les conditions météorologiques (les tontes débutent plus vite et se terminent plus tard dans l'année), l'aménagement d'habitats pavillonnaires.

Le Pays du Mans doit s'inscrire dans l'objectif de réduction fixé par la loi AGECE, à savoir une réduction des DMA de 15% entre 2010 et 2030. Sur la communauté de commune, l'objectif est d'atteindre 385kg/hab en 2030.

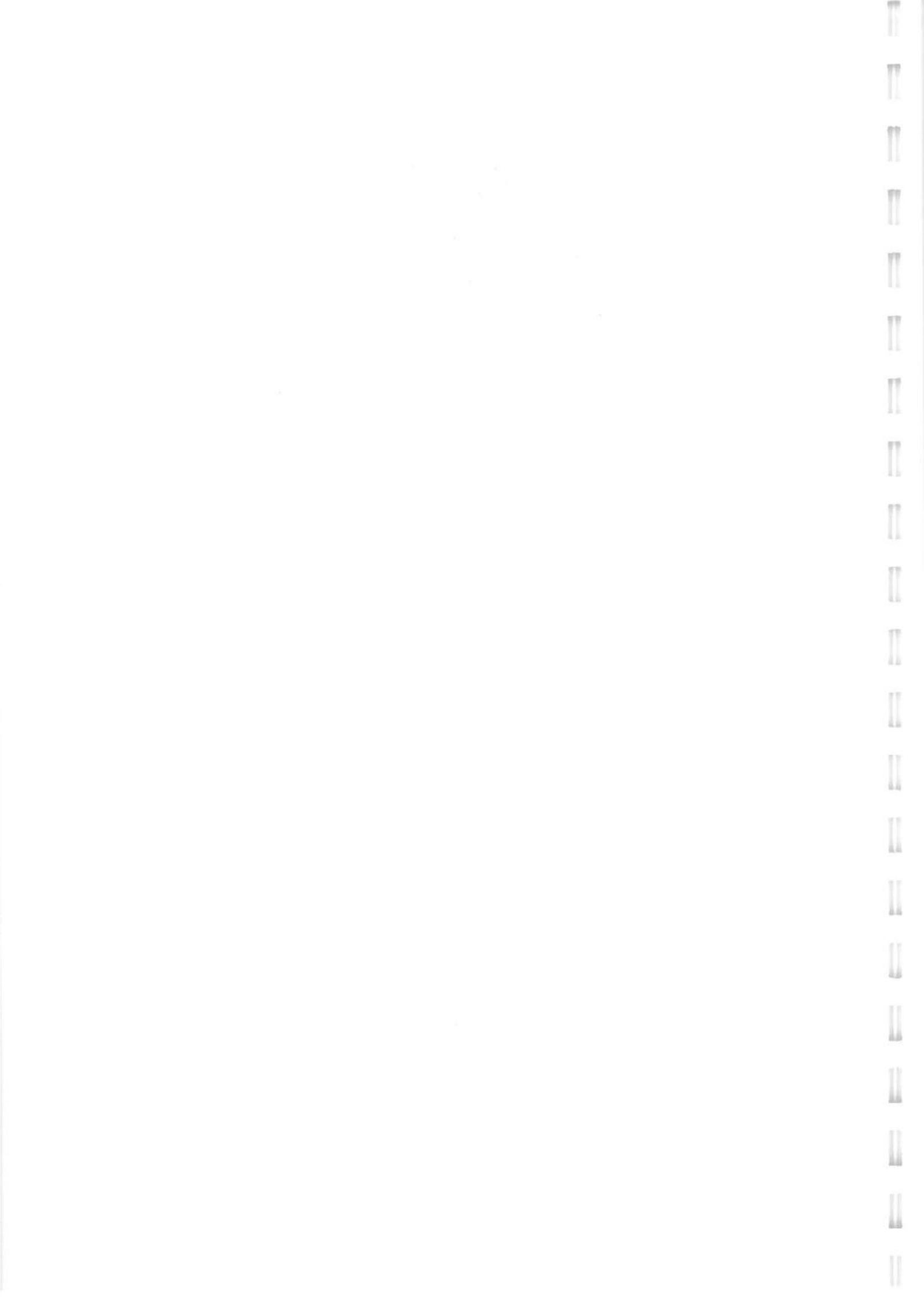
CdC Maine Cœur de Sarthe						
Autres indicateurs	2017		2018		2019	
	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%
Valorisation matière (et organique)	4 720	50%	6486	58%	4 619	51%
Valorisation énergétique	4 094	44%	4 076	36%	3 748	42%
Enfouissement	561	6%	620	6%	599	7%
TOTAL	9 375	100%	11 182	100%	8 966	100%

Sur le territoire de Maine Cœur de Sarthe, 93% des DMA subissent une valorisation matière et organique ou énergétique avec 51 % et 42 %. L'enfouissement représente 7 %.

À la suite du Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC) achevé en 2020, le Pays du Mans souhaite se doter d'une nouvelle politique économie circulaire. Pour ce faire un soutien financier a été sollicité auprès de l'ADEME (étude et validation le 06/07/2021) pour le déploiement d'un nouveau programme d'actions. Celui-ci a été construit en prenant en compte les nouveaux enjeux réglementaires de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire promulguée le 10 février 2020.

Le programme d'actions pluriannuel (2021-2024) se compose de 5 axes de travail déclinés en 16 actions. Voici les axes de travail :

- La gestion de proximité des biodéchets
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Objectif Zéro Déchet
- L'allongement de la durée de vie des produits
- Les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale



Enjeux	Menaces	
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une dynamique démographique et résidentielle 	<ul style="list-style-type: none"> • Ralentissement de la croissance démographique 	<ul style="list-style-type: none"> • Résidentielles des on du Mans voire de la
<ul style="list-style-type: none"> • Adapter le parc et produire des logements adaptés aux parcours résidentiels • Utiliser les dispositifs existants PVD et ORT pour rénover et transformer le parc existant 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation du parc de logement privé vieillissant d'avant 1974, également énergivore, inadapté au vieillissement de la population • Vacances de logements dans les centres-bourgs du nord du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • -bourgs avec la de Dornain et Ballon-St-Mars) opérationnel • tat suite à l'étude pré • Douce BIMBY
<ul style="list-style-type: none"> • Conforter et développer la dynamique entrepreneuriale • Adapter et moderniser l'offre foncière et de bâtiments à destination des entreprises existantes • Densifier et optimiser les aménagements • Porter une dynamique de services aux habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Des secteurs agricoles dynamiques menacés par le développement urbain 	<ul style="list-style-type: none"> • économique en cours in matière d'attractivité • et modernisation des antes • ment des équipements
<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier et densifier l'offre de transport • Mettre en œuvre un schéma directeur des modes actifs • Lutter contre l'autosolisme • Accompagner les employeurs du territoire dans leurs plans de déplacement 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du coût des carburants classiques au cours des prochaines années 	<ul style="list-style-type: none"> • ation de la mobilité » le Pôle métropolitain nouvelle halte ferroviaire • communes de agements viaires • s
<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer dans chaque projet public la production d'énergies renouvelables • Encourager le stockage carbone (dispositif carbocage et marché carbone local notamment) • Favoriser la mutualisation des systèmes énergétiques (ZA) • Développer les démarches de prévention du risque inondation 	<ul style="list-style-type: none"> • Acceptabilité des projets • Place et visibilité de (méthanisation/éolien) • le développement • Risque lié aux changements 	<ul style="list-style-type: none"> • et biogaz ue privée / public • odiversité incluse dans s • pour la Nature • nie Circulaire

	climatiques : inondations	
est favorable à la Santé avec un futur Contrat de l'EPCI ?	<ul style="list-style-type: none"> • Vieillessement du personnel médical ; assurer leurs remplacements • 	<ul style="list-style-type: none"> • Tirer parti du déploiement FTTH pour encourager le développement des usages numériques (conseiller numérique) • Dynamiser le commerce de centre bourg en mettant en relation et accompagnant les acteurs (UAC) • Construire un nouveau projet de santé, animé par une CPTS • Développer l'accès aux droits

AGNOSTIC

Annexe 2 : Fiches actions

ORIENTATION 1

Habitat et urbanisme

Orientation 1 Habitat et urbanisme – Fiches actions et projets

N° action	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé	Coût prévisionnel € HT	Dispositif/contrat spécifique	Calendrier
1	CC Maine Cœur de Sarthe	Planifier l'urbanisme intercommunal	200 000 €		2024-2025
2	CC Maine Cœur de Sarthe	Diversifier le parc de logements locatifs	Non chiffré		2024
3	CC Maine Cœur de Sarthe	Etudes ORT	Non chiffré	PVD – ORT	2022
4	CC Maine Cœur de Sarthe	Elaborer une politique de l'habitat territoriale	Non chiffré	OPAH ou dispositif opérationnel à préciser	2022-2023
5	CC Maine Cœur de Sarthe	Gestion locative du parc social	Non chiffré		2022
6	Ballon-Saint Mars	Reconversion ancienne gendarmerie	235 000	PVD	2022
7	Ballon-Saint Mars	Restructuration Mairie en pôle administratif et culturel	500 000	PVD	2023
8	La Bazoge	Réaménagement Avenue Nationale	2 827 527		2022
9	La Bazoge	Ouvrir la résidence autonomie sur le centre-bourg	Non Chiffré		2022
10	Montbizot	Agrandissement réaménagement atelier communal	120 000		2022
11	Neuville sur Sarthe	Relocalisation et construction des ateliers techniques	850 000		2023
12	Neuville-sur-Sarthe	Réhabilitation accueil périscolaire	60 000		2023
13	Saint Jean d'Assé	Création d'un atelier technique communal	410 000		2022
14	Saint Jean d'Assé	Mise en valeur du centre-bourg	Non Chiffrée		2022
15	Saint Pavace	Mise en œuvre préau école	50 000		2022-2023
Actions et projets chiffrés orientation 1			5 252 527 €		



**Fiche action n°1 – Planifier l’urbanisme intercommunal
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 1	Habitat et Urbanisme
Action n° 1	Planifier l’urbanisme intercommunal
Maître d’ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l’action	<p>Dans un contexte juridique qui ancre l’écologie dans le développement territorial (loi climat et résilience du 24 Août 2021), la planification de l’urbanisme est confortée dans son rôle d’organisation des territoires.</p> <p>L’ambition affichée de « Zéro Artificialisation Nette » à 2050, de -50% à 2030 donne pleine légitimité à l’échelon intercommunal pour organiser le renouvellement urbain, la densification, assurer un développement économique et de l’habitat sobre en espace, préserver les espaces naturels et agricoles.</p> <p>Le Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi) est également conforté par les perspectives et projets communautaires en matière d’habitat : ORT et dispositif opérationnel de type OPAH et par l’évolution à venir du cadre juridique (loi 3DS).</p> <p>Ce projet consiste alors en la réalisation des études liées à l’aboutissement d’un PLUi</p>
Partenaires	Etat (Préfecture, DDT), SCOT du Pays du Mans
Coût prévisionnel	Dépenses d’investissement : Total : 200 000 € HT
Plan de financement	DETR 60 000 € Autofinancement 140 000 €
Calendrier	Consultation 2024/2025

**Indicateurs d'évaluation
proposés**

Points d'étapes réguliers avec les services d'état selon les phases de la procédure.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°2 – Diversifier et adapter le parc de logement locatif communal et intercommunal
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 1	Habitat et Urbanisme
Action n° 2	Diversifier et adapter le parc de logements locatifs communal et intercommunal
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l'action	Elaborer un programme de rénovation et d'amélioration du parc locatif communal et intercommunal. Adapter les logements et les commerces au vieillissement de la population et à la transition écologique. Rénover le parc ancien notamment d'un point de vue énergétique. En parallèle, étoffer l'offre locative par la construction de nouveaux biens pour attirer de nouveaux ménages plus jeunes et favoriser la mixité sociale, permettre un renouvellement de la population et participer au maintien des effectifs scolaires notamment.
Partenaires	Les communes membres de l'EPCI propriétaires de bien en location, ADEME, Anah, Banque des Territoires, Région Pays de la Loire
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel non estimé
Plan de financement	Anah Banque des territoires et investisseurs privés Pays de la Loire Auto-financement
Calendrier	2022 – Elaboration de la stratégie et identification des biens 2022 – 2023 – Mobilisation des acteurs et des fonds 2024 – 2026 – Mise en œuvre opérationnelle
Indicateurs d'évaluation proposés	Gain de performance énergétique



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°3 – Réaliser des études et diagnostics thématiques pour orienter les politiques territoriales
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 1	Habitat et Urbanisme
Action n° 3	Réaliser des études et diagnostics thématiques pour orienter les politiques territoriales
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l'action	<p>Dans le cadre de l'élaboration d'une Opération de Revitalisation des Territoires en lien avec le programme Petites Villes de Demain, envisager la réalisation d'études et diagnostics territoriaux complémentaires. Ces études thématiques permettront d'identifier les véritables besoins de développement, les besoins et les souhaits des habitants afin de favoriser une politique d'aménagement cohérente et en adéquation avec les enjeux locaux.</p> <p>En matière d'habitat il s'agira d'identifier précisément les besoins d'amélioration et de construction de logements. D'autres volets, mobilités, commerce, patrimoine, environnement, santé, pourront être traités. L'ensemble des thèmes à aborder reste à définir.</p>
Partenaires	Communes PVD, Fédération des Parcs Régionaux de France, Bureaux d'étude, Banque des territoires, Observatoire des territoires
Coût prévisionnel	<p>Dépenses de fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes : <ul style="list-style-type: none"> o Atelier Hors-les-Murs : somme à définir selon les besoins évoqués o Bureau d'étude : devis à envoyer
Plan de financement	Banque des Territoires : subvention de 10% à 100% du montant des études Auto-financement

Calendrier	Décembre 2021 – Dépôt de la candidature « Hors-les-Murs » 2022 – mise en œuvre des études
Indicateurs d'évaluation proposés	





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°4 – Elaborer une politique de l’Habitat territoriale – ORT - OPAH
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 1	Habitat et Urbanisme
Action n° 4	Elaborer une politique de l’Habitat territoriale – ORT – OPAH ou autre dispositif opérationnel
Maître d’ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l’action	<p>Réfléchir sur la mise en œuvre d’une politique de l’habitat territoriale au travers d’une ORT et d’une OPAH. Rechercher les outils mobilisables dans ce cadre comme les dispositifs BUNTI ou BIMBY par exemple pour accompagner les particuliers, propriétaires ou investisseurs dans leurs projets de rénovation, embellissement, amélioration ou construction de logements.</p> <p>Etudier les besoins afin de proposer une politique adaptée aux enjeux réels du parc existant. L’enjeu est de résorber la vacance des logements, adapter les logements existants au vieillissement de la population, isoler le parc ancien, diversifier l’offre de parcours résidentiels pour accueillir de nouveaux ménages sur l’ensemble du territoire communautaire.</p>
Partenaires	Anah, Bailleurs sociaux, Département de la Sarthe, Région Pays de la Loire
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel non estimé
Plan de financement	Anah Département Région Auto-financement Investissements privés estimés
Calendrier	2022 – études pré-opérationnelles 2022 – 2023 – Ecriture conventions + approbation

	2024 - 2026 - mise en œuvre/ animation de la politique
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de logements rénovés Gain de performance énergétique





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°5 – Uniformiser la gestion du parc locatif social
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 1	Habitat et Urbanisme
Action n° 5	Uniformiser la gestion du parc locatif social
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l'action	Travailler sur une uniformisation de la gestion locative sociale du parc de logement public pour en faciliter la gestion. Voir potentiellement avec Sarthe Habitat pour généraliser le partenariat en place sur certains logements à l'échelle intercommunale. Discuter avec eux sur la nécessité de rénover ou non les logements dont on a la gestion avant une potentielle vente ou délégation au bailleur.
Partenaires	Les communes membres de l'EPCI propriétaires de bien en location, bailleurs sociaux
Coût prévisionnel	Dépenses de fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> - Délégation de gestion Sarthe Habitat : <ul style="list-style-type: none"> o Part fixe : ~65€ /logement = ~4 150€ o Part variable : 11% des loyers HT Soit pour une moyenne des loyers à ~300€ HT /logement : 33€ /logement
Plan de financement	Non chiffré
Calendrier	2022 – Réflexions sur l'intérêt de vendre ou déléguer la gestion du parc + prise de contact Sarthe Habitat
Indicateurs d'évaluation proposés	



Fiche action n°6 – Transformer le site de l'ancienne gendarmerie de Ballon-Saint-Mars
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n° 1	Habitat & Urbanisme
Action n° 6	Reconversion du site de l'ancienne gendarmerie de Ballon-Saint-Mars
Maître d'ouvrage	Commune de Ballon-Saint-Mars Collectivité
Description de l'action	<p>Le projet consiste en la reconversion d'une ex-gendarmerie datant de 1964 située en centre-bourg de la commune. L'utilisation de cette friche urbaine de 2360 m² a pour objectif de permettre la construction de 12 logements locatifs individuels et intermédiaires (850 m² de surface utile) dans une qualité de construction au standard RE 2020 et en respectant la typologie du tissu urbain environnant.</p> <p>La présente opération concerne l'acquisition par la commune de l'ancienne gendarmerie, propriété du Conseil Départemental de la Sarthe, le désamiantage des locaux existants, la déconstruction-démolition de ces derniers, la consignation et/ou dévoiement des réseaux par les concessionnaires et le nivellement du terrain avant mise à disposition de l'assiette foncière à « Sarthe Habitat ».</p>
Partenaires	Le projet est porté par une structure de pilotage comprenant la commune et un bailleur social, « Sarthe Habitat »
Coût prévisionnel	<p>Coût global : 235 000 euros H.T. dont</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition : 70 000 euros - Travaux désamiantage, démolitions, nivellement terrain : 139 633,80 euros - Frais études (diagnostics...) : 9 000 euros - Frais maîtrise d'œuvre : 11 900 euros - Divers : 4 436,20 euros
Plan de financement	- DETR 2021 : 104 502 euros

	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds friche (AAP 2021) : 70 500 euros - Autofinancement : 59 998 euros
Calendrier	<p>Les études de faisabilité par « Sarthe Habitat » ont été faites entre 2017 et 2019. L'acquisition du foncier appartenant au Conseil Départemental sera faite en 2021 (signature acte de vente prévue le 22 novembre 2021) et le foncier sera mis gratuitement à disposition du bailleur social. Compte tenu des délais (environ 3 ans) relatifs aux études, au dépôt et à l'instruction du permis de construire, la date prévisionnelle de livraison des logements est envisagée courant 2024.</p> <p>Les travaux préalables de désamiantage, démolitions et nivellement du terrain, objet de la présente opération, seront réalisés en 2022.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	RAS





Fiche action n°7 – Restructuration de la mairie en pôle administratif et culturel de services au public
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n° 1	Habitat & Urbanisme
Action n° 7	Restructuration de la mairie en pôle administratif et culturel de services au public
Maître d'ouvrage	Commune de Ballon-Saint-Mars Collectivité
Description de l'action	Ce projet s'inscrit dans le cadre de la commune nouvelle créée au 01/01/2016 et dans le cadre du regroupement des services administratifs en un même lieu (mairie de Ballon) et du transfert du bureau de poste (transformé en agence postale) au sein de ces mêmes services pour un accueil mutualisé au bénéfice du public et dont une démarche est actuellement initiée en vue d'une reconnaissance en Espace France Services. Ce nouveau pôle s'appuiera sur la mise en œuvre d'outils numériques et à l'usage du public dans le cadre de démarches dématérialisées et dans le cadre d'une démarche de communication et de promotion de la collectivité. Ce projet comprend également dans le même ensemble immobilier la création d'une nouvelle salle adaptée aux réunions du Conseil Municipal (liée au statut de la commune nouvelle, capacité à accueillir du public, avec des moyens numériques adaptés) mais également à la proposition d'une offre culturelle en complément de la bibliothèque municipale existante et également d'un espace musée numérique type "Micro-Folies".
Partenaires	Etat La Poste
Coût prévisionnel	500 000,00 €
Plan de financement	Investissement : - Etat : 210 000,00 € - La Poste : 40 000,00 € - Autofinancement : 250 000,00 €

	Fonctionnement : - La Poste : 17 500,00 €/an
Calendrier	Consultation maîtrise d'œuvre 2022 Travaux sur 2023/2024
Indicateurs d'évaluation proposés	RAS



Fiche action n°8 – Réaménagement de l'avenue nationale
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°1	Habitat et Urbanisme
Action n°8	Réaménagement de l'avenue nationale
Maître d'ouvrage	Commune de La Bazoge Collectivité
Description de l'action	<p>Réaménagement de l'avenue nationale</p> <p><u>Enjeux et objectifs</u> : apaisement de la circulation, reconquête de l'espace public et verdissement, aménagement de liaisons cyclables et piétonnes, gestion déportée du stationnement automobile, modernisation des réseaux et de la commune</p> <p>En 2016, le conseil municipal de la commune a engagé une réflexion autour de la requalification de l'avenue Nationale, grande artère principale et traversante du Nord au Sud de la commune.</p> <p>Cette réflexion nourrissait <u>plusieurs ambitions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ Limiter la vitesse de circulation, ☐ Casser l'aspect rectiligne de cette artère, ☐ Améliorer la captation des eaux de pluie, ☐ Intégrer des liaisons douces cyclistes et pédestres, ☐ Redonner davantage de place à la végétation, ☐ Améliorer l'accueil des bus, ☐ Désenclaver la résidence autonomie, ☐ Moderniser le centre bourg dans son ensemble. <p>Les premiers contacts ont été pris avec le CAUE de la Sarthe pour un accompagnement du conseil municipal dans sa réflexion.</p> <p>Après plusieurs réunions, échanges, visites de terrains, le CAUE a rendu son étude et les premières estimations de ce projet en novembre 2016.</p>

Compte tenu du montant de ces premières estimations, le conseil municipal a fait le choix immédiat de prioriser la réalisation d'autres projets.

Puis en novembre, le conseil municipal a autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre, après avoir donné son accord à la poursuite du projet lors de la séance du conseil municipal du 13 septembre 2018.

Calendrier de consultation de maîtrise d'œuvre

Novembre 2018 – mars 2019 : procédure de consultation des bureaux d'études

14 février 2019 : visite de la commune de Changé (53), de la commune de Grez-en-Bouère (53) et échanges avec des élus locaux sur les travaux d'aménagement de leurs bourgs.

Visite de Neuchatel-en Saosnois, d'Arnage.

Mars 2019 : constitution d'un groupe de travail chargé de suivre le projet d'aménagement de l'avenue Nationale

Historique des réunions

27 mars 2019 : 1ère réunion du groupe de travail nouvellement constitué

Objectif de cette réunion : définir les grandes orientations d'aménagement souhaitées par le groupe, lister les souhaits et piste de réflexion, en prévision du rdv avec le bureau d'études retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet.

3 avril 2019 : 1er rdv avec le bureau d'études

4 mai 2019 : Diagnostic en marchant

Objectif : réaliser un diagnostic des problèmes techniques sur le secteur, avec l'appui de différents utilisateurs représentatifs de la population : famille, collégiens, étudiants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, randonneurs, jeunes, cyclistes, retraités, etc...

25 mai 2019 : rendu du diagnostic avec les élus et les citoyens participants.

21 juin 2019 : 1er diagnostic du bureau d'études

19 septembre 2019 : présentation des premières esquisses et scénarios du bureau d'études au groupe de travail

30 septembre 2019 : suite aux premières esquisses du 19 septembre, établissement d'une feuille de route avec objectifs pour le bureau d'études.

12 novembre 2019 : présentation des esquisses avec vue 3D

17 décembre 2019 : présentation de l'esquisse finalisée – Avant-projet

6 juillet 2020 : Réunion de travail du conseil municipal nouvellement élu autour du projet de réaménagement du centre bourg.

3 septembre 2020 : Reprise de l'avant-projet avec la nouvelle équipe municipale et le bureau d'études

3 décembre 2020 : Présentation de l'avancement du projet PRO à l'équipe municipale

7 janvier 2021 : réunion de la commission éclairage public pour préciser les besoins en matière d'éclairage public

12 janvier 2021 : réunion de la commission Environnement pour définir les orientations en matière d'aménagement des espaces verts

Transmission des besoins et orientations au bureau d'études

10 mars 2021 : Présentation du projet définitif par le bureau d'études.

18 mai 2021 : Présentation des pièces techniques du dossier par le bureau d'études : plans PRO, estimation PRO, notice d'aménagements urbains, ambiances paysagères.

15 juin – 15 octobre 2021 : finalisation des plans et des pièces du marché.

29 juin 2021 : réunion avec les commerçants pour présentation du projet et recueil des observations

15 octobre 2021 : présentation des pièces du Dossier de Consultation des Entreprises

Octobre – novembre 2021 : Consultation des entreprises

Des travaux préalables de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement sont en cours sur l'avenue Nationale, réalisés par l'entreprise GT CANALISATIONS, avec une fin prévue d'exécution fin décembre 2022. La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée au Cabinet Loiseau du Mans.

De même, anticipant la réalisation de ce programme de travaux, la commune a procédé, en fin d'année 2018, à l'acquisition de l'ancien garage au 37, avenue Nationale. Des travaux de démolition de cet ancien garage sont actuellement en cours. A la place de ce garage, il est prévu d'implanter un parking.

La zone de travaux représente un linéaire de 1,100 km avec une largeur de voie de 20 mètres.

Cette opération vise à reprendre l'avenue Nationale pour la moderniser, lui donner un aspect moins linéaire qui permettra de ralentir la circulation. La circulation sera également ralentie par l'implantation de végétation plus dense, la création d'une zone 20 en centre-bourg.

La circulation piétonne et cycliste sera sécurisée par la création de liaisons douces.

Les places de stationnement en épis seront supprimées pour être remplacées par des places de stationnement longitudinales à la route.

En compensation, des poches de stationnement périphériques seront créées à trois endroits (face à la mairie, à la place de l'ancien garage et rue des Hortensias).

L'aménagement de cet espace public, protégeant piétons et cycles, sera séquencé et ouvert sur l'habitat et le commerce périphérique.

En matière d'éclairage public, il est prévu l'implantation d'un éclairage intelligent visant à améliorer l'efficacité

	énergétique et réduire la pollution lumineuse, tout en sécurisant les zones de traversée piétonne.
Partenaires	<p><u>Partenaires associés à cette opération :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le CAUE de la Sarthe pour une étude d'opportunité et de faisabilité financière en 2016, • Les habitants et usagers de la commune lors de la constitution d'un groupe représentatif pour la réalisation du diagnostic en marchant le 4 mai 2019, • Les commerçants pour association au projet et information sur les aménagements et planning des travaux, • Les services de la Région dans le cadre de la desserte des bus sur la commune et de la création du hub bus sur la ZA du Chêne rond, • Les services du Département pour garantir la traversée de la commune par les convois exceptionnels, • Les services de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe pour l'implantation du hub bus sur la ZA communautaire du Chêne rond.
Coût prévisionnel	2 827 527 € HT (<i>pas de détail par poste pour le moment</i>)
Plan de financement	<p><u>Partenaires financiers sollicités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Europe, fonds Feder via le Pays du Mans, • L'Etat au titre de la DETR 2022, • La Région Via le Pays du Mans, • Le Département au titre du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain.
Calendrier	<p><u>Mise en œuvre du projet en plusieurs phases :</u></p> <p>1/ Travaux préalables de réfection des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du linéaire → travaux en cours, achevés en décembre 2021. Hors opération, financement sur budgets annexes Eau et Assainissement, subventionnés par la DSIL et l'Agence de l'Eau.</p> <p>2/ Acquisition du garage 37 avenue Nationale pour démolition → Travaux de démolition en cours, achevés en novembre 2021. Hors opération.</p> <p>3/ Création poches de stationnement en périphérie de l'avenue Nationale : rue des Hortensias, face à la mairie et en lieu et place de l'ancien garage. Travaux compris dans l'opération.</p> <p>4/ Travaux d'aménagement de l'avenue Nationale.</p>

	Date de début d'exécution de l'opération : novembre – décembre 2021 Date de début des travaux : janvier – février 2022 Date prévisionnelle de fin de travaux : décembre 2022 Date de fin de l'opération (clôture comptable) : 1er trimestre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche action n°9 – Ouvrir la résidence autonomie sur le centre-bourg
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°1	Habitat et Urbanisme
Action n°9	Ouvrir la résidence autonomie sur le centre-bourg
Maître d'ouvrage	Commune de La Bazoge Collectivité
Description de l'action	Décloisonner l'espace de la résidence autonomie pour l'intégrer dans la vie du bourg – Recréer des percées depuis l'avenue nationale en repensant l'immobilier de jonction et le secteur Est de l'avenue Nationale, avec réorganisation du secteur de l'Eglise et de l'Impasse du Presbytère.
Partenaires	Coût prévisionnel non estimé
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

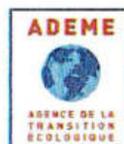
Liberté
Égalité
Fraternité



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°10 – Agrandir, réaménager et réorganiser l’atelier communal
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 1	Habitat et Urbanisme
Action n° 10	Agrandir, réaménager et réorganiser l’atelier communal
Maître d’ouvrage	Commune de Montbizot Collectivité
Description de l’action	<p>Extension de l’atelier communal et réaménagement de l’intérieur pour permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D’accueillir du personnel féminin. Nécessiter de modifier l’espace sanitaire et création d’un vestiaire femme. - De créer un réfectoire équipé d’une cuisine pour permettre au personnel de déjeuner sur place afin d’éviter à certains des allez/retour le midi à leur domicile. - D’améliorer les espaces de rangement à l’intérieur, facilitant les déplacements et la manutention. - Permettre de ranger à l’intérieur certains matériels aujourd’hui stockés en extérieur et de ce fait garantir une plus grande durabilité du matériel. <p>L’ensemble de ces travaux permettra d’améliorer les conditions de travail de notre personnel et d’avoir une mixité au sein de l’équipe.</p>
Partenaires	Pays du Mans, ADEME
Coût prévisionnel	120 000 €
Plan de financement	DETR DSIL Audit énergétique Pays du Mans : 900€ HT coût global, aide 450€ HT Ademe
Calendrier	2022
Indicateurs d’évaluation proposés	





**Fiche action n°11 – Relocalisation des ateliers techniques municipaux
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°1	Habitat et urbanisme
Action n°11	Relocalisation et construction des ateliers techniques municipaux
Maître d'ouvrage	Commune de Neuville sur Sarthe Collectivité
Description de l'action	<p>Construction d'un atelier technique communal et remobilisation de l'espace délaissé au service d'un développement urbain harmonieux ; par la déconstruction des ateliers situés en cœur de bourg</p> <p>Objectif : centraliser en un lieu unique répondant aux normes en matière de législation du travail, de gestion des engins, des produits et des déchets. Optimiser les conditions de travail en centralisant sur un site unique les différents espaces et lieux de travail des équipes techniques municipales.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p>800 000 € pour construction bâtiment neuf – dépenses d'investissement</p> <p>50 000 € pour désamiantage, démolition et valorisation de l'espace délaissé</p> <p>Recettes à prévoir si vente de cet espace</p>
Plan de financement	<p>DETR DSIL 2023</p> <p>Financement communal</p>
Calendrier	<p>2021 : études préliminaires</p> <p>2022 : choix du MOA et début des travaux</p> <p>2023 : travaux et réflexion sur remobilisation espace délaissé</p> <p>2024 : travaux sur espace délaissé</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°12 – Réhabilitation de l'accueil périscolaire
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°1	Habitat et urbanisme
Action n°12	Réhabilitation accueil périscolaire
Maître d'ouvrage	Commune de Neuville sur Sarthe Collectivité
Description de l'action	Réhabilitation complète de l'espace dédié à l'accueil périscolaire ; réflexion sur l'utilisation des espaces afin de favoriser la variété des activités proposées (espaces calmes, zones ludiques, etc .) Aménagement de l'espace extérieur avec des équipements adaptés aux différentes tranches d'âge. Réhabilitation de la toiture, des sanitaires et de l'office. Achat de mobilier. Verdissement par plantations.
Partenaires	
Coût prévisionnel	60 000 € - dépenses d'investissement - budget commune
Plan de financement	DETR DSIL 2023 Financement communal
Calendrier	2022 – étude préliminaire et déménagement de l'accueil périscolaire dans un local temporaire 2023 - début des travaux 2024 – achèvement des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	



Fiche action n°13 – Créer un atelier communal
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n° 1	Habitat et urbanisme
Action n° 13	Créer un atelier communal
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-d'Assé Collectivité
Description de l'action	<p>Aménager un atelier pour les services techniques de la commune et l'entreposage de leur matériel.</p> <p>L'actuel atelier n'est plus du tout aux normes sanitaires et électriques (Pas d'accès PMR, pas de WC ni de vestiaire aux normes, circuit électrique à revoir...). Dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration, la commune s'est trouvée acquéreur de parcelles adjacentes. Il est donc proposé la construction d'un nouvel atelier communal à côté du bâtiment technique afin de mutualiser les besoins sanitaires et vestiaires. L'ensemble sera clôturé et mis sous alarme.</p> <p>La configuration de cette réalisation prévoit des locaux de stockage et d'activité sur 560 m² pour nos 3 agents techniques et leur matériel ainsi que des locaux tertiaires sur environ 40 m². Une partie en mezzanine sur 150 m² est également envisagée.</p> <p>La voirie et réseaux divers (VRD) ainsi que les accès nécessaires au projet sont également mentionnés pour une bonne fluidité.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p><u>Dépenses investissements :</u></p> <p>Terrassements/VRD (Terrassements, plateforme bâtiment et voirie, empiètement accès et zones circulables, espaces verts, clôture et portail, réseaux divers) : 90 000 € HT</p>

	<p>Gros-œuvre (Fondations, longrines, dallage, canalisations) : 83 000 € HT</p> <p>Charpente bois (Fermes bois, plancher bois, murs ossature bois) : 84 000 €</p> <p>Couverture, bardage, fermetures (Couvertures, bardage double peau, panneaux translucides, portes, menuiseries) : 113 000 €</p> <p>Aménagement locaux Personnel (Doublage, plafond, carrelage sur chape, faïence, menuiserie intérieure bois, électricité, chauffage, VMC, plomberie sanitaire, peinture et enduit) : 40 000 €</p> <p>TOTAL PREVISIONNEL HT 410 000 €</p>
Plan de financement	<p>Subvention attribuée :</p> <p>DETR au titre de l'année 2021 : 139 832 € (34,11 %)</p> <p>Subvention en cours de demande :</p> <p>DSIL au titre de l'année 2022</p>
Calendrier	<p><u>Calendrier prévisionnel</u> :</p> <p>Choix du maître d'œuvre : Fin 2021</p> <p>Procédure marchés publics : Avril 2022</p> <p>Lancement des travaux : Septembre 2022</p> <p>Achèvement des travaux : Fin 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°14 – Mettre en valeur le centre-bourg
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 1	Habitat et urbanisme
Action n° 14	Mettre en valeur le centre-bourg
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-d'Assé Collectivité
Description de l'action	<p>Réaménager la place de la mairie et la rue Principal pour redonner de l'attrait au centre de la commune.</p> <p>Suite à la rénovation de la mairie, une étude est engagée avec le CAUE de la Sarthe qui englobe le réaménagement possible de la place, revoir le stationnement, la sécurisation des accès et de la place... Un bâtiment a été acquis par la commune afin d'être détruit et redonner de l'espace dans le centre bourg de la commune.</p> <p>Des tests de circulation vont être réalisés sur la rue Principale avant d'envisager des aménagements de sécurité.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Etude en cours
Plan de financement	
Calendrier	Retour de l'étude : juin 2022 Travaux en phase : entre 2023 et 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°15 – Création d'un préau – école
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°1	Habitat et urbanisme
Action n°15	Création d'un préau – école
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Pavace Collectivité
Description de l'action	Projet d'un préau dans la cour de l'école maternelle exposée plein sud sans ombrage. Ce projet a pour intérêt de créer de l'ombrage dans la cour pendant les périodes de forte chaleur. Cet espace permettrait également de disposer d'un lieu couvert par temps de pluie.
Partenaires	Etat (financement)
Coût prévisionnel	50 000 € HT
Plan de financement	Demande DETR Autofinancement commune
Calendrier	Fin 2021 pré-étude et choix architecte Début 2022 conception du projet et formalités administratives Été 2022 réalisation du projet
Indicateurs d'évaluation proposés	

ORIENTATION 2

Mobilité et proximité

Orientation 2 Mobilité et proximité					
N° action	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé	Coût prévisionnel € HT	Dispositif/contrat spécifique	Calendrier
16	CC Maine Cœur de Sarthe	Elaborer un schéma directeur des modes actifs	25 000		2022
17	CC Maine Cœur de Sarthe	Expérimenter un transport intracommunautaire	36 250		2022
18	CC Maine Cœur de Sarthe	Développer un service TAD	19 000		2024
19	CC Maine Cœur de Sarthe	Elaborer un nouveau projet territorial de santé	70 000		2022
20	CC Maine Cœur de Sarthe	Animation d'un réseau de santé	30 000	CPTS	2022
21	CC Maine Cœur de Sarthe	Accompagnement des modes d'accueil individuel	/		2022-2023
22	CC Maine Cœur de Sarthe	Conforter les Accueils de Loisirs Sans Hébergement	40 000		2022
23	CC Maine Cœur de Sarthe	Ouvrir Un Lieu d'Accueil Enfants Parents	30 000		2023
24	CC Maine Cœur de Sarthe	Mettre en place un conseiller numérique	/		2022
25	Ballon Saint Mars	Aménagements de sécurité Rue Saint Laurent RD300	294 851	PVD	2022-2023
26	Courceboeufs	Aménagement piétonniers PMR Rue des Tisserands	336 340		2023
27	Courceboeufs	Aménagement adressage Rue du Sergent Pitou	Non Chiffré		2022
28	Courceboeufs	Aménagement arrêt sécurisé cars Aléop	20 000		2022
29	Joué l'Abbé	Aménagements de sécurité Route de la Trugalle/ Rue de l'Eglise	300 000		2022
30	Joué l'Abbé	Création d'un « poumon vert »	75 000		2023
31	Joué l'Abbé	Aménagement chemin de la Raterie	80 000		2023
32	La Bazoge	Aménagement d'un cabinet paramédical	356 240		2022

33	Montbizot/ Sainte Jamme sur Sarthe	Liaison douce Montbizot/Sainte Jamme	60 000		2023
34	Neuville sur Sarthe	Liaison douce Courty/halte TER	83 000		2022
35	Saint Pavace	Création espace de services	700 000		2022
36	Saint Pavace	Liaison douce vers collège Coulaines	209 450		2022-2023
37	Sainte Jamme sur Sarthe	Accompagner projet « Cette Famille »	15 000 (viabilisation)		2022
38	Souillé	Apaisement circulation en centre bourg RD 148	Chiffrage en cours		2022-2023
39	Souigné sous Ballon	Nouveaux équipements scolaires et périscolaires	1 149 700		
Actions et projets chiffrés orientation 2			3 929 831 €		



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°16 – Elaborer un schéma directeur des modes actifs
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 2	Mobilité et proximité
Action n° 16	Elaborer un Schéma Directeur des modes actifs
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Maître d'ouvrage	Syndicat mixte SRU mobilité
Description de l'action	<p>La communauté de communes Maine Cœur de Sarthe est devenue compétente en matière de mobilité et Autorité Organisation de la Mobilité (AOM) au terme de l'arrêté préfectoral du 4 Juillet 2021.</p> <p>Le territoire communautaire est en cours de construction stratégique et entend la faire valoir par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain, au sein du futur Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) à signer au cours du premier semestre 2022.</p> <p>Au-delà des points d'appui formés par le socle de l'offre régionale et sa complétude, la communauté de communes souhaite se saisir des atouts de son territoire en matière de modes actifs.</p> <p>Forte d'un réseau de cheminements dense, il s'agit alors de faire converger des itinéraires privilégiés et des flux pour encourager le développement du « vélotaf », organiser l'intermodalité vers les haltes TER, arrêts autocars Aléop pour les piétons, cyclistes, utilisateurs de trottinettes, etc... mais également relier les centralités du territoire entre elles par des cheminements sécurisés.</p> <p>Le schéma directeur des modes actifs devra alors déterminer une organisation d'itinéraires concertée avec les différents gestionnaires, planifier les aménagements d'infrastructures correspondants et organiser la maîtrise d'ouvrage autour de ces objectifs, puis assurer le suivi de la mise en œuvre</p>

Partenaires	Syndicat mixte SRU mobilité, bureau d'études spécialisé
Coût prévisionnel	Frais d'études : 25 000 € HT Dépenses d'investissement : selon programmation du schéma et organisation de la maîtrise d'ouvrage Total : 25 000 € HT
Plan de financement	ADEME 5 000 € Autofinancement : 20 000 €
Calendrier	Lancement 2022

**Fiche action n°17 – Expérimenter un transport intracommunautaire à la demande
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°2	Mobilité et proximité
Action n°17	Expérimenter un transport intracommunautaire
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l'action	<p>La mobilité est un enjeu majeur de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe qui résonne sur un plan plus large à l'échelle du Pôle métropolitain.</p> <p>Toutefois, Maine Cœur de Sarthe souhaite aussi développer une réflexion intra territoriale qui s'illustre déjà par la mise en place par les communes de liaisons douces inter-communes ou de solutions types mobilité électrique. Dans ce cadre et donc dans le périmètre propre de l'intercommunalité, la réflexion pour un transport à la demande doit être menée. Afin de mutualiser et de rentabiliser des solutions déjà existantes sur le territoire, et pour donner suite aux travaux d'évaluation des besoins des communes dans le cadre de la commission mobilité, il apparaît possible de mener une expérimentation sur un transport à la demande dans un premier temps ciblé.</p> <p>Les communes sont convergentes sur l'expérimentation d'un accompagnement à la demande des habitants du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vers les cabinets médicaux et les pharmacies - Pour les événements culturels et les manifestations
Partenaires	Office du tourisme, cabinets médicaux, pharmacies
Coût prévisionnel	<p>Création d'un poste de conducteur en CDD (~25 000 €/an)</p> <p>Maintenance et entretien des mini bus électrique (~3000 € pour 2 véhicules)</p> <p>Assurance (~2000 € pour 2 véhicules)</p> <p>Temps d'agents pour gestion des planning et résa. Evalué à 20% pour exp = 6500 €</p>

	Total 36 250 €
Plan de financement	
Calendrier	1 ^{er} semestre 2022 : mise en place du service, embauche du conducteur, communication ++ Pour expérimentation de 18 mois minimum
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de transports à la demande par mois, répartition des demandes, évaluation des besoins sur les week-ends...

**Fiche action n°18 – Développer un service de Transport à la Demande
 CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 2	Mobilité et proximité
Action n° 18	Développer un service de Transport à la Demande
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Maître d'ouvrage	Région Pays de La Loire – syndicat mixte SRU mobilité
Description de l'action	<p>La communauté de communes Maine Cœur de Sarthe est devenue compétente en matière de mobilité et Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) au terme de l'arrêté préfectoral du 4 Juillet 2021.</p> <p>Le territoire communautaire est en cours de construction stratégique et entend la faire valoir par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain, au sein du futur Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) à signer au cours du premier semestre 2022.</p> <p>La stratégie régionale 2021-2030 est construite autour de plusieurs points :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) <u>Renforcement de l'offre TER</u> : Une offre cadencée et continue à horizon 2030 – Offre renforcée en heures creuses et le week-end – Un principe, au minimum un train par heure et par gare dans les deux sens de 6h à 20h – Renouvellement du matériel – Ouverture à la concurrence 2) <u>Offre de car Aléop augmentée, concertée avec les territoires</u>: augmentation de fréquence et d'amplitude sur les lignes interurbaines « à fort potentiel » - fiabiliser les temps de parcours (voies réservées, arrêts connectés type P+R) – choix laissé dans la concertation entre amélioration des temps de parcours (cf lignes expresses) et finesse de la desserte, à renégocier lors de la passation des contrats avec les transporteurs (à partir de septembre 2022)

	<p>3) <u>Une offre de transport adaptée aux zones peu denses</u>: Développement d'un service de Transport à la Demande (TAD) 5J/7 -7h/19h sur l'ensemble du territoire régional, connecté à l'offre aléop (rabattement car, TER). Possibilité donnée aux collectivités de compléter cette offre, dans le cadre des contrats opérationnels de mobilité</p> <p>Sur ce point 3/ et dans le cadre des travaux d'élaboration de la stratégie communautaire, a été mise en avant la volonté de travailler autour de cette offre de Transport à la Demande en ciblant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès des personnes non mobiles aux services essentiels : commerces, santé - La desserte ponctuelle de l'évènementiel sur le territoire
Partenaires	Région Pays de la Loire, syndicat mixte SRU mobilité
Coût prévisionnel	<p>Dépenses de fonctionnement : 19 000 € HT</p> <p>Dépenses d'investissement : selon format offre régionale</p> <p>Total : 19 000 € HT</p>
Plan de financement	Autofinancement 19 000 €
Calendrier	Lancement 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de kms parcourus</p> <p>Nombre d'usagers concernés</p>

**Fiche action n°19 – Elaborer un nouveau projet de santé territorial
 CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 2	Mobilité et proximité
Action n° 19	Elaborer un nouveau projet de santé territorial
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l'action	<p>Réfléchir sur l'évolution de la politique de santé à l'échelle communautaire et à l'accès aux soins des habitants, en mettant en œuvre un réseau des professionnels de santé</p> <p>Il s'agit de faire le bilan de la stratégie menée sur les 10 dernières années, basée sur un projet de santé et sur un programme d'investissements communautaires permettant l'exercice de pratiques pluridisciplinaires de soins dans les maisons de santé et cabinets médicaux et paramédicaux.</p> <p>, ce nouveau projet de santé territorial s'inscrit dans une vision à long terme et visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à garantir la couverture médicale et la permanence des soins pour la population dans le cadre d'une répartition géographique équilibrée, - à prendre en compte l'évolution démographique sur le territoire telle qu'elle est inscrite en perspective dans le projet SCOT, - à prendre en compte l'évolution des modes d'exercice pour les nouvelles générations de professionnels de santé, - à permettre l'accompagnement et l'installation des de médecins stagiaires, - à répondre aux enjeux de santé publique dans les domaines de la prévention et de l'éducation à la santé, - à permettre un travail en réseau avec d'autres acteurs (EPHAD, CLIC, travailleurs sociaux.....). <p>Cette étude diagnostic doit également déterminer les besoins en équipements de santé (bâti, matériel, et le</p>

	<p>portages de ces investissements entre l'EPCI, les communes, les professionnels de santé.</p> <p>Cette étude de faisabilité pourra aboutir à la mise en place d'un projet local de santé abouti et à la structuration des professionnels autour d'une CPTS ou d'autres dispositifs.</p>
Les partenaires	L'ARS, la CPAM, le département de la Sarthe, les professionnels de santé, les travailleurs sociaux
Coût prévisionnel	<p>Dépenses de fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude participative diagnostic par bureau d'étude : 70 000 € - Animation par le chargé développement territorial (15 000 € par an) <p>Cette étude pourra aboutir à la mise en place d'un projet local de santé abouti et à la structuration des professionnels autour d'une CPTS ou d'autres dispositifs (SISA...).</p>
Plan de financement	ARS - Banque des territoires (PVD/ORT)
Calendrier	<p>2022 – 2023 études</p> <p>2023- 2024 – Ecriture du projet de santé</p> <p>2025 – 2026 – mise en œuvre/ animation de la politique</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action n°20 : Animation d'un réseau de santé
 Mise en place d'une Communauté professionnelles Territoriale de Santé (CPTS)
 CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n° 2	Mobilité et proximité
Action n° 20	Animation d'un réseau de santé et l'accompagnement à la Mise en place d'une Communauté Professionnelle Territoriale de santé
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l'action	<p>Accompagner les professionnels de santé dans la structuration d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)</p> <p>Il s'agit de créer et d'animer un réseau des professionnels de santé pour créer une dynamique territoriale autour d'un projet de santé partagé, à réactualiser.</p> <p>La collectivité organise tous les ans un séminaire qui réunit plus de 90 % des praticiens de Maine Cœur de Sarthe. La mise en place d'un centre de vaccination sur Montbizot pendant 6 mois a permis des rencontres et des échanges entre équipes médicales créant une dynamique et une véritable envie de poursuivre des actions en commun.</p> <p>Cette dynamique nécessite d'être accompagnée par un animateur, agent de développement local.</p> <p>L'objectif étant d'aboutir à la mise en place d'une SISA ou d'une CPTS (communauté professionnelle Territoriale de Santé, comme projeté lors du 1^{er} projet de santé).</p> <p>La structuration des professionnels de santé s'appuiera sur le nouveau projet territorial de santé mené de façon concomitante.</p> <p>La communauté de communes entend recruter fin 2021 'un chargé de mission, animateur du développement local chargé de l'attractivité du territoire en matière de santé, économie, commerce et tourisme.</p>

Partenaires	L'ARS, la CPAM, le département, les professionnels de santé,
Coût prévisionnel	Dépenses de fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> - Animation par le chargé développement territorial et interventions de professionnels de santé, experts - (30 000 € par an)
Plan de financement	
Calendrier	2021: recrutement d'un chargé de mission développement local 2022- 2023- 2024 2025 - 2026 -
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action n°21 – Être un territoire novateur dans l'accompagnement de la ré-impulsion des modes d'accueils individuels

CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°2	Mobilité et proximité
Action n°21	Etre un territoire novateur dans l'accompagnement de la ré-impulsion des modes d'accueils individuels
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l'action	<p>Le diagnostic territorial démontre une dynamique démographique globale en ralentissement mais réelle. L'opportunité de zones d'habitats mobilisables et l'hétérogénéité de notre démographie démontre un potentiel attractif réel. En parallèle à ces observations et fort de la réflexion politique d'accueil des familles sur notre territoire, on constate au niveau national et donc départemental et donc territorial un souci de vocation et d'agrément pour l'accueil à domicile des jeunes enfants. Le choix du mode d'accueil des familles pour leurs enfants doit être pérennisé, les besoins et habitudes de vie de chacun doivent pouvoir trouver une réponse sur notre territoire. Cette orientation forte de la collectivité sur le pari de soutenir des initiatives liées à l'accueil individuel concourra à l'attractivité du territoire.</p> <p>Les élus devront statuer sur le type de soutien apporté à cette profession, soit par des projets déjà connus tels que création d'une crèche Familiale au sein du service PE, politique d'accompagnement pour l'installation de MAM en lien avec le service PE... Soit par le biais d'expérimentation de formes encore peu ou pas répandues.</p>
Partenaires	Le travail doit s'articuler avec les différents partenaires du territoire en matière de Petit enfance et de familles (CAF, PMI, MDP...) sans toutefois oublier la parole et l'expérience des assistantes maternelles déjà agréées du territoire.

Coût prévisionnel	A chiffrer dans l'attente des scénarios proposés par les instances de la Communauté de communes.
Plan de financement	
Calendrier	<p>L'idée de ce projet est de pouvoir expérimenter avec le soutien des partenaires de nouvelles organisations qui renforce le sentiment de sécurité de reconnaissance aux professionnelles déjà installées sur le territoire et de susciter à terme des vocations où des choix d'installation sur notre territoire grâce à une politique volontaire.</p> <p>La Commission Territoriale petite enfance en lien avec la commission territoriale d'action sociale doit donc définir des scénarios afin de mener des expérimentations novatrices qui dynamisent l'accueil à domicile</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°22 – Conforter les Accueils de Loisirs Sans Hébergement
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°2	Mobilité et proximité
Action n°22	Conforter les Accueils de Loisirs sans Hébergement
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Maître d'ouvrage	Maison des Projets Association agréé Centre Social à l'échelle du territoire
Description de l'action	<p>Pérenniser l'accessibilité des ALSH tant sur les périodes scolaires pour les mercredis que sur les périodes extra scolaires.</p> <p>Pour les accueils du mercredi : Statuer sur le nouveau nombre d'agrément qui a évolué pour les sites de Montbizot 3-5 ans et 6-8 ans. Pour le site des 6-8 ans à la base de Loisirs de Montbizot, trouver une solution pour les sanitaires. Travailler en partenariat avec la MDP et les élus communautaires des critères de priorisation pour les demandes.</p> <p>Pour la période estivale : doubler les sites d'accueil par tranche d'âge en travaillant avec les communes du territoire pouvant répondre aux cahiers des charges nécessaires à l'accueil. Instaurer un roulement sur les différentes années afin d'assurer sur le long terme une proximité à tous. Cette organisation nécessite une gestion des transports très pointue, la collectivité devra donc étudier les moyens nécessaires à mettre en place afin de favoriser le mieux possible une fluidité de moyen pour l'association.</p>
Partenaires	<p>La Communauté de Communes s'engage à travailler et mettre en place une solution pour les sanitaires sur la base de loisirs de Montbizot.</p> <p>La Communauté de Communes s'engage à étudier toutes demandes d'accompagnement financier émanant de la MDP dans l'objectif de conforter la proposition actuelle.</p>

	La Communauté de communes, en lien avec le projet pédagogique de la MDP, s'engage à travailler avec les communes afin de trouver une organisation d'accueils des ALSH dans les communes pour les mois de juillet.
Coût prévisionnel	Installation bloc sanitaires modulaire 40 000 € HT
Plan de financement	
Calendrier	Mise en place dès 2022 Dans un second temps, réfléchir à la pérennisation du site d'accueil de la Bazoge en lien avec la commune dans un potentiel réaménagement qui permette une véritable optimisation tant sur les temps périscolaires de l'école que pour les accueils de loisirs.
Indicateurs d'évaluation proposés	Evaluation annuelle nécessaire afin de vérifier l'écart entre l'offre et la demande. La Communauté de Communes et la MDP doivent travailler sur ce qui sera un seuil critique de re questionnement (tant sur plus de demandes que de places que dans le cas contraire).



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°23 – Ouvrir un lieu d'accueil Enfants Parents
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°2	Mobilité et proximité
Action n°23	Ouvrir un Lieu d'Accueil Enfants Parents
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l'action	<p>Suite à la réflexion communautaire de la commission d'action sociale territoriale, la parentalité a été posée comme un enjeu majeur pour le territoire. Depuis plusieurs années, la collectivité a déployé une offre de services assez importante en matière de petite enfance sur le territoire. Forte des services existants, il est apparu suite à plusieurs évaluations le manque d'espaces réservés aux familles de jeunes enfants du territoire autre qu'un mode d'accueil. En effet, l'enjeu de concilier vie familiale et vie professionnelle s'illustre aussi par la possibilité donnée aux familles de créer du lien et d'avoir des espaces « ressources » à leur disposition.</p> <p>Les élus communautaires ont donc lancé une expérimentation de ce type d'accueil depuis janvier 2021 en partenariat avec la MDP. Bien qu'ayant peu de recul, cette expérimentation démontre l'utilisation de cet espace et de ces temps de rencontres par des familles ayant un profil et des attentes très différentes les unes des autres.</p>
Partenaires	La Communauté de Communes a mis en place l'expérimentation de ce projet en partenariat avec la MDP. Puisqu'au titre expérimental, la communication de ce projet est restée à l'échelle des services de la CC et de la MDP, un gros travail partenarial plus large est à mener sur l'ensemble du territoire pour un agrément (services du département dont PMI, Service social, service de placement ; CAF ; école du territoire dans le cadre du Projet Educatif de Territoire ; associations...)
Coût prévisionnel	Evaluation fonctionnement 30 000 €/an

Plan de financement	Financement CAF CTG à définir
Calendrier	Continuité de l'expérimentation jusqu'en juillet 2022 avec une démarche d'agrément en parallèle pour un agrément à la rentrée 2022 ou en année civile 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	L'agrément du LAEP induit la mise en place d'instances décisionnaires et techniques. Un rapport d'activité annuel doit être fait chaque année afin d'évaluer l'action et de réorienter le service (fréquence d'ouverture, lieux, horaires...)

**Fiche action n° 24 – Mise en place d’un conseiller numérique
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°2	Mobilité et proximité
Action n°24	Mise en place d’un conseiller numérique
Maître d’ouvrage	Conseil Départemental
Maître d’ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l’action	<p>Le département de la Sarthe a répondu à une sollicitation de l’Etat concernant le déploiement de conseillers numériques sur le territoire de la Sarthe. Dans ce cadre un conseiller numérique va être accueilli sur le territoire Maine Cœur de Sarthe. Notre territoire ne compte pas d’espace public numérique ni de Maison France Services, ainsi et afin de faciliter la vie quotidienne des habitants, la Communauté de Communes en partenariat avec la Maison des Projets réalise un état des lieux précis pour ajuster au mieux les missions du conseiller numérique.</p> <p>Les résultats de cet état des lieux permettront de calibrer un projet qui réponde aux besoins précis du territoire tant dans le soutien des habitants dans leurs usages quotidiens du numérique, que dans l’accès aux démarches en ligne, que dans l’usage critique des outils.</p>
Partenaires	<p>Le conseil départemental de la Sarthe qui emploie et forme en direct un conseiller numérique pour 2 ans, avec une mise à disposition quasi-totale à l’EPCI.</p> <p>La Communauté de Communes qui accueille et organise les missions du conseiller numérique et met en lien avec les partenaires locaux.</p> <p>La Maison des Projets qui participe à l’élaboration de la fiche de route des missions du conseiller et qui en tant que partenaire privilégié de la CC accompagne sur certaines des missions le conseiller.</p>
Coût prévisionnel	

Plan de financement	Etat dispositif spécifique conseiller numérique
Calendrier	Octobre à novembre 2021 =Etat des lieux du territoire Décembre 2021 = accueil du conseiller en alternance avec une formation initiale / établissement de ses missions puis organisation de ses interventions. Janvier 2022 = prise de poste effective
Indicateurs d'évaluation proposés	En fonction des orientations de travail statuées suite à l'état des lieux : établissement d'un projet type fiche de route qui s'organise autour de critères d'évaluation concrets qui acte les « phasages » du projet.



Fiche action n°25 – Aménagement urbain et sécurisation de la rue Saint Laurent (RD 300)
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n° 2	Mobilité et Proximité
Action n° 25	Aménagement urbain et sécurisation de la rue Saint-Laurent (RD 300)
Maître d'ouvrage	Commune de Ballon-Saint-Mars Collectivité
Description de l'action	<p>L'aménagement et la sécurisation de l'axe principal dénommé rue Saint-Laurent – route départementale n°300 (LE MANS – MAMERS) se présente en trois tronçons ayant vocation à être règlementer en zone 30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Aménagement de l'entrée Sud de l'agglomération</u> : L'entrée sud (RD 300 en venant du MANS) est caractérisée par un giratoire desservant un lotissement d'une quarantaine de lots, de la nouvelle gendarmerie opérationnelle depuis la fin de l'année 2017, de l'accès vers une station de lavage et d'un futur parking dit pôle d'échange multimodal (parking, co-voiturage, ligne express) mais également d'un arrêt-bus. L'implantation d'un supermarché à proximité renforce l'aspect attractif de ce secteur. Suite à une étude exploratoire effectuée par le CAUE de la Sarthe et dans le cadre d'un aménagement d'ensemble, le projet vise à requalifier la rue Saint-Laurent afin notamment de permettre l'accessibilité des cheminements piétons y compris les personnes à mobilité réduite et de sécuriser l'ensemble des déplacements, en particulier les modes doux entre l'entrée de l'agglomération et le centre-bourg (rétrécissement de la largeur de chaussée et espace végétalisé entre cette dernière et le cheminement piétons). Ce projet renforcera l'entrée d'agglomération par un environnement urbain mieux identifié.

	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Aménagement tronçon compris entre l'intersection RD300/RD6 et place du champ de Foire (site inscrit à l'inventaire du patrimoine)</u>: le projet porte sur une réfection du trottoir côté impair (revêtement et bordures), des emplacements de stationnement existants en enclave (revêtement non imperméabilisé à l'aide de dalle béton alvéolées), la réalisation d'un plateau ralentisseur au droit d'une traversée piétonne située à proximité de l'intersection susvisée (desserte arrêts car TIS de part et d'autre, cheminements PMR et autres cheminements piétons générés par les activités commerciales du quartier (bar-tabac/PMU, Carrefour Contact...)). - <u>Aménagement d'un plateau ralentisseur au nord de la rue Saint-Laurent, place du Champ de Foire et rue de l'Ouest</u> : L'aménagement d'un plateau vise à faire ralentir les nombreux véhicules utilisant la RD300 (véhicules légers et poids lourds se dirigeant vers le MANS ou en provenance de l'échangeur de l'autoroute A28 dit de Maresché et vice-versa) mais également de sécuriser les traversées piétonnes qui s'effectuent quotidiennement rue Saint-Laurent à hauteur du Champ de Foire, plus particulièrement en période scolaire (matin, midi et après-midi) de part et d'autre : école maternelle, accueil périscolaire, école élémentaire et restauration scolaire et de par l'usage du Champ de Foire faisant office de parking public et ou à partir de ce dernier de nombreux usagers se déplacent à proximité vers les activités commerciales et/ou de services situées à proximité : salon de coiffure, office du tourisme, banque, un cabinet d'assurance, école de conduite et office notarial... <p>Ces différents travaux portent également sur une végétalisation renforcée, des plantations d'arbres, des matériaux spécifiques en termes de revêtement de sol et de signalétiques...</p>
Partenaires	Etat au titre de la DETR, Région et Département.
Coût prévisionnel	294 851,00 € HT Suivant la décomposition comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Tranche n° 1 : 132 534,00 € - Tranche n°2 : 074 384,00 €

	- Tranche n°3 : 087 933,00 €
Plan de financement	DETR 2019 : 65 000,00 € Région : 18 000,00 € Produit des amendes : 13 799,00 € Département de la Sarthe : 20 000 € Autofinancement : 178 052 €
Calendrier	Tranche n°1 et n°2 - 2022 Tranche n°3 : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	RAS





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°26 – Aménagement du centre bourg Rue des Tisserands et rue du Sergent PITOU
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°2	Mobilité et Proximité
Projet n°26	Aménagement des déplacements piétonniers PMR 2021-2022
Maître d'ouvrage	Commune de Courceboeufs Collectivité
Maître d'ouvrage	ATESAT
Description de l'action	Sécurisation des déplacements piétonniers PMR à travers la création de liaisons douces (Piétons, cyclistes) afin de permettre la connexion vers d'autres itinéraires existants et de créer des emplacements de stationnement afin d'accompagner notre dernier commerce
Partenaires	ETAT DSIL 2021 REGION EN ATTENTE DEPARTEMENT
Coût prévisionnel	336 340 €
Plan de financement	
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Travaux rue du Sergent Pitou fin d'année

**Fiche action n° 27 – Aménagement Rue du Sergent PITOU et adressage sur l'ensemble du territoire
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°2	Mobilité et Proximité
Projet n°27	Adressage des habitations rue Sergent Pitou
Maître d'ouvrage	Commune de Courceboeufs Collectivité
Maître d'ouvrage	ATESAT
Description de l'action	Création de 2 places de co-voiturage avec modernisation du centre-bourg par la création de places et création d'un passage piétonnier Achat de plaques et numéros suite à l'adressage
Partenaires	
Coût prévisionnel	Non estimé
Plan de financement	La création de parking est déjà inscrite et subventionnée en partie DSIL
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche projet n°28 – Aménagement d’arrêt sécurisé pour les cars scolaires et lignes régionales ALéOP
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°2	Mobilité et Proximité
Projet n°28	Aménagement d’arrêt sécurisé pour les cars scolaires et lignes régionales ALéOP 2022
Maître d’ouvrage	Commune de Courceboeufs Collectivité
Maître d’ouvrage	ATESART
Description de l’action	Aménagement d’un abri bus rue des tuileries avec sécurisation des places de stationnement et extension de la Zone 30 au cœur du village Création d’un arrêt sécurisé rue du Sergent Pitou
Partenaires	Région Etat au titre des amendes de police
Coût prévisionnel	20.000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d’évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action n°29 – Aménagement sécuritaire de la route de la Trugalle, de la rue de l’Eglise et création d’espaces de stationnement allée de la Couture

CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°2	Mobilité et Proximité
Projet n°29	Aménagement sécuritaire de la route de la Trugalle, de la rue de l’Eglise et création d’espaces de stationnement allée de la Couture
Maître d’ouvrage	Commune de Joué l’Abbé Collectivité
Description de l’action	Mise en sécurité et aménagement des voiries fortement fréquentées aux abords de l’école et du centre-bourg : Plateau et rétrécissements de la chaussée route la Trugalle, création d’une de rencontre 20 km/h rue de l’Eglise, sécurisation de l’attente devant l’école maternelle, mises en priorité à droite des carrefours, sécurisation de la montée et de la descente des usagers du transport collectif, réaménagement de l’entrée de l’allée de la Couture pour augmenter le nombre de stationnements aux abords de l’école, du bâtiment associatif et de la salle polyvalente, prise en compte de la végétalisation des espaces.
Partenaires	LEADER Etat (DETR /DSIL) Région <i>Département (Plan de relance fléché)</i>
Coût prévisionnel	300 000 € H.T.
Plan de financement	En cours d’élaboration – préparation des marchés Avant-projet ATESART Bureau d’étude retenu Esquisse réalisée Estimation du bureau d’étude en cours

	Rencontre sur site avec la Région (Aménagement et mise aux normes PMR des points d'arrêt du réseau régional – ALEOP – Transports scolaires)
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction de la vitesse Lutte contre le stationnement anarchique Sentiment de sécurité des usagers



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°30 – Création d'un poumon vert liaison urbaine - rurale
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°2	Mobilité et proximité
Projet n°30	Création d'un poumon vert liaison urbaine - rurale
Maître d'ouvrage	Commune de Joué l'Abbé Collectivité
Description de l'action	<p>La commune, forte d'un réseau de sentiers assez dense et d'un parcours thématique labellisé Terre de jeux 2024 souhaite développer l'usage de loisirs / bien être en mettant en œuvre un parcours de santé - fitness équipé d'agrès.</p> <p>Cet aménagement sera réalisé sur un espace en friche qui aura le rôle de transition entre le cœur de bourg et les sentiers ruraux, le long du Pansais. Le projet contribuera à renforcer la mise valeur paysagère et pédagogique du verger conservatoire en y facilitant l'accès également.</p>
Partenaires	<p>LEADER (Liaisons douces) Région (Aménagement cœur de bourg, cheminements, projet « Un arbre, une naissance ») Conseil Départemental de la Sarthe (Végétalisation, FDAU, CAUE)</p> <p>Partenaires à consulter pour confirmer les possibilités de financement et contribuer à l'ingénierie du projet</p>
Coût prévisionnel	<p>Enveloppe prévisionnelle : 75 000 € TTC Terrassement / Graves / Bordures Mobilier urbain : Corbeilles, bancs, tables de pique-nique Pose d'agrès, table de ping-pong</p>
Plan de financement	A déterminer selon les partenariats envisagés
Calendrier	2023

Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du site
--------------------------------------	-----------------------

**Fiche action n°31 – Aménagement du chemin de la Ratterie
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°2	Mobilité et Proximité
Projet n°31	Aménagement du chemin de la Ratterie
Maître d'ouvrage	Commune de Joué l'Abbé Collectivité
Description de l'action	<p>Mise en sécurité et aménagement du chemin de la Ratterie: création d'une zone de rencontre avec extension du réseau d'éclairage public, aménagement du carrefour avec la RD 149, renforcement et enfouissement des réseaux en partenariat avec le Conseil Départemental, mise en sécurité des piétons pour cheminer vers le centre-bourg afin de rejoindre les points d'arrêt autobus et le groupe scolaire.</p> <p>La fréquentation de cet axe sans issue va être renforcée en raison de la création de deux lotissements de 10 et 5 lots</p>
Partenaires	LEADER Etat (DETR /DSIL) Région Département
Coût prévisionnel	<p>80 000 € hors enfouissement de réseaux, chiffrage en cours Conseil Départemental</p> <p>Bureau d'étude retenu</p> <p>Esquisse en cours</p> <p>Dans l'attente de l'estimation du Conseil Départemental (relance effectué) après visite de terrain et arrêt du périmètre</p>
Plan de financement	En cours d'élaboration
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction de la vitesse Organisation du stationnement

	Sentiment de sécurité des usagers
--	-----------------------------------



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n°32 – Aménagement d'un cabinet paramédical
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°2	Mobilité et Proximité
Action n°32	Aménagement d'un cabinet paramédical
Maître d'ouvrage	Commune de La Bazoge Collectivité
Description de l'action	<p>Réhabilitation d'un bâtiment communal pour l'accueil de paramédicaux – organisation médicale concertée avec la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe pour la densification de l'offre médicale et paramédicale sur le territoire.</p> <p>Au sein de son espace George Sand, 1 rue des Hortensias, la commune dispose de plusieurs bâtiments, anciennement école maternelle et école primaire.</p> <p>Les bâtiments de l'école maternelle ont été transformés récemment en médiathèque et en Maison des Associations.</p> <p>Concernant l'école primaire, un bâtiment a été transformé en cabinet médical par la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe.</p> <p>Un autre bâtiment, plus petit, est resté en gestion communale. Jusqu'à ce jour, il était mis à disposition de l'école de musique associative.</p> <p>Aujourd'hui, le cabinet médical intercommunal accueille des médecins et des professions paramédicales. Un nouveau médecin généraliste vient d'arriver, et un médecin psychiatre est actuellement installé dans un local communal en attendant de pouvoir rejoindre le cabinet médical. Aussi, le cabinet médical communautaire est devenu trop petit.</p> <p>En accord avec la Communauté de Communes, il a été décidé de transférer les professions paramédicales dans le petit bâtiment communal pour pouvoir installer ces nouveaux médecins.</p> <p>Les deux dossiers sont intimement liés et il s'agit d'une démarche conjointe avec les instances de la Communauté</p>

de Communes Maine Cœur de Sarthe pour mener cette opération en concertation. In fine, il s'agit bien de libérer de l'espace au sein du cabinet médical sous gestion communautaire. Or, le projet de santé de la communauté de communes, validé par les élus et l'ARS en 2013, avait pour objectif d'accueillir de nouveaux médecins généralistes en leur offrant une qualité d'accueil dans des locaux neufs. Elle va ainsi bénéficier de l'installation de 2 médecins sur son territoire grâce aux travaux réalisés par la commune.

Il s'agit d'un programme complémentaire qui permettra de libérer des bureaux au sein du cabinet médical et renforcer ainsi l'offre médicale sur la communauté de communes et répondre aux demandes des médecins et des citoyens.

Des échanges de courrier entre les deux collectivités font état de l'accord entre les collectivités pour mener cette opération de concert, en cohérence avec le projet communautaire.

Ce projet est également fléché dans la Convention de Relance Territoires – Département 2020/2022 en faveur de l'amélioration de l'attractivité du territoire :

- aménagement en réponse aux besoins locaux,
- accompagnement des aménagements de l'espace public et de revitalisation des centres bourgs alliant esthétique, services, logement, circulation pour les habitants et pour les touristes,
- projets d'accompagnement de l'attractivité résidentielle, économique et touristique du territoire,

En accord avec tous les professionnels, la municipalité s'est donc engagée à rénover le petit bâtiment qui accueille l'école de musique pour le transformer en cabinet paramédical.

L'objectif initial était un démarrage des travaux en mai/juin 2021 pour une durée totale de travaux estimée à 6 mois et un début d'installation des professionnels de santé paramédicaux début 2022.

La municipalité travaille sur la faisabilité de ce projet depuis l'été 2020.

En effet, l'école de musique a été déplacée vers l'ancienne bibliothèque Impasse du Presbytère, qui a fait l'objet de travaux de réaménagement intérieur afin d'y accueillir également la Société musicale de la commune. La revitalisation de cet espace vide a ainsi permis de le transformer en pôle musical proche d'un local jeunes et de

	<p>la résidence autonomie. Le déménagement de ces 2 associations a eu lieu à l'été 2021 et l'inauguration du nouveau pôle musical a été faite le 4 septembre 2021.</p> <p>Pour la mise en œuvre du projet de cabinet paramédical, la commune a contacté en novembre et décembre 2020, 5 architectes pour obtenir un montant d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre de cette opération. Celle-ci a été attribuée au bureau d'études Carré d'Aire en séance du conseil municipal du 28 janvier dernier.</p> <p>Les professionnels de santé paramédicaux ont été réunis pour faire un état des besoins, des contraintes et des nécessités liées à l'exercice de leurs professions (infirmiers et orthophonistes).</p> <p>Les travaux consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démolition intérieure - Désamiantage - Extension du bâti - Réhabilitation de l'existant : isolation par l'extérieur et changement des menuiseries - Réaménagement des espaces intérieurs - Installation d'une climatisation - Mise en place de panneaux photovoltaïques - Mise en accessibilité du bâtiment <p>Surface existante : 128 m² Surface créée : 43 m²</p> <p>2 propositions ont été présentées : une avec 5 bureaux et une avec 6 bureaux sur la même surface au sol.</p> <p>La municipalité a retenu la proposition avec 6 bureaux.</p> <p>Le permis de construire vient d'être déposé pour instruction. Les avis des commissions Accessibilité et Sécurité ont été sollicités et obtenu.</p> <p>L'audit énergétique ainsi que le diagnostic amiante ont été réalisés.</p>
Partenaires	<p><u>Partenaires associés à cette opération :</u></p> <p>Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe en charge de l'organisation du pôle de santé Professionnels de santé</p>
Coût prévisionnel	<p>Coût prévisionnel des travaux : 356 240 €HT</p> <p><u>Répartition par lot :</u></p> <p>Désamiantage : 24 070 €HT Terrassements – gros œuvre – démolitions – installation de chantier : 39 770 €HT Etanchéité : 37 680 €HT</p>

	<p>Revêtements de façade : 58 610 €HT</p> <p>Menuiseries extérieures aluminium : 59 650 €HT</p> <p>Doublages – cloisons sèches – plafonds suspendus : 25 120 €HT</p> <p>Menuiseries intérieures bois : 14 650 €HT</p> <p>Revêtements de sols souples – faïence – peinture : 19 080€HT</p> <p>Chauffage – ventilation – plomberie sanitaires : 51 570 €HT</p> <p>Electricité – courant forts et faibles : 26 040 €HT</p> <p>Option panneaux photovoltaïques : 15 000 €HT</p>
Plan de financement	<p><u>Partenaires financiers sollicités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds de l'Etat 2021 : 73 447 € - Convention de relance Territoires – Département 2020/2022 : 55 000 € - AMI SEQUOIA (Pays du Mans) : 2 200€ HT coût global, aide de 1 100€ HT
Calendrier	<p>Eté 2021 : dépôt du permis de construire</p> <p>Octobre 2021 : complétude du dossier de permis de construire</p> <p>1^{er} trimestre 2022 : démarrage des travaux</p> <p>Eté 2022 : fin des travaux</p> <p>Fin 2022 : clôture de l'opération comptable</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°33 – Aménager une liaison douce entre Montbizot et Sainte-Jamme-Sur-Sarthe
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 2	Mobilité et Proximité
Action n° 33	Aménager une liaison douce entre Montbizot et Sainte-Jamme-Sur-Sarthe
Maître d'ouvrage	Commune de Montbizot Collectivité
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Jamme-Sur-Sarthe Collectivité
Description de l'action	Prolonger la liaison douce existante le long de la RD 38 pour permettre un accès sécurisé aux services de chaque commune pour leurs habitants.
Partenaires	Commune de Sainte-Jamme-Sur-Sarthe CAUE Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe ? Acquérir un linéaire parcellaire (cadastre B29) ou étudier la faisabilité du projet le long des arbres sur l'emprise publique (min. 2,5m pour une liaison cyclable double sens)
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



**Fiche action n°34 – Création d'une liaison douce gare-quartier Courty
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°2	Mobilité et Proximité
Action n°34	Création d'une liaison douce gare-quartier Courty
Maître d'ouvrage	Commune de Neuville sur Sarthe Collectivité
Description de l'action	Poursuivre l'accès piéton de toute la commune, et en particulier les futurs quartiers lotis, aux services ferroviaires, par la création d'une liaison douce reliant la halte ferroviaire au quartier du Couty avec enfouissement réseaux souples et renouvellement de l'éclairage public. Création d'un cheminement en éloignement des circulations routières. Aménagement paysager de l'entrée du bourg.
Partenaires	Enfouissement des réseaux souples par le Conseil départemental
Coût prévisionnel	83 000 € - dépenses d'investissement - budget commune
Plan de financement	Subvention régionale sollicitée – 50 % Financement communal
Calendrier	Printemps 2022 – début des travaux Automne 2022 – achèvement des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°35 – Création d'un espace de service
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°2	Mobilité et Proximité
Action n°35	Création d'un espace de service
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Pavace Collectivité
Description de l'action	Création d'un espace de services (300 m ²) Il s'agit de construire deux cellules médicales (médecins généralistes) et quatre cellules paramédicales (Kinésithérapeute, ostéopathe, pédicure, orthophoniste). Il est également prévu une possibilité d'extension du bâtiment pour répondre à d'éventuels besoins.
Partenaires	Cabinet architecte Bailleux
Coût prévisionnel	700k€ TTC Bâtiment + 100 k€ TTC aménagements extérieurs et plus-values éventuelles
Plan de financement	DETR + budget communal (autofinancement et emprunt)
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°36 – Liaison douce vers le collège de Coulaines
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°2	Mobilité et Proximité
Action n°36	Liaison douce vers le collège de Coulaines
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Pavace Collectivité
Maître d'ouvrage	Commune de Coulaines Collectivité
Description de l'action	<p>Organiser une liaison sécurisée et dédiée aux mobilités actives pour permettre la jonction des collégiens et habitants avec les équipements et services de la ville de Coulaines.</p> <p>Cette action se divise en 2 tranches :</p> <p>1^{ère} tranche : liaison douce du rond-point de l'entrée de St Pavace au pont de la rocade avec un aménagement voie verte (chemin de la Houssaye et de la Romerie) et zone de rencontre (extrémité chemin de la Houssaye) avec un plateau route de Coulaines - réalisation prévue 2022/2023 Travaux : élargissement et éclairage du chemin de la Romerie, enfouissement réseaux et réfection éclairage et voirie chemin de la Houssaye, marquage et aménagement zone de rencontre avec plateau chemin de la Houssaye et route de Coulaines</p> <p>2^{ème} tranche : liaison rocade jusqu'à l'entrée d'agglo de Coulaines (en cours de réflexion avec Le Mans Métropole et la ville de Coulaines)</p> <p>Actuellement aucune liaison douce sur la commune de St Pavace.</p> <p>Volonté de mettre en place un encorbellement sur le pont de la rocade pour sécuriser les cyclistes (estimation ATESART : 200KE)</p>

	Objectif sécuriser les liaison piétons/cycles entre St Pavace et Coulaines avec un flux de collégiens et d'habitants important
Partenaires	Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe – Syndicat mixte SRU transport pôle métropolitain AOM, ATESART – Coulaines – Le Mans Métropole
Coût prévisionnel	1ère tranche : Devis ATESART : 109 450 € Devis Conseil Départemental (enfouissement) : 100 000 € 2ème tranche : étude non réalisée Encorbellement pont de la rocade : Estimation ATESART 200KE
Plan de financement	Coût total estimatif de la 1ère tranche : 209 450 € HT Participation conseil départemental pour enfouissement : 46 200 € DETR sur la réfection de l'éclairage public : 10 900 Le reste soit 152 350 € autofinancement de la commune et recherche de financement complémentaire Pour encorbellement : voir participation conseil départemental
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation des usagers

Fiche action n°37 – Réaliser le projet « Cette famille »
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n° 2	Mobilité et Proximité
Action n° 37	Accompagner le projet « Cette famille »
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Jamme-Sur-Sarthe Collectivité
Maître d'ouvrage	« Cette famille » Entreprise SAS de l'économie sociale et solidaire Siège social : Argentan (Orne)
Description de l'action	L'objectif mené par la société « Cette famille » est de créer sur Sainte Jamme sur Sarthe un hébergement partagé adapté au sein d'une maison pour permettre l'accueil de personnes âgées autonomes au sein d'une famille d'accueil.
Partenaires	« Cette famille » dispose d'un réseau de partenaires (assurances, collectivités locales, etc)
Coût prévisionnel	La construction et les aménagements extérieurs sont à la charge de l'entreprise « Cette famille » (enveloppe annoncée 600000 €). La commune de Sainte de Jamme (ou l'EPHAD) met le terrain à disposition via un bail emphytéotique et finance la viabilisation de la parcelle (coût 15000 €)
Plan de financement	En autofinancement. Pas d'aides connues à ce jour
Calendrier	Premier semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet n°38 Apaisement de la circulation en centre bourg RD148
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°2	Mobilité et Proximité
Projet n°38	Apaisement de la circulation en centre bourg RD148
Maître d'ouvrage	Commune de Souillé Collectivité
Description de l'action	Aménagements de circulation en centre bourg Objectifs : réduire la vitesse de circulation – permettre l'usage partagé de la route avec installation de plateau
Partenaires	Conseil Départemental – ATD - DETR
Coût prévisionnel	LES CHIFFRAGES SERONT COURANT 2022-2023 après réalisation de la mise en séparatif centre bourg
Plan de financement	Maître d'ouvrage, Etat et Conseil Départemental
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche action n°39 – Créer de nouveaux équipements scolaires
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 2	Mobilité et Proximité
Action n°39	Créer de nouveaux équipements scolaires et périscolaires
Maître d'ouvrage	Commune de Souigné-Sous-Ballon Collectivité
Description de l'action	<p>Construire un nouveau restaurant scolaire et un espace périscolaire pour adapter les équipements aux besoins actuels.</p> <p><i>Le restaurant scolaire actuel accueille entre 95 et 100 élèves quotidiennement sur les 126 élèves scolarisés (effectifs stables). La salle de restauration devient trop petite et n'est plus adaptée (service, acoustique...). Le bâtiment construit en 1961 ne répond plus à l'organisation fonctionnelle (cuisine et service) demandée et demeure peu isolé. Sa configuration ne permet pas d'envisager une extension.</i></p> <p><i>En parallèle du service de restauration scolaire, la commune dispose d'un accueil périscolaire qui fonctionne le matin et le soir, avec entre 30 et 40 enfants au total accueillis sur la journée. Ce service est aujourd'hui situé dans la salle de motricité de l'école. Cette mutualisation de salle est problématique (stockage de matériel, activités, temps d'animation, ...).</i></p> <p><i>Le projet consiste donc à réaliser une construction dédiée au restaurant scolaire (capacité de 120 couverts), d'un espace sanitaire mutualisé avec l'espace d'un accueil périscolaire indépendant des bâtiments de l'école.</i></p> <p><i>L'étude de faisabilité prévoit les surfaces suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Restaurant scolaire (réfectoire, cuisine, hall, sanitaires) : 435 m² - Accueil périscolaire : 60 m²
Coût prévisionnel	Chiffrage en date du 18/02/2021 : <ul style="list-style-type: none"> - Réfectoires enfants et adultes, sanitaires, hall : 312 000€

	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil périscolaire : 72 000€ - Cuisine et espaces personnels : 367 500€ - VRD : 75 000€ - Equipements cuisine : 100 000€ - Mobilier : 70 000€ - Honoraires MO : 77 700€ - Contrôleur technique, SPS, études, bornage, annonces : 20 500€ - Assurances DO : 15 000€ - Imprévus : 40 000€ <p>TOTAL prévisionnel : 1 149 700€ HT</p>
Plan de financement	<p>DETR : 310 600€ (2021) Région Pays de la Loire : 100 000€ (notifié en 2021) Plan de relance alimentation saine : 10 586€ (dossier déposé) Subvention protection des salariés : 14 000€ CAF : Dossier à déposer Récupération TVA : 218 327€ Emprunt : 206 700€ Autofinancement : 515 313€</p>
Calendrier	<p>Etude de faisabilité : février 2021 APD : avril 2022 Attribution des marchés : été 2022 Début de chantier : Septembre 2022 Livraison : Septembre 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

ORIENTATION 3

Compétitivité et attractivité

Orientation 3 Compétitivité et attractivité					
N° action	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé	Coût prévisionnel € HT	Dispositif/contrat spécifique	Calendrier
40	CC Maine Cœur de Sarthe	Aménagement ZA Chêne Rond + services mobilité	1 986 278		2022
41	CC Maine Cœur de Sarthe	Création d'une salle spécifique de tennis de table	1 870 280		2022
42	CC Maine Cœur de Sarthe	Développer la coopération entre acteurs économiques	38 000	PVD	2022
43	CC Maine Cœur de Sarthe	Elaboration d'une stratégie de développement éco PIDE	25 000	CTI	2022
44	CC Maine Cœur de Sarthe	Organiser l'animation touristique du territoire	50 000		2023
45	CC Maine Cœur de Sarthe	Etude de potentiel touristique	30 000		2022
46	CC Maine Cœur de Sarthe	Equipements sportifs de proximité	280 000		2022-2025
47	Ballon-Saint Mars	Valorisation du patrimoine historique et naturel	100 000	PVD	2023
48	La Bazoge	Aménagement Plan d'eau de Beaumanoir	Non Chiffré		2023
49	La Guierche	Aire d'accueil Vélo Buissonnière- gîte étape	Non Chiffrée		2023
50	Montbizot	Améliorer capacités et conditions d'accueil base de loisirs	175 000	PVD	2022
51	Montbizot	Adapter le pôle associatif/ancienne école de filles	600 000	PVD	2023
52	Neuville sur Sarthe	Création d'une bibliothèque municipale	70 000		2023
53	Neuville-sur-Sarthe	Aménagement d'un espace multisports	200 000		2022-2024
54	Saint Pavace	Réhabilitation zone commerciale	206 000		2021-2022
55	Saint Pavace	Mise en œuvre de jeux extérieurs enfants	6 000		2022
56	Saint Pavace	Aménagements périphériques espace commercial	60 000		2022

57	Sainte Jamme sur Sarthe	Mettre en valeur le passé industriel et la mémoire ouvrière	100 000		2023
Actions et projets chiffrés orientation 3			5 796 558 €		

**Fiche action n° 40 – Aménagement de la Zone d'Activités du Chêne Rond et équipements de mobilité
 CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°3	Compétitivité et attractivité
Action n°40	Aménagement de la Zone d'Activités du « Chêne Rond » - commune de La Bazoge et équipements de mobilité
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l'action	<p> Le développement économique est au cœur de la stratégie de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, formalisée dans le cadre d'un futur Plan Intercommunal de Développement Economique (PIDE). La globalisation de la compétence économique du fait de la loi NOTRe a été vécue comme une opportunité de s'approprier le territoire en construisant une offre à destination des entreprises, graduée selon la proximité du Mans et la typologie des entreprises. Le territoire entend alors bénéficier de sa situation privilégiée pour favoriser l'accueil d'entreprises, au service de l'emploi, de la dynamique globale et de la création de ressources. </p> <p> Dans ce contexte, la Zone d'Activités du Chêne Rond, commune de La Bazoge, intégrée à un secteur d'intérêt majeur dans le PADD du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Mans en vigueur forme un projet d'aménagement en deux tranches, pour une surface cessible globale d'environ 7,5 ha. </p> <p> Zone d'Activités à vocation industrielle (conformément à son classement au PLU communal), elle est rendue accessible par un giratoire existant sur la Route Départementale 338 (Le Mans/Alençon), ses espaces étant délimités à l'Ouest et au Nord par ce même axe et au Sud par la Ligne à Grande Vitesse Bretagne- Pays de La Loire. </p> <p> Ce projet est prévu phasé en deux temps et deux tranches : Tranche 1 Ouest 35 000 m2 cessibles </p>

	<p>Tranche 2 Nord Est pour environ 4 ha cessibles L'instruction de la procédure environnementale, étude d'impact et dossier loi sur l'eau est prévue conjointe.</p> <p>Un permis d'aménager concernant la tranche 1 doit aboutir en début d'année 2022. La seconde tranche ne sera, elle, concrétisée qu'au terme de la commercialisation de la première tranche.</p> <p>D'une manière générale, cette zone d'activités cible des aménagements et équipements de qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Large place au végétal, intégré dans le profil de voirie et dans la continuité de l'environnement immédiat du site (fondu paysager) -Réseau pluvial optimisant l'infiltration : noues paysagères -Gestion d'éclairage public innovante -Double vocation du site avec des équipements publics voués à la mobilité : projet de hub autocars Aléop, parking de covoiturage connexe, interconnexion du site avec le bourg de La Bazoge – liaison douce et cyclable permettant, à terme, une jonction vers la halte TER de Neuville sur Sarthe.
Partenaires	Département de la Sarthe (accès giratoire RD) – Région Pays de La Loire (volet mobilité) – Etat et services déconcentrés
Coût prévisionnel	<p>Acquisitions foncières : 387 918 € Maîtrise d'œuvre et études : 68 861 €</p> <p>Viabilisation Tranche 1 : 823 809 € Divers et imprévus viabilisation : 41 190 €</p> <p>Hub autocars Aléop : 600 000 € HT Parking covoiturage : 64 500 € HT</p> <p>Coût global : 1 986 278 € HT</p>
Plan de financement	<p>Vente de lot tranche 1 : 910 000 € Subvention Etat DETR/DSIL : 358 000 € Subvention Région PDL Hub autocars : 300 000 € Autofinancement : 418 278 €</p>
Calendrier	AVP validé, Permis d'aménager Mars 2022, arrêté d'autorisation environnementale Octobre 2022, réception de travaux Juin 2023

Indicateurs d'évaluation proposés	Intégration projet au schéma de transport interurbain Etat de commercialisation des lots



Fiche action n°41 – Création d'une salle spécifique de tennis de table
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n° 3	Compétitivité et attractivité
Action n° 41	Création d'une salle spécifique de tennis de table
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l'action	<p>La dynamique territoriale se construit autour de multiples facteurs : emploi, commerces, services, offre de loisirs. Sur ce dernier point le projet de territoire communautaire met en avant la nécessité d'asseoir le développement, de forger une identité en tant que lieu de vie, en structurant une offre culturelle et de loisirs, à l'appui d'un tissu associatif dense. Le projet communautaire met ainsi la communauté de communes au centre d'une logique de regroupement, de mutualisation, permettant de proposer des équipements de qualité.</p> <p>Le sens donné à la politique d'aide aux associations (aides au fonctionnement, à l'évènementiel) doit alors se prolonger par une véritable volonté en matière d'investissements. L'incitation aux regroupements, à la spécialisation des disciplines conduit alors à une réflexion sur l'adéquation entre les projets associatifs et les équipements mis à disposition.</p> <p>Dans ce cadre, la Communauté de Communes était saisie et associée à la construction d'un projet associatif et sportif devant aboutir à la création d'un club communautaire de tennis de table, regroupant les clubs de Sainte Jamme sur Sarthe et de Neuville sur Sarthe/Saint Pavace, pour former un potentiel de plus de 200 adhérents, qui en ferait l'un des deux premiers clubs du département et l'un des dix premiers au niveau régional.</p> <p>La vétusté des équipements existants et leur inadéquation avec la structuration d'un club d'une telle ampleur conduisait alors rapidement à la définition d'un projet de salle</p>

	<p>spécifique adaptée tant aux usages scolaires et de loisirs qu'à la pratique de la compétition de haut niveau. Ce projet consiste alors en la construction d'un équipement sportif en mesure de répondre aux objectifs éducatifs et sportifs du club communautaire et d'accueillir, en complémentarité avec les équipements situés à proximité, les écoliers et collégiens de Sainte Jamme sur Sarthe. Sur 1 250 m² de surface utile le projet de bâtiment intègre 8 aires de jeux dans leur format compétition, mais aussi tribunes, vestiaires, salle de réunion, convivialité avec club house, permettant d'envisager une utilisation mutualisée avec d'autres disciplines.</p> <p>Le bâtiment se veut performant thermiquement et d'approche exemplaire en matière de consommation de de production d'énergie : utilisation à plein de l'exposition Sud avec production photovoltaïque d'au moins 36 kWc, production solaire thermique pour Eau Chaude sanitaire avec échangeur deux énergies et appoint de chauffage sur échangeur, ventilation double flux haut rendement, notamment.</p> <p>Les travaux engagés avec l'équipe de maîtrise d'œuvre ATELIER 2A (architecte), ARTEMIS (bureau d'études structure), LCA (bureau d'études fluides et thermique conduisent à un bâtiment sobre architecturalement et particulièrement performant thermiquement, le niveau passif étant visé en base, auquel viendra s'ajouter la production d'énergie photovoltaïque.</p>
Partenaires	Fédération Française de tennis de table, club de tennis de table communautaire, Etat (DETR – Agence Nationale du Sport), Conseil régional, conseil départemental (plan de relance)
Coût prévisionnel	<p>Coût global travaux (estimatif APS) : 1 714 000 € HT Maîtrise d'œuvre : 119 980 € Mission OPC : 7 500 € Frais d'études et contrôles : 28 800 € HT</p> <p>Total : 1 870 280 €</p>
Plan de financement	<p>Etat DETR 2020 : 370 000 € Etat Agence Nationale du Sport : 257 100 € Conseil régional fonds de relance : 214 000 €</p>

	Conseil départemental équipts sportifs : 100 000 € Conseil départemental fonds de relance : 136 514 € Fédération française de tennis de table : 10 000 € Autofinancement : 782 666 € (41,8%)
Calendrier	APD-PC Mars 2022 Réception : Mars 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de licenciés club communautaire Consommations énergétiques bâtiment Comptage production photovoltaïque



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°42 – Développer les formes de coopération des acteurs économiques
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°3	Compétitivité et attractivité
Action n°42	Développer les formes de coopération des acteurs économiques
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l'action	La communauté de communes s'appuie d'ores et déjà sur un club d'entreprises, fort de 65 adhérents. Dans cette même volonté de fédérer autour d'ambitions communes, l'EPCI souhaite faire éclore une dynamique commerciale, centrée sur le commerce de proximité, en portant des études et en animant des projets participatifs. Sont envisagées une étude amont du contexte commercial local, la mise en œuvre d'une place de marché web intercommunale (thématiques Petites Villes de Demain / Opération de Revitalisation du Territoire), pour envisager la création d'une Union Commerciale et Artisanale (UCA)
Partenaires	ANCT (PVD-ORT) – Chambres consulaires
Coût prévisionnel	Etude amont : 20 000 € HT Plateforme e-commerce : 18 000 € HT Coût global : 38 000 € HT
Plan de financement	A défaut de mobilisation ANCT dans les délais Autofinancement à 100%
Calendrier	Etude amont 2022 – Phase opérationnelle 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveau de participation aux réunions de présentation de la démarche – Niveau d'adhésions Marketplace





Fiche action n° 43– Elaborer la stratégie territoriale de développement économique
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°3	Compétitivité et attractivité
Action n°43	Elaborer la stratégie territoriale de développement économique
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l'action	La mise en œuvre d'un Plan Intercommunal de Développement Economique (PIDE) vise à définir et à planifier la stratégie de développement économique, en tenant compte du contexte territorial : bilan de l'existant et densification, surfaces et bâtiments disponibles, zonages d'urbanisme mobilisables.
Partenaires	Ce document cadre est fondamentalement lié à la planification de l'urbanisme et de l'aménagement. Dans sa définition stratégique, il sera à appréhender dans le cadre de la révision du SCOT , des documents communaux d'urbanisme. La mise en œuvre et les actions de travaux et aménagements seront à rapprocher, dans leur dimension de pertinence, des visions des agences de développement départementales, régionales . Les travaux seront confiés à une équipe de maîtrise d'œuvre comprenant architecte, urbaniste, géomètre, bureaux d'études spécialisés environnement, notamment.
Coût prévisionnel	Etudes de densification ZA et ZI du Territoire 25 000 € HT Valorisation temps de travail agents (directeur technique, chargé de mission développement, chef de projet PVD) /
Plan de financement	Fonds régional Territoire d'industrie 10 000 € Autofinancement 15 000 €
Calendrier	Définition stratégique 2021/2022 Etudes densification 2022

Indicateurs d'évaluation proposés	
--------------------------------------	--



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n°44 – Organiser l’animation touristique sur le territoire
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n° 3	Compétitivité et attractivité
Action n° 44	Organiser l’animation touristique sur le territoire
Maître d’ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Maître d’ouvrage	Commune de Sainte Jamme sur Sarthe et de Ballon-Saint-Mars Collectivités
Description de l’action	<p>L’office de tourisme Maine Cœur de Sarthe est le partenaire de l’animation et de l’accueil touristique sur le territoire. Au-delà de sa vision stratégique et de son rôle dans la construction de l’offre (voir fiche ..), les indicateurs de fréquentation de l’office montrent une évolution de la demande et de sa structure, qui conduisent à recentrer l’office sur ses fondamentaux.</p> <p>Sa localisation actuelle ne permet pas de jumeler la présence accueil avec des temps d’animation. Il s’agit alors de relocaliser l’office de tourisme sur un site présentant un intérêt patrimonial ou culturel (salle d’exposition notamment) et d’organiser ses activités autour de l’animation du site, sans négliger son rôle d’accueil et de relais d’informations.</p> <p>La communauté de communes entend alors mener les travaux nécessaires à l’hébergement de l’office de tourisme au sein des locaux ciblés.</p> <p>Les travaux comprennent l’aménagement d’un local d’accueil isolé, son raccordement aux fluides du bâtiment. La partie muséographie/exposition comprend le réaménagement d’une salle d’exposition et son équipement</p>

Partenaires	Office de tourisme Maine Cœur de Sarthe, Syndicat Mixte du Pays du Mans, Sarthe tourisme
Coût prévisionnel	Travaux d'aménagement local d'accueil: 20 000 € HT Salle d'exposition et scénographie : 30 000 € Total : 50 000 €
Plan de financement	Autofinancement dont prêt Région Pays de La Loire investissement touristique : 50 000 €
Calendrier	Travaux de cloisonnement et d'isolation 2022 Scénographie et salle d'exposition : 2022/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation de l'office et du musée

Fiche action n°45 – Etude de potentiel touristique, valorisation de la rivière CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n° 3	Compétitivité et attractivité
Action n° 45	Etude de potentiel touristique, valorisation de la rivière
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l'action	<p>La communauté de communes Maine Cœur de Sarthe compte plusieurs atouts patrimoniaux à conforter : donjon de Ballon, fonderie d'Antoigné à Sainte Jamme sur Sarthe, sentiers d'interprétation à dominante patrimoniale (chanvre, mémoire ouvrière, vitraux). Au-delà de ces aspects, l'essentiel de l'attractivité « touristique » du territoire est construit autour de son offre de loisirs (randonnée pédestre ou cycle) ou autres manifestations d'ampleur (peintres dans le bocage, sentiers gourmands, etc..).</p> <p>Le potentiel touristique du territoire reste alors assez méconnu et à développer.</p> <p>Parmi les leviers d'attractivité en phase avec une demande grandissante, le tourisme durable, « vert et bleu » semble correspondre à l'identité du territoire boisé, bocager et surtout parcouru par rivières et ruisseaux.</p> <p>Préalablement à la construction d'une offre, la communauté de communes souhaite évaluer son potentiel et développer des scénarii d'aménagement, permettant de tirer parti de cet atout :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre nautique de loisirs • Développement de l'hébergement « nature » • Supports pédagogiques autour de la gestion de la rivière <p>Il s'agit alors de porter une étude permettant de circonscrire ces projets de développement, déjà identifiés (voir fiche commune de Montbizot) et d'en apprécier les potentiels.</p>
Partenaires	Office de tourisme Maine Cœur de Sarthe, Syndicat Mixte du Pays du Mans, Sarthe tourisme

Coût prévisionnel	Coût de prestation d'étude : 15 000 € HT Total : 15 000 €
Plan de financement	Europe Fonds Leader : 3 000 € Région Pays de la Loire (aide aux conseils extérieurs) : 6 000 € Autofinancement : 6 000 €
Calendrier	Lancement étude 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs économiques : valeur ajoutée créée (hypothèse) Fréquentation touristique (hypothèses)



**Fiche action n° 46 – Equipements sportifs de proximité
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°2	Compétitivité - attractivité
Action n°46	Equipements sportifs de proximité
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l'action	<p>L'offre sportive, culturelle et de loisirs est une composante essentielle de la dynamique territoriale. Le tissu associatif communautaire est particulièrement dense et a permis de développer et mettre en œuvre une stratégie de regroupement et de mutualisation, en lien avec les projets associatifs autour d'équipements de qualité.</p> <p>La politique communautaire doit alors faire émerger une réelle programmation d'investissements, d'une part pour assurer l'entretien et le maintien de la qualité des équipements existants (courts de tennis notamment), d'autre part pour permettre l'émergence d'autres projets de niveau communautaire.</p> <p>Cette logique de programmation entre dans le cadre d'une réflexion globale sur l'adéquation entre les projets associatifs et les équipements mis à disposition.</p>
Partenaires	Associations sportives et culturels du territoire
Coût prévisionnel	70 000 € par an sur 4 ans (tennis) – autres équipements à chiffrer
Plan de financement	Fédération Française de Tennis : 10 000 € Autofinancement : 270 000 €
Calendrier	Réfection de courts 2022-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveau d'homologation FFT des courts



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°47 – Valorisation du patrimoine historique bâti – Valorisation du patrimoine Naturel
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 3	Compétitivité et Attractivité
Action n° 47	Valorisation du patrimoine historique et du patrimoine Naturel
Maître d'ouvrage	Commune de Ballon-Saint-Mars Collectivité
Description de l'action	<p>Riche d'un patrimoine bâti lié à l'histoire de la commune (donjon et jardins remarquables du XVIème siècle, église abbatiale du XIIème siècle...), ce projet consiste en une valorisation prenant la forme d'un parcours d'interprétation (signalétique en position avec flash code, signalétique type "trime line" illustrée, parcours conté... Réalisation d'un cadran solaire sur la façade ouest de la mairie (en complément de cadrans communaux présents sur la commune) en référence à un événement historique de la commune (incendie de 1705). Installation de tables d'orientation sur différents points de vue de la commune...</p> <p>La commune est déjà propriétaire d'un Espace Naturel classé ENS d'une superficie d'un peu plus de 4 ha faisant l'objet d'une convention de gestion avec le conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire et en lien avec le Conseil départemental de la Sarthe. Existente également sur la commune les jardins classés jardins remarquables attenants au donjon de Ballon, un arboretum au sein de l'EHPAD Résidence Bel'Air et un jardin communal d'inspiration médiévale situé aux abords de la Mairie. Le projet consiste à la mise en place d'une signalétique permettant de rejoindre les 4 espaces naturels en s'appuyant sur le réseau existant de sentiers d'itinéraires de randonnées et à la création d'un support de communication tout public.</p>
Partenaires	Europe, Région des Pays de la Loire, Département de la Sarthe et Pays du Mans

Coût prévisionnel	100 000,00 €
Plan de financement	Conseil régional : 20 000,00 € Département de la Sarthe : 20 000,00 € Fonds leader : 20 000,00 € Autofinancement : 40 000,00 €
Calendrier	Années 2023 et 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	RAS





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°48 – Aménagement du Plan d'eau de Beaumanoir
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°3	Compétitivité et Attractivité
Action n°48	Aménagement du Plan d'eau de Beaumanoir
Maître d'ouvrage	Commune de La Bazoge EPCI
Description de l'action	<p>Partager l'espace entre les potentiels utilisateurs qu'ils soient résidents ou de passage : pêcheurs, promeneurs, sportifs, famille, enfants, touristes...</p> <p>Optimisation de son accessibilité piétonne grâce aux travaux de l'avenue Nationale</p> <p>Equiper les abords du plan d'eau d'équipements de loisirs en lien avec la pratique sportive</p> <p>Développer cet espace en vue d'augmenter sa fréquentation : jeux pour enfants, bancs, tables, aires de sport, aire de stationnement pour camping-car</p> <p>→ Projet à l'horizon du mandat</p>
Partenaires	NON DEFINI
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n°49 -Pôle touristique nature et découverte
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°3	Compétitivité et Attractivité
Projet n°49	Aire d'accueil sur la Vélo Buissonnière / création gîte d'étape/ aménagement aire d'accueil vers l'éducation environnemental
Maître d'ouvrage	Commune de La Guierche Collectivité
Description de l'action	<p>La commune a acheté un ensemble immobilier d'une superficie d'1 Ha 33 ca en 2020 situé sur le parcours de la vélo-buissonnière et souhaite formaliser une étape sur ce circuit de randonnée cycliste.</p> <p>Un foncier bâti et non bâti dans la perspective de concrétiser un espace dit « Pôle Touristique Nature et Découverte » avec une mobilisation de l'espace public pour conservatoire du patrimoine naturel, mise en valeur des ressources locales et création d'hébergement dans le sens d'un gîte/étape.</p> <p><u>L'avant-projet serait :</u></p> <p><u>Pour les extérieurs :</u> sentier d'interprétation du patrimoine naturel, une arche de la biodiversité et de la nature (dont une zone humide, un ilot pour les oiseaux, un rucher, hôtels à insectes, arbres têtards, etc). Un jardin partagé en permaculture, un enclos « bergerie communale ».</p> <p>Création d'une aire d'arrêt vélos en lien avec le Département de la Sarthe « Sarthe Tourisme ».</p> <p><u>Pour le bâti :</u> un éco-gîte, un bâti (grange) à multi usage : journée citoyenne, animations culturelles (expositions, soirées musicales, soirées contées, etc.), animations thématiques (conférence sur l'environnement, fêtes d'autrefois, etc.).</p>

	<p>Un accueil cyclotouriste et randonneurs avec la possibilité éventuelle d'installer une tinyhouse à un endroit sur le site (fabriquant sur la commune).</p> <p>Dans le cadre de la Vélo-buissonnière l'éco-gîte pourrait être labellisé en « accueil vélo ».</p> <p>Avancement du projet à ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude du projet par des étudiants en Master 2 en lien avec le Pays du Mans ➤ Etude d'un projet par la CAUE de la Sarthe en cours. ➤ Visite des lieux par des représentants de « Sarthe Tourisme »
Partenaires	Communauté de communes / Pays du Mans – promotion touristique avec Sarthe Tourisme, CAUE de la Sarthe
Coût prévisionnel	Phase étude du projet : pas d'estimation chiffrée actuellement.
Plan de financement	
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°50 – Améliorer les capacités et les conditions d'accueil du camping et des camping-cars
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 3	Compétitivité et Attractivité
Action n° 50	Améliorer les capacités et les conditions d'accueil touristiques de la base de loisirs
Maître d'ouvrage	Commune de Montbizot Collectivité
Description de l'action	Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, améliorer l'offre touristique de la base loisirs, le cadre de vie du camping, réaménagement de ce dernier pour en augmenter la capacité d'accueil et améliorer les conditions d'accueil des camping-cars. Mise en valeur des espaces de la base de loisirs pour en améliorer la visibilité et l'attractivité. Création d'une aire d'accueil de cyclotouristes et de parcours santé. Réaménager l'aire de jeux pour enfants. Développer la base canoë et organiser des parcours sur la Sarthe et l'Orne saosnoise
Partenaires	Programme Petites Villes de Demain : financement de l'étude de faisabilité En partenariat avec : <ul style="list-style-type: none"> - Pays du Mans - Communauté de communes - Office du tourisme Maine cœur de Sarthe
Coût prévisionnel	Etudes : 25 000 € Aménagements : 150 000 €
Plan de financement	
Calendrier	Etudes - 2022 Aménagements - 2023/2024/2025
Indicateurs d'évaluation proposés	



**Fiche action n°51 – Adapter le pôle associatif de l’ancienne école de filles
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 3	Compétitivité et Attractivité
Action n° 51	Adapter le pôle associatif de l’ancienne école de filles
Maître d’ouvrage	Commune de Montbizot Collectivité
Description de l’action	Réhabilitation du bâtiment existant et création d’une extension pour renforcer l’accueil associatif sur la commune avec transfert de la MJC dans la structure et installation d’une « fédération des écoles de musique » intercommunale en bénéficiant des apports du programme Petites Villes de Demain.
Partenaires	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe Associations musicales locales (école, fanfare, chorale) Phase de pré-études engagée pour la restauration des bâtiments, leur extension et la création d’un accès par le lotissement de la Mancelle d’Habitation sur la parcelle voisine.
Coût prévisionnel	Réhabilitation, isolation du bâtiment existant : 100 000 € Extension : 500 000 €
Plan de financement	
Calendrier	Avant projet : 2021 Etudes : 2022 Réalisation : 2023
Indicateurs d’évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°52 – Création d'une bibliothèque municipale Neuville-sur-Sarthe
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°3	Compétitivité et Attractivité
Action n°52	Création d'une bibliothèque municipale
Maître d'ouvrage	Commune de Neuville sur Sarthe Collectivité
Description de l'action	Création d'une « maison de la lecture » dans une maison acquise par la commune en 2020. Cette maison est située en centre bourg et facilement desservie par la liaison douce reliant la salle polyvalente, l'école, la mairie et les commerces. Mise aux normes de la maison et aménagement de l'espace extérieur par implantation d'espaces dédiés à favoriser la lecture.
Partenaires	Projet en construction. Partenariat envisageable avec la Bibliothèque départementale de la Sarthe.
Coût prévisionnel	70 000 €
Plan de financement	DETR 2023 Financement communal
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche action n°53 – Aménagement d'un espace multisport
 CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°3	Compétitivité et attractivité
Action n°53	Aménagement d'un espace multisports
Maître d'ouvrage	Commune de Neuville sur Sarthe Collectivité
Description de l'action	Réaménagement des espaces publics autour de la salle omnisports et du Stade, regroupement d'équipements sportifs et récréatifs : city stade, boulodrome, création d'espaces publics conviviaux intergénérationnels. Création d'un ensemble ludique et récréatif au cœur du bourg s'appuyant sur les infrastructures existantes. Verdissement par plantations.
Partenaires	Convention avec le CAUE Remise de l'étude préliminaire au 1er trimestre 2022
Coût prévisionnel	200 000 € - dépenses d'investissement
Plan de financement	Cession par la communauté de Communes d'un chalet et d'un ancien terrain de tennis Fonds de concours de la Communauté de Communes pour le City-stade : 36 240.00 € DETR 2023
Calendrier	2022 – étude préliminaire et définition du cahier des charges 2023 – appel d'offres 2024 – achèvement des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche action n°54 – Réhabilitation de la zone commerciale
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°3	Compétitivité et Attractivité
Action n°54	Réhabilitation de la zone commerciale
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Pavace Collectivité
Description de l'action	<p>Enjeux et objectifs : installer et structurer le commerce de proximité en requalifiant les espaces dans une mixité habitat/commerces, au service de la dynamique de centre bourg</p> <p>Le bâtiment commercial de St Pavace est la propriété de la commune. La vétusté intérieure et extérieure en font un ensemble peu attractif, énergivore à l'allure dépassée faute d'avoir été entretenu. Le projet porte sur sa réhabilitation extérieure, incluant l'isolation, le changement des vitrines, l'architecture globale et un éclairage adapté (leds). Il sera accompagné par la promotion de l'ancienne pharmacie désaffectée depuis 4 ans pour proposer un commerce de proximité.</p> <p>Le budget global est estimé à 206000€, pour une surface commerciale de 430 M² concernant les 3 cellules commerciales</p>
Partenaires	<p>Le projet architectural et la MOE sont confiés au cabinet d'architecture C2V (Le Mans). 3 agences immobilières ont été mandatées pour trouver des porteurs de projet d'épicerie fine (ou équivalent). Les travaux doivent se réaliser entre le 1er et le 2e trimestre 2022.</p> <p>Les appels d'offres sont en cours de réalisation.</p>
Coût prévisionnel	

	Investissement : Habillage extérieur du bâtiment commercial incluant une isolation thermique, un éclairage LED et un aspect attractif. Isolation intérieure et mise en place de cloisons coupe-feu L'ensemble représente un budget de 206 000€
Plan de financement	DETR pour 61 741€ Et convention de relance Territoires/département 2020/2022 pour 35 748 € Le financement a été budgété sur l'exercice 2021 et 2022 de la commune
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n°55 - Mise en œuvre de jeux extérieurs
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°3	Compétitivité et Attractivité
Action n°55	Mise en œuvre de jeux extérieurs - Jeu Araignée
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Pavace Collectivité
Description de l'action	Les enfants élus au Conseil Municipal Enfants souhaitent un jeu de plein air type Araignée pour être installé au parc à Bosses pour répondre à la tranche d'âge des 8-12 ans qui ne possède pas de jeux adaptés pour eux.
Partenaires	CME, Mairie de Saint Pavace
Coût prévisionnel	6000 € HT
Plan de financement	Autofinancement de la commune
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation des enfants sur la structure.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°56 – Aménagements périphériques espace commercial
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°3	Compétitivité et Attractivité
Action n°56	Aménagements périphériques espace commercial
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Pavace Collectivité
Description de l'action	Développer l'attractivité des commerces par un aménagement de l'espace : Créer un espace sécurisant, attractif permettant de créer du lien social, de circuler librement dans l'espace, de stationner (vélo, trottinettes et voitures) Un lieu agréable pour se retrouver et créer du lien social. Lien avec l'accès PMR et homologué Aléop.
Partenaires	CDC
Coût prévisionnel	60 000€ HT
Plan de financement	Subvention DETR Financement de la commune Autre financement (Région pour la plateforme Aléop)
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°57 – Mettre en valeur le passé industriel et la mémoire ouvrière
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 3	Compétitivité et Attractivité
Action n° 57	Mettre en valeur le passé industriel et la mémoire ouvrière
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Jamme-Sur-Sarthe Collectivité
Description de l'action	Faire vivre la mémoire ouvrière sur la commune en réhabilitant le château d'eau sur le site de la « Fonderie » et en créant une reconstitution d'une maison ouvrière du début du 20 ^e siècle, en lien avec le parcours d'interprétation, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.
Partenaires	Office de tourisme Association des fondeurs
Coût prévisionnel	Réhabilitation château d'eau 50 000 € Reconstitution d'une Maison ouvrière 50 000 €
Plan de financement	A définir avec les collectivités partenaires
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



ORIENTATION 4

Transition écologique

Orientation 4 Transition écologique					
N° action	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé	Coût prévisionnel € HT	Dispositif/contrat spécifique	Calendrier
58	CC Maine Cœur de Sarthe	Requalification bâtiment centre social	840 000		2023
59	CC Maine Cœur de Sarthe	Prévention des Inondations	25 000 (Etude Monnet)		2022
60	CC Maine Cœur de Sarthe	Diagnostic alimentation durable PAT	40 000	PVD ?	2023
61	CC Maine Cœur de Sarthe	Etude en vue du transfert compétences eau/assainisst	200 000		2022-2024
62	CC Maine Cœur de Sarthe	Stockage carbone/lutte ruissellement	Non chiffré		2022-2026
63	CC Maine Cœur de Sarthe	Prévention des déchets	Non chiffré		2022
64	CC Maine Cœur de Sarthe	Promouvoir et développer les EnR	Non Chiffré		2022
65	SIAEP - Sainte Jamme / Montbizot	Promouvoir et développer les EnR	1 470 043		2021-2026
66	SIAEP Fontenelles	Lutte CVM	847 765		2022
67	Syndicat des Landes	Réfection des réseaux EU/EP	96 810		2023
68	Ballon-Saint Mars	Rénovation énergétique école Badinter TR2	173 700	PVD	2022
69	Ballon-Saint Mars	Mise en séparatif réseaux EU/EP TR1	1 252 185	PVD	2022
70	Ballon-Saint-Mars	Plan de gestion de l'ENS	11 750	TEN	2022
71	Courceboeufs	Rénovation énergétique école/Mairie et réseau de chaleur	80 043		2022
72	Joué l'Abbé	Réhabilitation énergétique Mairie	10 000		2022
73	Joué l'Abbé	Réhabilitation énergétique école, restaurant, garderie périscolaire	50 000		2022
74	Joué l'Abbé	Réhabilitation énergétique école maternelle	50 000		2023

75	Joué l'Abbé	Démarches participatives verger conservatoire	2 000	TEN	2021
76	Joué l'Abbé	Création d'habitat en faveur de la biodiversité	1 500	TEN	2021
77	La Bazoge	Eclairage Public LED	Non Chiffré		2022-2023
78	La Bazoge	Développement des EnR	Non Chiffré		2022-2023
79	La Bazoge	Audit énergétique bâtiments publics	Non Chiffré		2022-2023
80	La Bazoge	Aménagement espace vert Haut du Lac	50 000	TEN	2022
81	La Bazoge	Animations pédagogiques sur l'espace Haut du Lac	10 000	TEN	2022
82	La Guierche	Réaménagement chemin de Limagné	303 231		2022
83	La Guierche	Végétalisation et stockage carbone	60 000		2021-2023
84	La Guierche	Création d'une réserve naturelle	80 000	TEN	
85	SIVOS La Guierche/Souillé	Extension/transformation et rénovation énergétique école primaire La Guierche	130 000 (phase 1)		2023
86	Montbizot	Réhabilitation logements école	150 000	PVD	2022
87	Montbizot	Création d'un réseau de haies	5 000	TEN	2021
88	Montbizot	Panneaux pédagogiques	5 000	TEN	2023
89	Montbizot	Création d'un verger communal	10 000	TEN	
90	Neuville sur Sarthe	Eclairage Public LED La Frilouse	96 000		2022
91	Neuville sur Sarthe	Nouveau schéma directeur d'assainissement	40 000		2022-2023
92	Saint Jean d'Assé	Rénovation énergétique Salle des Fêtes	Non Chiffrée		
93	Saint-Jean-d'Assé	Circuit d'interprétation	10 000	TEN	
94	Saint-Jean-d'Assé	Création d'habitat en faveur de la biodiversité	1 500	TEN	
95	Saint Pavace	Installation de toilettes sèches	78 840		2022-2023
96	Saint Pavace	Rénovation éclairage public LED	90 000		2022-2023

97	Saint Pavace	Aménagement espace naturel, Eco pâturage, rucher communal	18 700 (chiffrage en cours)		2023
98	Saint Pavace	Maraichage biologique	10 000		2023
99	Saint-Pavace	Haie bocagère	17 000	TEN	2021
100	Sainte Jamme sur Sarthe	Rénovation énergétique gymnase	533 000		2022
101	Sainte Jamme sur Sarthe	Rénovation logements « Palulos »	Non Chiffrée		2023
102	Sainte-Jamme-sur-Sarthe	Audit biodiversité	5 000	TEN	2021
103	Sainte-Jamme-sur-Sarthe	Création d'un bois nourricier	60 000	TEN	
104	Sainte-Jamme-sur-Sarthe	Haies nourricières	7 000	TEN	
105	Sainte-Jamme-sur-Sarthe	Circuit d'interprétation	6 000	TEN	
106	Sainte-Jamme-sur-Sarthe	Réaménagement d'un potager en verger communal	5 250	TEN	
107	Souillé	Réfection des réseaux EU/EP	75 500		2022-2024
108	Souigné-sous-Ballon	Coulée verte aux abords de l'Aunay	95 000	TEN	
Actions et projets chiffrés orientation 4			7 042 817 €		

**Fiche action n°58 – Requalification et réhabilitation énergétique du centre social
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Action n°58	Requalification et réhabilitation énergétique du centre social
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Maître d'ouvrage	Communes membres
Description de l'action	<p>Le centre social associatif « Maison des Projets » a accompagné et co-constitue la politique sociale communautaire en s'adaptant à son nouveau dimensionnement. Offre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement étendue à l'ensemble du périmètre intercommunal et aux mercredis. Les services jeunesse et animations familles/tout public, l'aide alimentaire étaient également déployés sur le territoire. L'association alors autour de ce développement pour passer de 9 salariés en 2017, à 24 à ce jour</p> <p>Le siège du centre social historiquement établi sur la commune de Ballon-Saint Mars, nécessite alors recomposition des surfaces et réhabilitation lourde, afin de permettre aux équipes du centre social de travailler efficacement. La vétusté du bâtiment existant, ancienne maison de retraite construite dans les années 70, et son inadéquation avec la structuration d'un pôle associatif, administratif et d'animation conduisait alors rapidement à la définition d'un projet de réhabilitation/restructuration de bâtiment.</p> <p>Ce projet doit alors permettre au centre social d'étoffer ses activités dans ce qui constitue aujourd'hui son siège, en organisant des lieux d'animation, de réunion, d'ateliers, que la distribution du bâtiment à réhabiliter n'autorise pas aujourd'hui.</p>

	<p>Ce projet, construit à l'appui des études énergétiques du Syndicat Mixte du Pays du Mans et des études exploratoires du CAUE, consiste alors en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réhabilitation énergétique profonde : isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries, renforcement de l'isolation toiture, moyens de chauffage et de ventilation adaptés, la production d'énergie photovoltaïque. La performance thermique ciblée visera à minima, les performances de la réglementation énergétique 2020 éléments par éléments, en devant son application et s'approchera d'une cible passive. - La recomposition des surfaces et la réalisation d'une extension et ouverture en façade Est (organisation d'un accueil), la création d'ouvertures dans les nombreux refends formant la structure du bâtiment existant pour permettre d'adapter le bâtiment aux usages du centre social
Partenaires	Syndicat Mixte du Pays du Mans, chambre d'agriculture (filière biogaz agricole), SEM Cénovia (étude de potentiel)
Coût prévisionnel	<p>Estimatif travaux: 715 000 € HT Maîtrise d'œuvre: 72 000 € HT Assistance à Maîtrise d'Ouvrage volet énergie : 13 000 €HT Missions de contrôles techniques et études (structure/béton) : 40 000 € HT</p> <p>Total : 840 000 € HT</p>
Plan de financement	<p>Attribution DSIL 2021 : 70 000 € HT incompatible avec le calendrier projet Etat DETR DSIL : 336 000 € CEE : 16 800 € CAF : 168 000 € Autofinancement : 319 200 €</p>
Calendrier	<p>Etudes et conception projet : 2022 Travaux 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action n°59 – Prévention des Inondations
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Action n°59	Prévention des Inondations
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l'action	<p>La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) puis la loi dite « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) ont attribué la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) aux communautés de communes et autres EPCI, de façon automatique au 1^{er} Janvier 2018.</p> <p>La structuration de la compétence et sa cohérence ont cependant amené à réfléchir une organisation supra territoriale au plus proche des bassins versants concernés. Pour la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, trois syndicats dits « de rivière » sont alors concernés : Orne Saosnoise, Sarthe amont et Huisne Sarthe</p> <p>Au-delà de cette structuration, sur le point d’aboutir, le territoire communautaire est concerné par un enjeu inondation important, qui l’a déjà lourdement impacté. Les réponses à apporter et la prévention du risque inondation sont placées à la croisée des enjeux d’urbanisme, de gestion des espaces agricoles ou urbains, de gestion globale des eaux pluviales et souvent de la structuration même du bassin versant.</p> <p>Considérer un enjeu local signifie alors appréhender une problématique d’ensemble, qu’il convient d’étudier avant de mettre en œuvre des ouvrages ou aménagements de protection.</p>

	<p>Le syndicat Mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise a récemment porté une étude liée au risque inondation suite aux évènements de l'été 2018. Cette étude conclut avant tout en la restauration des conditions d'écoulements et en la requalification des espaces constitutifs du bassin versant.</p> <p>Dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation du Territoire à Risque Important du Mans a été identifié un enjeu important autour du ruisseau du Monnet, notamment sur la commune de Saint Pavace.</p> <p>Une étude spécifique est à engager concernant ce ruisseau et la gestion du risque par rapport à l'urbanisation attenante. Cette étude devrait être financée par le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de la Sarthe.</p>
Partenaires	Syndicats de rivière, DDT, agence de l'eau, bureau d'étude spécialisé, Le Mans Métropole, Syndicat du Bassin de la Sarthe
Coût prévisionnel	Etude Monnet 25 000 €
Plan de financement	PAPI du bassin de la Sarthe 12 500 € Le Mans Métropole 6 250 € CC Maine Cœur de Sarthe 6 250 €
Calendrier	Début d'étude 2 nd semestre 2022 – Rendu 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquence de réunion COPIL Validation de programme d'action



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°60 – Diagnostic alimentation durable
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Action n°60	Diagnostic alimentation durable (Projet Alimentaire Territorial)
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l'action	<p>L'alimentation représente actuellement environ un quart des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des Français, soit des niveaux comparables au transport et au logement. L'impact de l'alimentation est également très important dans les domaines de l'eau, du sol et de la biodiversité. La majeure partie de ces impacts sont liés à l'étape de la production, mettant en jeu les méthodes de production mais également la consommation.</p> <p>L'alimentation durable vise à faire évoluer les pratiques et consommations, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - intégrant des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, en favorisant l'écoconception dans la filière agro-alimentaire - réduisant fortement le gaspillage à chaque étape de la chaîne alimentaire - faisant évoluer les pratiques alimentaires : consommation de produits de saison et de proximité, notamment. <p>Fort de ces enjeux, le Syndicat Mixte du Pays du Mans a développé, depuis 2013, une charte d'engagement pour le développement de l'approvisionnement en produits agricoles locaux de la restauration hors domicile. Largement adoptée par la restauration scolaire sur le territoire, ses attendus sont amenés à évoluer avec l'entrée en vigueur de la loi Egalim (au moins 50% de produits de qualité et durable dont 20% de bio).</p>

	<p>Pour le territoire, pour tenir ces objectifs et aller plus en avant vers une alimentation durable, il s'agit alors de mettre en œuvre une démarche transversale permettant de répondre à 2 enjeux identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • économiques : structurer et consolider des filières d'approvisionnement locales pour permettre de rapprocher l'offre de la demande, encourageant le maintien et l'installation d'agriculteurs et la préservation des espaces agricoles ; • environnementaux : développer la consommation de produits locaux et de qualité, valoriser l'agroécologie, dont la production biologique, lutter contre le gaspillage alimentaire ; <p>Maîtriser ces enjeux signifie donc connaître l'état de production et de la consommation sur le territoire, identifier des potentiels de développement pour structurer une démarche et un plan d'actions.</p> <p>Dans un premier temps, cette démarche s'appuiera alors sur un diagnostic terrain partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire.</p>
Partenaires	Syndicat Mixte du Pays du Mans, Chambre d'Agriculture, Groupement des Agriculteurs Bio, Région Pays de la Loire, Département de la Sarthe
Coût prévisionnel	Frais d'étude diagnostic : 40 000 € HT Coût global : 40 000 € HT
Plan de financement	Financement PVD ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – Banque des territoires : 20 000 € Autofinancement : 20 000 €
Calendrier	Cahier des charges 2023 Etude 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Pourcentage d'approvisionnement de proximité et de qualité (suivi imposé par la loi Egalim)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n°61 – Etudes en vue du transfert de la compétence eau potable / assainissement
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Action n°61	Etudes préalables au transfert de la compétence eau, assainissement
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l'action	<p>Les lois NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) d'Août 2015 et le texte du 3 Août 2018 actent le transfert des compétences eau potable, assainissement aux EPCI et en définissent les modalités.</p> <p>Par levée de la minorité de blocage autorisée, ce transfert a été reporté, pour le périmètre intercommunal, au plus tard au 1^{er} Janvier 2026. Dans le contexte national et au 1^{er} Janvier 2021, 33% des communautés de communes exercent la compétence eau potable, 41% la compétence assainissement collectif et 4% la gestion des eaux pluviales urbaines (qui demeure facultative).</p> <p>Le diagnostic territorial et les schémas directeurs d'assainissement mettent en avant des enjeux importants avec des mises en conformité d'unités de traitement, des reconfigurations et programmations de renouvellement de réseaux. La thématique eau potable requiert la même attention avec la persistance de conduites en amiante-ciment, la problématique chlorure de vinyle monomère (CVM). L'harmonisation de ces compétences au niveau intercommunal suppose d'appréhender au mieux ces enjeux pour proposer aux usagers un service équitable et de qualité.</p> <p>La communauté de communes souhaite alors aborder ces futures compétences le plus sereinement possible en prenant toute la mesure de l'existant, son état et en phasant l'ensemble des étapes pour voir aboutir un service intercommunal de l'eau et de l'assainissement efficient.</p>

	<p>La réalisation d'une étude préalable au transfert de ces compétences doit alors permettre de guider le territoire dans son analyse du futur exercice de la compétence et orienter un programme d'actions (ou sous actions) pour aboutir à la qualité de service attendue. L'étude à mandater devra prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de connaissances objectivées sur les services actuels et leur fonctionnement - Information et concertation des acteurs locaux - Construction d'un projet politique autour de l'eau et de l'assainissement - Elaboration de scénarii avec options de gestion et de financement
Partenaires	Agence de l'eau Loire Bretagne – DDT
Coût prévisionnel	200 000 € HT
Plan de financement	Subvention agence de l'eau 100 000 € Autofinancement 100 000 €
Calendrier	2022-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Prise effective des compétences Rendus des comités de pilotage

**Fiche action n°62 – Stockage carbone et Paysages, lutte contre le ruissellement
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Action n°62	Stockage carbone et Paysages/lutte contre le ruissellement
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Maître d'ouvrage	Exploitants agricoles – communes membres
Description de l'action	<p>Le Plan Climat Air Energie Territorial porté par le Syndicat Mixte du Pays du Mans compte un axe fort (5) : renforcer le stockage carbone et la biodiversité. Par ailleurs, les diagnostics menés suite aux événements pluvieux de Juin 2018 ont montré toute l'importance de la haie dans la lutte contre le ruissellement.</p> <p>L'agroforesterie consiste au placement de la haie en équilibre avec son milieu. Sur le plan hydrique et hydraulique, la haie a un impact fort tant sur la qualité que sur la quantité d'eau. Elle est en mesure d'intercepter les ruissellements ou coulées de boue, tout en facilitant l'absorption de l'eau par les sols, en particulier lors de positionnement en travers de pentes ou sur talwegs.</p> <p>La gestion durable de la haie permet également de valoriser des capacités de stockage carbone représentant une moyenne de 3teqCO₂/an par km linéaire et de former un puits écologique favorable à la biodiversité.</p> <p>Dans ce contexte, la communauté de communes entend réintégrer la haie dans le paysage, en travaillant à la fois sur le domaine public et en favorisant la prise en compte de ce potentiel par les agriculteurs.</p> <p>Deux outils sont proposés par la chambre d'agriculture et seront généralisés sur le territoire :</p>

	<p>1/ Le diagnostic bocager communal</p> <p>2/ Le Plan de Gestion Durable des Systèmes Agroforestiers (PGDSAF) au niveau de l'exploitation agricole. Pour favoriser la gestion durable des haies agricoles, le label bas carbone ou carbocage (ADEME) peut permettre d'introduire et de monétiser la gestion organisée des haies (revente de capacité de stockage)</p> <p>La communauté de communes entend également valoriser toutes les initiatives de plantation/replantation et de gestion durable des végétaux (utilisation des tailles en clôtures plessis, etc..)</p>
Partenaires	Chambre d'agriculture – ADEME
Coût prévisionnel	PGDSAF estimé à 3 000 € par exploitation
Plan de financement	
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Bilan carbone du territoire</p> <p>Bilan carbone à l'exploitation</p> <p>Indicateurs du PGDSAF</p> <p>Nombre de végétaux plantés/replantés</p>

**Fiche action n°63 – Agir en faveur de la réduction et de la prévention des déchets
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Action n°63	Agir en faveur de la réduction et de la prévention des déchets
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Pays du Mans
Description de l'action	<p>La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) d'Août 2015, dans son titre dédié à l'économie circulaire et aux déchets pose des objectifs clairs, confortés et abondés par la loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) de Février 2020 :</p> <p>Ecoconception des produits, allongement de la durée des usages, développement du réemploi et de la réutilisation, lutte contre le gaspillage forment autant d'axes de prévention posés par les textes.</p> <p>Le Plan National de Prévention des Déchets, dans sa 3^{ème} édition (2021/2027 en cours de concertation) les concrétise, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de 15% des Déchets Ménagers et Assimilés produits par habitant - Réduction de 5% des déchets d'activité économique par unité de valeur produite - Atteindre 5% du tonnage DMA en réemploi et réutilisation - Réduire le gaspillage alimentaire de 50% <p>Dès lors, la communauté de communes entend écrire et mettre en œuvre sa stratégie dans le cadre d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), pour atteindre ces objectifs et s'inscrire dans la continuité des actions portées par le Pays du Mans : Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC), notamment.</p>

	<p>Les actions ou sous actions à engager dans le cadre du PLPDMA consisteront en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ecoexemplarité de la collectivité : commande publique responsable, optimisation des déchets dans les bâtiments et services publics. ✓ Plan de communication : sensibilisation/réduction des déchets ✓ Gestion de proximité des biodéchets et évitement de la production de déchets verts ✓ Favoriser la consommation responsable ✓ Intégrer la réparation, le réemploi dans le fonctionnement des déchèteries ✓ Optimiser le fonctionnement du service de collecte
Partenaires	Chambres consulaires, ADEME, Citéo, filières REP
Coût prévisionnel	Investissements mutualisés à l'échelle du Pays du Mans pour le portage d'actions – Temps agents
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Evolution de la quantité de DMA par habitant</p> <p>Evolution de la quantité de déchets réemployés</p> <p>Coût global de la gestion en € par habitant</p>





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°64 – Promouvoir et Développer les énergies renouvelables
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Action n°64	Promouvoir et développer les énergies renouvelables
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Maître d'ouvrage	Communes membres
Description de l'action	<p>Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays du Mans, la collectivité est engagée sur la tenue d'objectifs ambitieux en matière de transition énergétique, en phase avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)</p> <p>Le niveau TEPOS (territoire à énergie positive) est ciblé à horizon 2050, en amenant les trajectoires de réduction des consommations énergétiques et de production d'énergies renouvelables à se croiser.</p> <p>La tenue de ses trajectoires amène à travailler l'approche territoriale sur des champs multiples : efficacité et sobriété énergétique (bâtiments, transport), séquestration carbone (préservation et développement des espaces boisés/plantés) et multiplication des sources d'énergie renouvelables.</p> <p>La stratégie de l'EPCI en la matière consistera en la généralisation d'études des potentiels sur les sites et bâtiments publics, en systématisant le « verdissement » des réhabilitations de bâtiments avec la production photovoltaïque en toiture ou sur parking (ombrières) ; mais également en l'accompagnement des reconversions des sites industriels, tertiaires ou commerciaux dans la droite ligne du décret dit « tertiaire » de 2019 et dispositions de la loi climat et résilience d'Août 2021. La mobilisation des espaces ou délaissés non valorisables sous forme de photovoltaïque au sol est également étudiée.</p>

	<p>Sur le champ de l'habitat individuel, la collectivité se positionne en facilitatrice de l'émergence des micro-productions d'énergie solaire, notamment via des outils telle la Plateforme de Rénovation Energétique (PTRE), et à l'aide d'outils déployés par le Syndicat Mixte du Pays du Mans : cadastre solaire en premier lieu.</p> <p>Cette même logique de mise en évidence des potentiels puis d'accompagnement à la mise en œuvre sera déployée pour les filières biogaz, éolienne et géothermie.</p>
Partenaires	Syndicat Mixte du Pays du Mans, chambre d'agriculture (filère biogaz agricole), SEM Cénovia (étude de potentiel)
Coût prévisionnel	Non défini
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveaux de production d'EnR, respect des objectifs chiffrés PCAET





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°65 – Promouvoir et Développer les énergies renouvelables
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Action n°65	Promouvoir et développer les énergies renouvelables
Maître d'ouvrage	Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable et Assainissement Sainte Jamme / Montbizot
Description de l'action	<p>L'analyse systématique de la teneur en chlorure de vinyle monomère (cancérogène certain) est pratiquée depuis 2007 en France. Il trouve principalement pour origine les anciennes canalisations PCV mises en œuvre avant les années 80. Une teneur supérieure à 0,5 µg/l rend l'eau impropre à la consommation.</p> <p>Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement Sainte Jamme/Montbizot a lancé, accompagné de sa maîtrise d'œuvre Dessin Conseil et Coordination, une étude spécifique et la programmation en 17 secteurs de remplacements de canalisations pour un linéaire total de 27 109 m</p>
Partenaires	Agence de l'eau Loire Bretagne
Coût prévisionnel	1 470 043 € HT
Plan de financement	735 021 € agence de l'eau 735 022 € autofinancement SIAEPA
Calendrier	Etude 2021, programmation investissement 2022/2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Linéaire de canalisation traité, concentration CVM

Fiche action n°66 – Lutte contre le CVM
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Action n°66	Lutte contre le CVM
Maître d'ouvrage	Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Fontenelles
Description de l'action	<p>L'analyse systématique de la teneur en chlorure de vinyle monomère (cancérogène certain) est pratiquée depuis 2007 en France. Il trouve principalement pour origine les anciennes canalisations PCV mises en œuvre avant les années 80. Une teneur supérieure à 0,5 µg/l rend l'eau impropre à la consommation.</p> <p>Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Fontenelles (8 communes dont 7 sur le périmètre intercommunal) a lancé, depuis 2014 une campagne d'analyse qui a permis d'identifier 4 foyers concernés par une teneur supérieure au seuil légal.</p> <p>Au terme d'une étude portée par SAFEGE, 8 purges automatiques permettant de limiter la stagnation en bout de réseau ont d'ores et déjà été installées. Le comité syndical a acté le remplacement de 10km de canalisations impactées par la problématique.</p>
Partenaires	Agence Régionale de Santé
Coût prévisionnel	847 765 € TTC
Plan de financement	<p>Emprunt 500 000 € Autofinancement 347 765 €</p> <p>Le statut de syndicat et de zone non prioritaire rend le projet inéligible aux aides agence de l'eau/conseil départemental/DSIL</p>
Calendrier	Novembre 2021 début des travaux

	Juin 2022 réception
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyses d'eau réseau eau france/sispea et teneur en CVM



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet n°67 – Réfection des réseaux d'eaux usées et eau potable
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°67	Réfection des réseaux EU/EP
Maître d'ouvrage	Syndicat des Landes
Description de l'action	Mise en place de canalisation comme de Joué l'Abbé objectif : favoriser le bon fonctionnement et une bonne régulation hydraulique.
Partenaires	Agence de l'eau Loire Bretagne
Coût prévisionnel	Le coût estimatif selon le schéma directeur approuvé en décembre 2018 est de 138300.00 euros HT
Plan de financement	BP 2023 : 96 810.00 euros, Agence de l'eau 30% soit 41490.00 euros
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	NEANT



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°68 – Travaux de rénovation énergétique et mise en sécurité de 4 classes élémentaires –
école publique Elisabeth et Robert BADINTER – Tranche 2
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 4	Transition écologique
Action n° 68	Travaux de rénovation énergétique et mise en sécurité de 4 classes élémentaires – école publique Elisabeth et Robert BADINTER – Tranche 2
Maître d’ouvrage	Commune de Ballon-Saint-Mars Collectivité
Description de l’action	<p>L'école publique Élisabeth et Robert BADINTER est constituée de 8 classes avec un effectif de 190 élèves. Cette dernière comprend 3 sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 sur l'ex-commune déléguée de BALLON : 1 groupe scolaire maternelle situé 4, rue Saint Laurent composé de 3 classes et 1 groupe scolaire élémentaire, rue du Général de Gaulle composé de 4 classes ; - 1 sur l'ex-commune déléguée de SAINT MARS : groupe scolaire élémentaire composé de 2 classes. <p>Les travaux de construction du groupe scolaire élémentaire (4 classes, sanitaires, locaux annexes et un hall d'accueil), rue du Général de Gaulle datent de 1985. Une première tranche de travaux de rénovation énergétique a été effectuée au cours de l'été 2020 (installation d'un nouveau chauffage raccordé au gaz de ville en substitution à un chauffage électrique par accumulation, isolation des plafonds dans les classes avec remplacement des éclairages par des luminaires à LED, changement de la ventilation mécanique, remplacement/isolation de la couverture et réalisation d'un plafond dans le hall d'accueil pour supprimer les déperditions thermiques).</p> <p>Au vu de l'audit énergétique réalisé en 2020 en amont de la première tranche de travaux, il y a lieu de poursuivre cette rénovation énergétique de ce bâtiment par une 2^{ème} et dernière tranche de travaux s'appuyant en particulier sur :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Le remplacement des menuiseries extérieures : changement des portes du hall d'accueil, changement et réduction de la surface de la partie vitrée des baies dans les classes ; - Une rénovation totale des 2 blocs sanitaires y compris la création de toilettes dédiées, filles et garçons, pour les Personnes à Mobilité Réduites, - La réfection totale des sols (carrelage et revêtements souples) et peintures intérieures sur l'ensemble des locaux ; - La création d'un local technique et vestiaires pour le personnel d'entretien ; - La mise en sécurité du groupe scolaire élémentaire.
Partenaires	Etat au titre de la DETR et Région.
Coût prévisionnel	<p>173 700,00 € HT</p> <p>Suivant la décomposition comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en conformité Sécurité Incendie : 6 800,00 € - Mise en conformité accessibilité PMR : 35 000,00 € - Travaux de rénovation énergétique : 72 800,00 € - Travaux de réfection des sols et peinture : 59 100,00 €
Plan de financement	<p>DETR 2021 : 69 480,00 € (40%)</p> <p>Région 2021 : 19 700,00 € (11%) : en attente décision</p> <p>Autofinancement : 84 520 € (49%)</p>
Calendrier	<p>Consultation en cours</p> <p>Travaux sur l'année 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommations d'énergie



**Fiche action n°69 – Mise en séparatif réseau assainissement collectif (eaux usées et eaux pluviales) –
Tranche n°1
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 4	Transition écologique
Action n° 69	Mise en séparatif réseau assainissement collectif (eaux usées et eaux pluviales) – Tranche n°1
Maître d'ouvrage	Commune de Ballon-Saint-Mars Collectivité
Description de l'action	<p>Le système d'assainissement de la commune de Ballon-Saint-Mars est composé d'une station d'épuration de type Lagunage aérée dimensionnée pour 1850 EH.</p> <p>Le réseau d'assainissement est constitué d'un réseau mixte (unitaire et séparatif), de 6 postes de refoulement et de 2 déversoirs d'orage sur réseau et d'un by-pass du réseau unitaire vers le réseau séparatif.</p> <p>La finalisation du schéma directeur d'assainissement (octobre 2021) a permis d'identifier une sensibilité importante du système d'assainissement aux eaux parasites (infiltration et météoriques) ainsi que des problématiques de fonctionnement réguliers des déversoirs d'orage pour des événements pluviométriques de faible intensité.</p> <p>Au regard des investigations complémentaires réalisées, le programme de travaux s'appuie en priorité sur la mise en séparatif des réseaux unitaires situés : rue de l'Ouest, rue Saint-Laurent, Rue de Monfort, rue du général de Gaulle, rue Carnot, rue du Général Coutard, rue René Cassin, rue de la Libération, rue de la Paix, rue Nationale.</p>
Partenaires	Agence de l'eau, Conseil départemental
Coût prévisionnel	1 252 185 € HT (eaux usées : 436 005,00 € et eaux pluviales : 816 180,00 €)
Plan de financement	Financement au titre de l'assainissement - eaux usées : <ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'eau : 174 402,00 € (40%) - Département de la Sarthe : 87 201,00 € -20%)

	- Autofinancement : 174 402,00 € (40%)
Calendrier	Années 2022 et 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	RAS





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°70 – Élaboration d'un Plan de Gestion sur l'ENS du Coteau des Buttes
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°70	Élaboration d'un Plan de Gestion sur l'ENS du Coteau des Buttes
Maître d'ouvrage	Commune de Ballon-Saint-Mars Collectivité
Description de l'action	<p>Les réservoirs de biodiversité tel que l'ENS du Coteaux des Buttes sont une des composantes majeures de la Trame Verte et Bleue, il est donc important de confirmer leurs rôles sur le territoire.</p> <p>De nombreux travaux sont déjà en place sur ce milieu ; des actions de protection et de préservation de la biodiversité sont à l'œuvre en lien avec le Département. Des animations et de la sensibilisation grand public sont également organisées sur cet espace (classes ENS, visites ...).</p> <p>Il s'agit de poursuivre et valoriser ces espaces à enjeu fort pour la biodiversité locale, en améliorant la connaissance de ces milieux et en mobilisant des outils d'inventaires, de préservation, de protection, de restauration et de gestion appropriés.</p> <p>Il est dans ce cadre proposé l'élaboration d'un Plan de Gestion</p>
Partenaires	Département CEN Pays du Mans /Région (TEN)
Coût prévisionnel	11 750€ HT
Plan de financement	Département 60% TEN : 2 350€ HT Autofinancement : 20%
Calendrier	2022

Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'actions réalisées au sein des réservoirs
--------------------------------------	---





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°71 – Isolation du Bâtiment « Ecole – Mairie » et créer un réseau de chauffage mutualisé
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 4	Transition écologique	
Action n° 71	Isolation de l'école et les bâtiments publics Créer un réseau de chauffage mutualisé	
Maître d'ouvrage	Commune de Courceboeufs Collectivité	
Maître d'ouvrage	Pays du Mans Syndicat Mixte	
Description de l'action	Engager la rénovation énergétique des bâtiments scolaires pour limiter leur consommation d'énergie due aux variations climatiques	
Partenaires		
Coût prévisionnel	75 043 €HT + 5000 € étude énergétique	
Plan de financement	Pays du Mans (Région) Etude énergétique	2 500 €
	DETR/DSIL	22 513 €
	Pacte Régional pour la Ruralité	15 009 €
	Département	15 009 €
	Autofinancement	22 512 €
Calendrier	Le début d'exécution de l'opération au 1 ^{er} trimestre 2022 Demande de devis (MAPA seuil 100.000 €) Lancement des travaux 2 ^{ème} Trimestre 2022 Fin des travaux 2 ^{ème} Trimestre 2022	
Indicateurs d'évaluation proposés		



**Fiche action n°72 – Rénovation énergétique de la mairie
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°72	Réhabilitation énergétique de la Mairie
Maître d'ouvrage	Commune de Joué l'Abbé Collectivité
Description de l'action	Le patrimoine immobilier communal doit s'adapter aux enjeux climatiques et d'énergie. Les locaux de la Mairie seront ainsi réhabilités en engageant les travaux de rénovation énergétique nécessaires sur l'aspect de l'éclairage et du chauffage.
Partenaires	Pays du Mans – Partenaires à contacter Audit énergétique réalisé : 1 100€ HT aidé à 50%
Coût prévisionnel	10 000 €
Plan de financement	A déterminer après contact avec les partenaires
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Récolement des factures payées pour l'investissement et suivi des consommations par bâtiments a posteriori



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

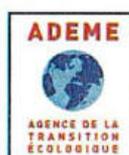


**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action n°73 – Rénovation énergétique de l'école primaire, de la garderie périscolaire et du restaurant scolaire

CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°73	Réhabilitation énergétique de l'école primaire, de la garderie périscolaire et du restaurant scolaire
Maître d'ouvrage	Commune de Joué l'Abbé Collectivité
Description de l'action	Le patrimoine immobilier communal doit s'adapter aux enjeux climatiques et d'énergie. Les locaux de l'école primaire, de la garderie périscolaire et du restaurant scolaire seront ainsi réhabilités en engageant les travaux de rénovation énergétique nécessaires : remplacement du système de chauffage dans le restaurant scolaire, mise en place d'une horloge de régulation de la VMC du restaurant scolaire et du périscolaire, isolation des murs extérieurs de l'école primaire)
Partenaires	Pays du Mans – Partenaires à contacter Audit énergétique réalisé : 2 200€ HT groupe scolaire aidé à 50% gain estimé à 11 000 € annuel
Coût prévisionnel	50 000 €
Plan de financement	A déterminer après contact avec les partenaires
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Récolement des factures payées pour l'investissement et suivi des consommations par bâtiments a posterii





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°74– Rénovation énergétique de l'école maternelle
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°74	Rénovation énergétique de l'école maternelle
Maître d'ouvrage	Commune de Joué l'Abbé Collectivité
Description de l'action	Le patrimoine immobilier communal doit s'adapter aux enjeux climatiques et d'énergie. Les locaux de l'école maternelle seront ainsi réhabilités en engageant les travaux de rénovation énergétique nécessaires : remplacement du système de chauffage vétuste par un autre mode de chauffage
Partenaires	Pays du Mans – Audit énergétique réalisé : 2 200€ HT groupe scolaire aidé à 50% Partenaires à contacter Audit énergétique réalisé : la Commission bâtiments doit se positionner sur les différentes propositions et analyser si d'autres travaux complémentaires seront à mettre en œuvre également (éclairage, extension ou non du bâtiment, locaux de rangement ...)
Coût prévisionnel	50 000 € pour solution à minima
Plan de financement	A déterminer après contact avec les partenaires
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Récolement des factures payées pour l'investissement et suivi des consommations par bâtiments a posteriori





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche Action n°75 : Engager des démarches participatives sur le verger conservatoire
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°75	Engager des démarches participatives sur le verger conservatoire
Maître d'ouvrage	Commune de Joué l'Abbé Collectivité
Description de l'action	Il s'agit ici d'organiser des démarches participatives et éducatives sur le verger conservatoire qui permettraient d'améliorer la sensibilisation du grand public et plus précisément des écoliers aux enjeux de la trame verte et bleue, avec une transmission des connaissances en termes de biodiversité, la promotion et l'éducation à l'environnement.
Partenaires	Pays du Mans /Région (TEN)
Coût prévisionnel	2 000€HT
Plan de financement	TEN : 600 € HT
Calendrier	2021-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de personnes sensibilisées Nombre d'événements organisés





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche Action n°76 : Création d'habitats en faveur de la biodiversité
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°76	Création d'habitats en faveur de la biodiversité
Maître d'ouvrage	Commune de Joué l'Abbé Collectivité
Description de l'action	Il s'agit ici de créer des habitats en faveur de la biodiversité (nichoirs à oiseaux, nichoirs pour abeilles, nichoirs pour chrysope et abris à chauve-souris) dans le but de généraliser leur développement et maintenir la biodiversité dite ordinaire dans les jardins, espaces urbains et autres espaces naturels.
Partenaires	Pays du Mans /Région (TEN)
Coût prévisionnel	1500€HT
Plan de financement	TEN : 450 € HT
Calendrier	2021-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'habitats créés





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n°77 – Eclairage public LED
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Action n°77	Passage à l'éclairage public LED
Maître d'ouvrage	Commune de La Bazoge Collectivité
Description de l'action	Poursuite du remplacement de l'éclairage public pour passer au LED et diminuer les dépenses associées. Associer à une nouvelle stratégie d'éclairage pour sécuriser les endroits clés et réduire la facture énergétique.
Partenaires	Entreprises privées
Coût prévisionnel	50 000€
Plan de financement	
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n°78 – Développement des énergies renouvelables
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Action n°78	Développement des énergies renouvelables
Maître d'ouvrage	Commune de La Bazoge Collectivité
Description de l'action	Installation d'équipements photovoltaïques : <ul style="list-style-type: none">- Au sol, autoconsommation et vente au surplus pour la station d'épuration communale- Ombrières sur parking des équipements publics
Partenaires	Cénovia / Le Mans Sun/Solewa/Brossier
Coût prévisionnel	3000 €
Plan de financement	100% CENOVIA
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action n°79 – Audit énergétique des bâtiments
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Action n°79	Audit énergétique des bâtiments
Maître d'ouvrage	Commune de La Bazoge Collectivité
Description de l'action	Réalisation d'un audit énergétique des bâtiments : <ul style="list-style-type: none"> - Écoles, - Salle du foyer des anciens - Mairie
Partenaires	Syndicat Mixte du Pays du Mans, Département de la Sarthe
Coût prévisionnel	7000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°80 : Aménagement de l'espace vert du haut du lac
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°80	Aménagement de l'Espace Vert du Haut du Lac
Maître d'ouvrage	Commune de La Bazoge Collectivité
Description de l'action	Intégrer les enjeux environnementaux et notamment ceux liés à la biodiversité au sein des bourgs, est une des ambitions du territoire. Il s'agit ici de valoriser et préserver des continuités écologiques et gestion / prévention des inondations, notamment en cœur de bourgs, car en plus d'être des espaces d'aménités environnementales favorisant le développement et la circulation des espèces faunistiques et floristiques, cela permet de préserver le cadre de vie et d'accueillir la biodiversité ordinaire. Ce site peut être valorisé en tant que sites de sensibilisation à l'environnement, au travers la multifonctionnalité de ces espaces en cœur de bourg entre espace écologique, gestion inondations, et de loisirs en lien avec les orientations inscrites dans le SCoT et le PCAET en termes de prise en compte de la biodiversité, de protection des principaux espaces support de biodiversité, de valorisation des dépendances vertes, ...
Partenaires	Pays du Mans /Région (TEN)
Coût prévisionnel	50 000€ HT
Plan de financement	TEN : 20 000 € HT
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche Action n°81 : Engager des démarches pédagogiques sur l'espace vert du Haut du Lac
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°81	Démarches pédagogiques sur l'espace vert Haut du Lac
Maître d'ouvrage	Commune de La Bazoge Collectivité
Description de l'action	Il s'agit ici d'organiser des projets éducatifs sur cet espace qui permettraient d'améliorer la sensibilisation du grand public et plus précisément des écoliers aux enjeux de la trame verte et bleue, avec une transmission des connaissances en termes de biodiversité, la promotion et l'éducation à l'environnement.
Partenaires	Pays du Mans /Région (TEN)
Coût prévisionnel	10 000€HT
Plan de financement	TEN : 3 000 € HT
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de personnes sensibilisées Nombre d'événements organisés



**Fiche projet n°82 – Réaménagement du chemin de Limagné
 CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°82	Réaménagement du chemin de Limagné
Maître d'ouvrage	Commune de La Guierche Collectivité
Description de l'action	<p>La voirie communale dite « Chemin de Limagné », se situe sur le parcours du GR 36, il dessert un quartier pavillonnaire de 25 maisons d'habitation et, en partie basse, des champs exploités et un espace naturel communal.</p> <p>2022 : L'objet de l'opération consiste à repenser entièrement la réhabilitation de cette voirie communale afin d'embellir le quartier tout en tenant compte des espaces naturels que cette voie dessert.</p> <p>Le principe est de créer un aménagement qui prend en compte les nouvelles problématiques environnementales avec un espace partagé entre véhicules et piétons intégrant des massifs et des plantations.</p> <p>Pour donner un caractère convivial à cette voie les plantations seront effectuées avec création d'une placette pour stationnement et espace paysagé. La tranquillité des riverains sera préservée.</p> <p>Côté aérien : les réseaux électrique, téléphonique et fibre seront enfouis (suppression de la pollution visuelle).</p> <p>Concernant l'éclairage public, celui-ci sera constitué de candélabres à LEDS situés côté noue pour être protégés des chocs potentiels de véhicules.</p> <p>Sur le plan sécuritaire : un plateau ralentisseur sera mis en place sur la rue de la Pilonière au niveau de l'entrée du chemin de Limagné » et de la Rue de l'Épine afin de ralentir les véhicules et améliorer la sécurité des piétons.</p> <p>Pour résumer :</p>

	<p>Phase 1 (2021) : Réfection des réseaux souterrains : réseau d'eau usée, réseau d'eau potable, réseau d'eau pluviale.</p> <p>Phase 2 (à compter de 2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfouissement de la ligne électrique HT par ENEDIS <p>Phase 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dissimulation des réseaux électriques basse tension et FRANCE Télécom et dépose des poteaux EDF. <p>Phase 4</p> <p>Aménagement urbain en trois lots (voirie – éclairage publique – aménagement des espaces verts (plantations)).</p>
Partenaires	<p>2022 :</p> <p>DEPARTEMENT DE LA SARTHE dont ATESART – ENEDIS – ORANGE.</p> <p>Convention avec le Département pour prise en charge partielle de l'enfouissement des réseaux EDF et France TELECOM.</p>
Coût prévisionnel	<p><u>A charge pour la collectivité :</u></p> <p>Coût total estimé pour l'enfouissement des réseaux ENEDIS (33 000 €) et France Télécom (40 000 €).</p> <p>Coût total estimé de l'opération aménagement de la voirie : 303 231.00 € HT soit 363 877.20 TTC :</p> <p><u>Détail en résumé / Estimation du bureau d'étude SODEREF:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispositions générales : 12 300.00 € HT - Accotement côté EST : 67 981.00 € HT - Accotement côté Ouest : 59 921.00 € HT - Impasse : 21 042.00 € HT - Parking + impasse : 15 321.00 € HT - Chaussée : : 55 475.00 € HT - Plateau RD49 : 24 957.00 € HT - Candélabres (hors fourreaux, câblage et armoire de commande) : 22 509.00 € HT - Plantations : 23 725.00 € HT
Plan de financement	<p>DETR : 30 %</p> <p>DSIL : 50 %</p> <p>COLLECTIVITE : 20 %</p>
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet n°83 – Protection de l’environnement et de la biodiversité par la végétalisation et le stockage carbone

CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°83	Végétalisation et stockage carbone
Maître d’ouvrage	Commune de La Guierche Collectivité
Description de l’action	<p>Plantation d’arbres dans une démarche écocitoyenne, création de haies, gestion raisonnée des espaces verts, optimisation des ressources du patrimoine naturel communal dans le cadre d’acquisition de réserves foncières.</p> <p>Objectif sur le mandat 2020/2026 : plantation de 2 500 arbres.</p> <p>2020/2021 : mise en place d’une mini forêt dite « la forêt des enfants » par la plantation d’arbres dans le cadre une naissance/un arbre.</p> <p>2021 : végétalisation des pieds de murs des habitations donnant sur rues et plantations le long d’une voie verte.</p> <p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plantation de haies dans le cadre d’aménagement de sentes piétonnes ➤ Classement de nouveaux arbres remarquables dans le PLU ➤ Végétalisation du cimetière (étude en cours) dans le cadre de l’extension du cimetière et l’aménagement d’un site cinéraire ➤ Plantations arbres fruitiers dans le cadre d’un verger communal, partagé. ➤ Végétalisation et plantations au sein du groupe scolaire

	<p>➤Poursuite de l'étude en cours par les services du CAUE sur la mise en place d'un plan de gestion différencié des espaces verts 2023 à 2026 :</p> <p>Actions similaires sur l'ensemble du territoire communal, Préservation des zones naturelles et humides pour la flore et la faune.</p>
Partenaires	CAUE – PAYS DU MANS (TEN)– REGION
Coût prévisionnel	60000 € HT
Plan de financement	Pays du Mans (TEN) : 48 000€ HT
Calendrier	2021-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	NEANT



**Fiche projet n°84 : Création d'une réserve naturelle
 CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°84	Création d'une réserve naturelle
Maître d'ouvrage	Commune de La Guierche Collectivité
Description de l'action	<p>Pour renforcer la fonctionnalité de la trame verte et bleue, et dans l'optique de protéger les richesses écologiques du territoire, il est important que les territoires créent, identifient, et mettent en avant de nouveaux réservoirs de biodiversité locaux pour tendre vers la restauration, le renforcement voire la création de continuités ou corridors écologiques.</p> <p>La commune envisage la création d'un noyau complémentaire local, classé en zone naturelle protégée au titre du prochain PLU, d'environ 5 Ha avec une zone humide en partie basse</p>
Partenaires	Pays du Mans /Région (TEN)
Coût prévisionnel	80 000€ HT
Plan de financement	TEN : 48 000€ HT CAUE ?
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface du réservoir créé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°85 – Réhabilitation, extension et rénovation énergétique de l'école
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Action n°85	Réhabilitation, extension et rénovation énergétique de l'école
Maître d'ouvrage	SIVOS La Guierche/Souillé ou Commune de La Guierche
Description de l'action	Opération d'extension de l'école (classe ou autre), réhabilitation, réaménagement et adaptation des locaux actuels et rénovation énergétique de l'ensemble. Enjeux et objectifs : installer et restructurer les locaux scolaires en fonction du nombre croissant d'élèves accueillis au sein du SIVOS tout en diminuant les consommations énergétiques et en changeant le mode de chauffage (aujourd'hui au fuel).
Partenaires	Constructeur en modulaire. Pays du Mans : Etude en cours de finalisation. Le SIVOS porteur du projet avec contractualisation possible avec la commune, voire portage communale. L'objectif de la 1 ^{ère} phase serait l'installation d'une construction modulaire type bois avec une performance énergétique respectant la réglementation thermique en vigueur (type BBC). La 2 ^{ème} phase verrait un réaménagement et une adaptation des locaux, combinés à des travaux d'amélioration énergétique.
Coût prévisionnel	Le coût estimatif de l'opération en 1 ^{ère} phase (équipement et installation) : 130 000 € HT pour l'investissement. Les études sont en cours pour la 2 ^{ème} phase, avec chiffrage à venir. Étude Pays du Mans : en coût HT 2 475€ aidé à 50%
Plan de financement	BP 2022 SIVOS/COMMUNE : 130 000 € HT DETR et DSIL : 80 %

Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	NEANT



ACTEE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



**Fiche action n°86 – Réhabilitation des logements de l'école
 CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 4	Transition écologique
Action n° 86	Réhabilitation des logements école
Maître d'ouvrage	Commune de Montbizot Collectivité
Description de l'action	<p>Réhabilitation de deux anciens logements d'instituteurs dans l'enceinte scolaire.</p> <p>Ces constructions des années 1970 accueillent aujourd'hui un locataire et le service RASED du territoire.</p> <p>Très énergivores, ils nécessitent une rénovation totale pour améliorer les performances énergétiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isolation par l'extérieur - Isolation de la toiture - Changement des huisseries - Changement des chaudières gaz
Partenaires	Programme petites villes de demain Région Europe Pays du Mans - Ademe
Coût prévisionnel	150 000 €
Plan de financement	DETR DSIL LEADER
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action n°87 – Création d'un réseau de haies bocagères
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°87	Création d'un réseau de haies bocagères
Maître d'ouvrage	Commune de Montbizot Collectivité
Description de l'action	<p>Outre l'intérêt agronomique et paysager, la présence de différentes haies, d'une diversité d'arbres et arbustes, de corridors biologiques et de lisières sont d'autant de réservoirs potentiels de nourriture, que de zones de refuge, de nidification, d'habitat pour la faune.</p> <p>Il s'agit ici de créer un réseau de nouvelles haies dans le bocage de la commune afin de préserver la biodiversité et de développer de nouveaux corridors écologiques.</p>
Partenaires	Pays du Mans /Région (TEN)
Coût prévisionnel	5 000€ HT
Plan de financement	TEN : 2 500 € HT
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de linéaires de haies créés



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche Projet n°88 – Aménagement de panneaux pédagogiques biodiversité
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°88	Aménagement de panneaux pédagogiques biodiversité
Maître d'ouvrage	Commune de Montbizot Collectivité
Description de l'action	Création de panneaux pédagogiques le long des voies vertes de l'Orne Saosnoise permettant d'aborder de manière pédagogique la connaissance et les enjeux liés aux espaces naturels et à la biodiversité. Cet espace à vocation à devenir un support d'initiation à la biodiversité pour sensibiliser les promeneurs et habitants à la richesse et à la préservation des milieux, par le biais d'outils de compréhension de la faune et la flore.
Partenaires	Pays du Mans /Région (TEN)
Coût prévisionnel	5 000€HT
Plan de financement	TEN : 2 000 € HT
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche Action n°89 – Création d'un verger communal
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°89	Création d'un verger communal
Maître d'ouvrage	Commune de Montbizot Collectivité
Description de l'action	Création d'un verger communal à plusieurs finalités : sociale et solidaire, pédagogique, écologique et économique. Plantation d'arbres fruitiers et essences locales, installation d'hôtels à insectes, nichoirs... pour améliorer la sensibilisation du grand public avec la promotion et l'éducation à l'environnement.
Partenaires	Pays du Mans /Région (TEN)
Coût prévisionnel	10 000€HT
Plan de financement	TEN : 3 000 € HT
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de plantations





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n°90 – Eclairage Public LED
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Action n°90	Nouvel éclairage public – quartier La Frilouse
Maître d'ouvrage	Commune de Neuville sur Sarthe Collectivité
Description de l'action	Réhabilitation de l'éclairage public datant des années 90, avec pour objectif une diminution de la consommation, un système plus économique et une meilleure performance énergétique. Harmonisation des éclairages dans les quartiers d'habitation
Partenaires	
Coût prévisionnel	Coût : 96 000 € dépenses d'investissement
Plan de financement	DETR 2022 : 40 % Financement communal : 60 %
Calendrier	2022 : travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n°91 – Schéma directeur assainissement Neuville-sur-Sarthe
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Action n°91	Nouveau schéma directeur assainissement
Maître d'ouvrage	Commune de Neuville sur Sarthe Collectivité
Description de l'action	Elaboration du nouveau schéma directeur d'assainissement (le précédent date de plus de 10 ans) afin de préparer le transfert de la compétence à la Communauté de communes, au plus tard le 1 ^{er} janvier 2026.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Coût : 40 000 € dépenses d'investissement – budget assainissement
Plan de financement	Financement communal : 50% Subvention agence de l'eau : 50 % (à demander)
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche action n°92 – Rénovation énergétique de la salle des fêtes
 CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 4	Transition écologique
Action n°92	Rénovation énergétique de la salle des fêtes
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-d'Assé Collectivité
Description de l'action	<p>Rénovation énergétique de la salle des fêtes avec extension des locaux pour l'adapter aux besoins.</p> <p>Maintenant que les travaux d'aménagement de la rue et du parking de la salle des fêtes sont réalisés, objectif de rénovation énergétique du bâtiment (isolation par l'extérieur...) avec mise aux normes et extension possible pour l'adaptation aux besoins des utilisateurs et du voisinage.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2023 – 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche Action n°93 – Création d'un circuit d'interprétation (arborétum, jardin botanique...)
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°93	Création d'un circuit d'interprétation (arborétum, jardin botanique ...)
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-d'Assé Collectivité
Description de l'action	Création d'un circuit d'interprétation en lien avec le parcours santé, le long de la Longève, permettant d'aborder de manière pédagogique la connaissance et les enjeux liés aux espaces naturels. Cet espace à vocation à devenir un support d'initiation à la biodiversité pour sensibiliser les promeneurs et habitants à la richesse et à la préservation des milieux, par le biais d'outils de compréhension de la faune et la flore.
Partenaires	Pays du Mans /Région (TEN)
Coût prévisionnel	10 000€HT
Plan de financement	TEN : 2 400 € HT
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche Action n°94 : Création d'habitats en faveur de la biodiversité
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°94	Création d'habitats en faveur de la biodiversité
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-d'Assé Collectivité
Description de l'action	Il s'agit ici de créer des habitats en faveur de la biodiversité (nichoirs à oiseaux, nichoirs pour abeilles, nichoirs pour chrysope et abris à chauve-souris) dans le but de généraliser leur développement et maintenir la biodiversité dite ordinaire dans les jardins, espaces urbains et autres espaces naturels.
Partenaires	Pays du Mans /Région (TEN)
Coût prévisionnel	1500€HT
Plan de financement	TEN : 450 € HT
Calendrier	2021-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'habitats créés





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°95 – Installation de toilettes sèches
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Action n°95	Installation de toilettes sèches
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Pavace Collectivité
Description de l'action	<p>Installation de 2 sanitaires autonomes à lombricompostage afin de participer à l'action de l'économie circulaire sur notre commune et d'éviter les déjections des promeneurs devant des propriétés. Ceci permet d'accéder aux commodités en libre-service dans le respect des lieux.</p> <p>Les toilettes sèches que nous proposons Sanisphère se fondent dans le paysage et ne craignent pas les inondations. (cf :fiche technique)</p>
Partenaires	Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe – Pays du Mans -Sanisphère- ADEME -DREAL
Coût prévisionnel	Installation de 2 toilettes sèches : 78 840 € HT
Plan de financement	<p>A prévoir :</p> <p>Demande de subvention européenne : LEADER</p> <p>Demande de subvention département</p> <p>Répondre aux Appels à projet</p> <p>Demande d'aide de la CDC</p> <p>Demande de DETR</p>
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action n°96 – Réhabilitation de l'éclairage public
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Action n°96	Réhabilitation de l'éclairage public sur la commune
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Pavace Collectivité
Description de l'action	Réhabilitation de l'éclairage public sur la commune en respectant les normes au niveau de l'éclairage pour réaliser des économies d'énergie,
Partenaires	AOM, Commune de St Pavace
Coût prévisionnel	90 000€ Tranche ferme : renouvellement (ZI de l'Epine, quartier La Belle Vaudière) Tranche conditionnelle : La Romerie Tranche 2 conditionnelle : chemin de la Houssaye avec enfouissement des réseaux
Plan de financement	Demande de DETR: oui Subvention du département
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche projet n°97 – Aménagement d'un espace naturel
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Action n°97	Aménagement d'un espace naturel dédié à l'éco pâturage, rucher communal et verger communal
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Pavace Collectivité
Description de l'action	<p>Favoriser et développer la biodiversité sur notre commune.</p> <p>La commune a des terres agricoles non exploitées, Pour favoriser l'entretien des terres, créer un espace pédagogique proche des écoles, créer un espace agréable de promenade et ainsi favoriser le développement de la biodiversité,</p> <p>Les citoyens veulent aussi que l'on continue la tradition des arbres de naissance c'est pourquoi nous avons pensé à un verger communal,</p> <p>En lien avec l'association Beelinked (Apiculteurs) nous souhaitons développer un espace pédagogique permettant d'observer la vie d'une ruche en toute sécurité,</p> <p>Proximité de l'école pour des projets pédagogiques</p> <p>La mise en place d'un éco pâturage permettrait aussi l'entretien des terres en herbes et donc de faire des économies en termes d'intervention et aussi contribuer à la diminution de l'impact carbone.</p>
Partenaires	Commune de St Pavace, Mouton Urbain, Cpie 72, département Installation prévue en fonction des subventions courant 2022/2023
Coût prévisionnel	<p>Eco pâturage : 15k€</p> <p>Le projet est en cours d'évolution en termes de surface.</p> <p>Rucher communal (2 ruches) : 700€</p> <p>Verger communal (coût non estimé à ce jour) : 3k€</p>

Plan de financement	Subvention Départementale : pour le verger communal Subvention de la région : arbres de naissance Répondre à des appels à projets pour ruchers et éco pâturage, Sinon autofinancement de la commune.
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Attractivité, animation



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n°98 – Maraichage biologique
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Action n°98	Maraichage biologique
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Pavace Collectivité
Description de l'action	Accompagner l'installation d'un maraicher biologique afin de favoriser l'approvisionnement en circuits courts pour le restaurant scolaire. Participer à l'augmentation de la production maraichère sur la commune, encourager l'agriculture biologique, Mobiliser les citoyens sur un projet innovant et rassembleur. Les parcelles disponibles sont situées sur des terres agricoles en bord de Sarthe. Favoriser les emplois par un chantier d'insertion
Partenaires	Gab72, Ciap
Coût prévisionnel	10K€
Plan de financement	Leader, ADEME ,
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n°99 - Création d'une haie bocagère
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°99	Création d'une haie bocagère
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Pavace Collectivité
Description de l'action	Outre l'intérêt agronomique et paysager, la présence de différentes haies, d'une diversité d'arbres et arbustes, de corridors biologiques et de lisières sont d'autant de réservoirs potentiels de nourriture, que de zones de refuge, de nidification, d'habitat pour la faune. Il s'agit ici de créer une haie bocagère d'environ 100m linéaire permettant de gérer les eaux pluviales en favorisant l'écosystème.
Partenaires	Pays du Mans /Région (TEN)
Coût prévisionnel	17 000€ HT
Plan de financement	TEN : 8 500 € HT
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de linéaires de haies créés



Fiche action n°100 – Rénover le gymnase
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n° 4	Transition écologique
Action n°100	Rénover le gymnase
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Jamme-Sur-Sarthe Collectivité
Description de l'action	Rénover et isoler le gymnase pour limiter les pertitions de chaleur et faciliter le chauffage de cet équipement en en limitant les coûts.
Partenaires	Plan de relance rénovation énergétique 2021 Région des Pays de la Loire (non notifié à ce jour) Département de la Sarthe (non notifié à ce jour)
Coût prévisionnel	533 000 € H.T.
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°101 – Rénover les logements sociaux rue du 11 novembre
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n° 4	Transition écologique
Action n°101	Rénover les logements sociaux dits PALULOS
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Jamme-Sur-Sarthe Collectivité
Description de l'action	Rénover et isoler les 6 logements communaux Rue du 11 novembre pour limiter les pertitions de chaleur et faciliter le chauffage de ces locaux en en limitant les coûts. Réfection complète des pièces d'eau. Dédier un des logements à la création d'un lieu de mémoire par la reconstitution d'un logement ouvrier du début du 20 ^e siècle. Intégration de celui-ci dans le parcours d'interprétation historique.
Partenaires	CAUE
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



**Fiche action n°102 – Engager un audit biodiversité
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°102	Audit biodiversité
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Jamme-sur-Sarthe Collectivité
Description de l'action	Réalisation d'un audit biodiversité pour connaître les actions à mener
Partenaires	Pays du Mans /Région (TEN)
Coût prévisionnel	5 000€HT
Plan de financement	TEN : 3 000€ HT
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'actions identifiées en faveur de la biodiversité





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°103 – Création d'un bois nourricier
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°103	Création d'un bois nourricier
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Jamme-sur-Sarthe Collectivité
Description de l'action	<p>Il s'agit de reconstituer des écosystèmes boisés sur des surfaces réduites en secteur urbanisé. Ces boisements procurent de nombreux services écosystémiques, améliorent le cadre de vie, et nécessitent très peu d'entretien. Les services écosystémiques sont de plusieurs de nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre l'effet « îlots de chaleur » dans un contexte de réchauffement climatique qui tend à s'accroître notamment lors des périodes estivales (canicules successives de 2019) ; • Construction de véritables refuges pour la biodiversité qui servent de continuité aux corridors écologiques. • Amélioration de la qualité des sols, ainsi que l'augmentation du stock carbone des territoires (sol, litière et biomasse) et des capacités de stockage annuelles. Ces espaces pourront notamment fournir localement de la ressource pour les usages communaux (en fonction des essences). Cela s'inscrit dans la stratégie Air-Energie-Climat du Pays, inscrite dans le PCAET qui fixe comme objectif la neutralité carbone (SNBC, Loi Energie-Climat). <p>Le bois créé fera environ 7 000m²</p>
Partenaires	Pays du Mans /Région (TEN)
Coût prévisionnel	60 000€ HT
Plan de financement	TEN : 32 000€ HT
Calendrier	2021-2023

Indicateurs d'évaluation proposés	
--------------------------------------	--





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n°104 – Création de haies nourricières et arbustes
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°104	Création de haies nourricières et arbustes
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Jamme-sur-Sarthe Collectivité
Description de l'action	Outre l'intérêt agronomique et paysager, la présence de différentes haies, d'une diversité d'arbres et arbustes, de corridors biologiques et de lisières sont d'autant de réservoirs potentiels de nourriture, que de zones de refuge, de nidification, d'habitat pour la faune. Il s'agit ici de créer un des haies et arbustes le long des chemins piétonniers sur environ 2km.
Partenaires	Pays du Mans /Région (TEN)
Coût prévisionnel	7 000€HT
Plan de financement	TEN : 3 500 € HT
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de linéaires de haies créés



**Fiche Action n°105 – Créer un circuit d’interprétation le long du chemin qui borde la Sarthe
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°105	Créer un circuit d’interprétation le long du chemin qui borde la Sarthe
Maître d’ouvrage	Commune de Sainte-Jamme-sur-Sarthe Collectivité
Description de l’action	Création d’un circuit d’interprétation sur le chemin le long de la Sarthe (derrière le Super U) permettant d’aborder de manière pédagogique la connaissance et les enjeux liés aux espaces naturels et à la biodiversité. Cet espace à vocation à devenir un support d’initiation à la biodiversité pour sensibiliser les promeneurs et habitants à la richesse et à la préservation des milieux, par le biais d’outils de compréhension de la faune et la flore.
Partenaires	Pays du Mans /Région (TEN)
Coût prévisionnel	6 000€HT
Plan de financement	TEN : 2 400 € HT
Calendrier	2022
Indicateurs d’évaluation proposés	Linéaire créé

**Fiche Action n°106 – Réaménagement d'un potager en verger communal
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°106	Réaménagement d'un potager en verger communal
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Jamme-sur-Sarthe Collectivité
Description de l'action	Création d'un verger communal à plusieurs finalités : sociale et solidaire, pédagogique, écologique et économique. Plantation d'arbres fruitiers et essences locales, installation d'hôtels à insectes, nichoirs... pour améliorer la sensibilisation du grand public avec la promotion et l'éducation à l'environnement.
Partenaires	Pays du Mans /Région (TEN)
Coût prévisionnel	5 250€HT
Plan de financement	TEN : 1 575 € HT
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de plantations



Fiche projet n°107 – Réfection des réseaux d'eaux usées et d'eau potable
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°107	Réfection des réseaux EU/EP
Maître d'ouvrage	Commune de Souillé Collectivité
Description de l'action	Mise en séparatif et réhabilitation des réseaux d'assainissement du centre bourg pour organisation de réseau séparatif EU/EP – objectif: favoriser le bon fonctionnement du traitement lagunes et répondre aux normes réglementaires d'auto-surveillance
Partenaires	Agence de l'eau Loire Bretagne et/ou Conseil Départemental
Coût prévisionnel	Le coût estimatif de la première phase est de 75 500 euros, un schéma directeur avec diagnostic des réseaux sera réalisé dans un deuxième temps suivi des travaux avec chiffrage à venir.
Plan de financement	BP 2022 : 75500.00 euros, Agence de l'eau 30%, Conseil Départemental 10% BP 2023-2024 chiffrage en cours
Calendrier	2022-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	NEANT



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche projet n°108 – Aménagement d’une coulée verte aux abords du ruisseau de l’Aunay
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°4	Transition écologique
Projet n°108	Aménagement d’une coulée verte aux abords du ruisseau de l’Aunay
Maître d’ouvrage	Commune de Souigné-sous-Ballon Collectivité
Description de l’action	Réalisation d’une coulée verte multifonctionnelle entre valorisation et préservation de continuités écologiques et gestion/prévention des inondations. En plus d’être des espaces d’aménités environnementales favorisant le développement et la circulation des espèces faunistiques et floristiques, les coulées vertes permettent de préserver le cadre de vie et d’accueillir la biodiversité ordinaire. Elles peuvent aussi être valorisées en tant que sites de sensibilisation à l’environnement.
Partenaires	Pays du Mans /Région (TEN)
Coût prévisionnel	95 000€ HT
Plan de financement	TEN : 38 000 € HT
Calendrier	2022
Indicateurs d’évaluation proposés	



ORIENTATION 5

Solidarité territoriale

Orientation 5 Solidarité territoriale					
N° action	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé	Coût prévisionnel € HT	Dispositif/contrat spécifique	Calendrier
109	CC Maine Cœur de Sarthe	Evènementiel passage flamme olympique	Non Chiffré		2024
110	CC Maine Cœur de Sarthe	Créer un guide communautaire des associations	Non Chiffré		2022
111	CC Maine Cœur de Sarthe	Olympiade intercommunal e des écoles	Non Chiffré		2022- 2024
112	CC Maine Cœur de Sarthe	Créer un évènement communautaire	Non Chiffré		2022- 2024
113	La Bazoge	Mise en œuvre vidéoprotection entrées de communes	Non Chiffré		2022
Actions et projets chiffrés orientation 5			NC		



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°108 – Créer une dynamique pour les jeux Olympiques de 2024
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°5	Solidarité territoriale
Action n°108	Organiser un événementiel territorial avec une cérémonie de passage de la flamme olympique dans chacune des communes
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l'action	La Communauté de Communes a été labelisée Terre de jeux par le Comité Olympique. Dans ce cadre elle a pour objectif de faire vivre à tous les émotions du sport et de donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure des jeux. L'objectif d'être un territoire impliqué dans la dynamique nationale permettra de faire grandir la communauté Paris 2024 et dec
Partenaires	Office du tourisme Associations sportives du territoire
Coût prévisionnel	Coût de mise à jour site internet env 500 € annuel Cout d'édition de la plaquette, revoir avec Laetitia cout bulletin ... Valorisation du temps de travail agent pour mise à jour
Plan de financement	
Calendrier	2022-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action n°109 –Grace à la dynamique des jeux Olympiques de 2024, promouvoir les associations sportives du territoire

•CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°5	Solidarité territoriale
Action n°109	Créer un guide communautaire des associations sportives
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l'action	Afin de faciliter l'information au plus grand nombre et de concourir au développement de l'offre sportive, la communauté de communes souhaite réunir les informations sur toutes les associations sportives du territoire. Pour répondre au plus grand nombre d'utilisateurs deux versions du guide seront disponibles, une dématérialisée sur le site de la Communauté de Communes et une version papier annuelle.
Partenaires	Office du tourisme Associations sportives du territoires
Coût prévisionnel	Coût de mise à jour site internet env 500 € annuel Cout d'édition de la plaquette, revoir avec Laetitia cout bulletin ... Valorisation du temps de travail agent pour mise à jour
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action n°110 – Créer une dynamique pour les jeux Olympiques de 2024
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°5	Solidarité territoriale
Action n°110	Mettre en place une olympiade intercommunale des écoles du territoire
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l'action	La Communauté de Communes a été labélisée Terre de jeux par le Comité Olympique. Dans ce cadre elle a pour objectif de faire vivre à tous les émotions du sport et de donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure des jeux, dès maintenant à l'échelle du territoire. On sait l'intérêt que la pratique sportive revêt pour se sentir bien dans sa vie et donc naturellement, l'éducation au sport dès le plus âge est alors un enjeu important. Afin de permettre au plus grand nombre d'enfants de pouvoir développer sa pratique sportive, le souhait de travailler avec les écoles du territoire sur la mise en place d'une olympiade intercommunale se déroulant en amont des jeux olympiques est posée.
Partenaires	Les écoles du territoire et donc l'éducation nationale Les associations sportives du territoire Le comité départemental Olympique et sportif de la Sarthe
Coût prévisionnel	Coût des transports inter communautaires pour les rencontres à redéfinir
Plan de financement	
Calendrier	Lancement du projet 1 ^{er} semestre 2022 pour appropriation des partenaires et organisation Début des olympiades dès rentrée sept 2022 et ce jusqu'en 2024

**Indicateurs d'évaluation
proposés**

Nombre d'écoles investi dans le projet
Nombre d'enfants ayant participé aux olympiades



Fiche action n°111 – Créer un évènement communautaire
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Orientation stratégique n°5	Solidarité territoriale
Action n°111	Créer un évènement aux couleurs de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe qui mobilise l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe EPCI
Description de l'action	L'action communautaire et son identité restent des concepts relativement peu partagés par les habitants. La communauté de communes souhaite donc porter un évènement festif qui concourent à la connaissance des enjeux de territoire mais qui permet surtout aux habitants et aux acteurs du territoire de se rencontrer et de nouer des liens. La population a besoin d'espaces organisés qui permettent la rencontre, l'intérêt culturel, une meilleure connaissance des acteurs et ce qu'elle que soit son investissement sur le territoire, son âge, sa commune de résidence.
Partenaires	La réussite de ce type d'évènements réside dans la dynamique partenariale, ainsi les communes, associations, entrepreneurs, écoles... devront être associés à ce projet.
Coût prévisionnel	Le budget est à définir. Toutefois afin de donner l'envie aux habitants et aux plus grands nombres il sera nécessaire de calibrer une enveloppe qui permette la proposition d'ateliers, de spectacles de qualité.
Plan de financement	
Calendrier	La communauté de communes ayant été labellisée Terres de Jeux 2024, la mobilisation sera déjà forte autour de cet enjeu, c'est pourquoi l'évènement est prévu en 2023. Il

	<p>permettra ainsi de pouvoir aussi être un tremplin de communication pour les événements liés aux Jeux.</p>
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<p>Evaluation quantitative : acteurs locaux mobilisés dans la mise en place du projet, nombre de personnes ayant fréquenté l'évènement, nombre de proposition sur la journée...</p> <p>Evaluation qualitative : hétérogénéité des acteurs et du public. Des échanges ont-ils lieu ? Sont-ils fluides ? Des personnes sont-elles restées plus longtemps que prévu ?</p>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°112 – Vidéo protection entrée de commune
CRTE de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Orientation stratégique n°5	Solidarité territoriale
Action n°112	Implantation de la vidéoprotection entrées de commune
Maître d'ouvrage	Commune de La Bazoge Collectivité
Description de l'action	Veiller à la sécurité des biens et des personnes, grâce à l'usage des nouvelles technologies.
Partenaires	Gendarmerie Nationale
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Annexe 3 : Tableau de synthèse du CRTE

Récapitulatif des actions et fiches projets CRTE Maine Cœur de Sarthe

Fiches communautaires

Orientation 1 Habitat et urbanisme – Fiches actions et projets					
N° action	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé	Coût prévisionnel € HT	Dispositif/contrat spécifique	Calendrier
5	CC Maine Cœur de Sarthe	Gestion locative du parc social	Non chiffré		2022
3	CC Maine Cœur de Sarthe	Etudes ORT	Non chiffré	PVD – ORT	2022
4	CC Maine Cœur de Sarthe	Elaborer une politique de l'habitat territoriale	Non chiffré	OPAH ou dispositif opérationnel à préciser	2022-2023
2	CC Maine Cœur de Sarthe	Diversifier le parc de logements locatifs	Non chiffré		2024
1	CC Maine Cœur de Sarthe	Planifier l'urbanisme intercommunal	200 000 €		2024-2025
Actions et projets chiffrés orientation 1			200 000 €		

Orientation 2 Mobilité et proximité					
N° action	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé	Coût prévisionnel € HT	Dispositif/contrat spécifique	Calendrier
16	CC Maine Cœur de Sarthe	Elaborer un schéma directeur des modes actifs	25 000		2022
17	CC Maine Cœur de Sarthe	Expérimenter un transport intracommunautaire	36 250		2022
19	CC Maine Cœur de Sarthe	Elaborer un nouveau projet territorial de santé	70 000		2022
20	CC Maine Cœur de Sarthe	Animation d'un réseau de santé	30 000	CPTS	2022
22	CC Maine Cœur de Sarthe	Conforter les Accueils de Loisirs Sans Hébergement	40 000		2022
24	CC Maine Cœur de Sarthe	Mettre en place un conseiller numérique	/		2022
21	CC Maine Cœur de Sarthe	Accompagnement des modes d'accueil individuel	/		2022-2023
23	CC Maine Cœur de Sarthe	Ouvrir Un Lieu d'Accueil Enfants Parents	30 000		2023
18	CC Maine Cœur de Sarthe	Développer un service TAD	19 000		2024
Actions et projets chiffrés orientation 2			250 250 €		

Orientation 3 Compétitivité et attractivité					
N° action	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé	Coût prévisionnel € HT	Dispositif/contrat spécifique	Calendrier
40	CC Maine Cœur de Sarthe	Aménagement ZA Chêne Rond + services mobilité	1 986 278		2022
41	CC Maine Cœur de Sarthe	Création d'une salle spécifique de tennis de table	1 870 280		2022
42	CC Maine Cœur de Sarthe	Développer la coopération entre acteurs économiques	38 000	PVD	2022
43	CC Maine Cœur de Sarthe	Elaboration d'une stratégie de développement éco PIDE	25 000	CTI	2022
45	CC Maine Cœur de Sarthe	Etude de potentiel touristique	30 000		2022
44	CC Maine Cœur de Sarthe	Organiser l'animation touristique du territoire	50 000		2023
46	CC Maine Cœur de Sarthe	Equipements sportifs de proximité	280 000		2022-2025
Actions et projets chiffrés orientation 3			4 279 558 €		

Orientation 4 Transition écologique					
N° action	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé	Coût prévisionnel € HT	Dispositif/contrat spécifique	Calendrier
65	SIAEP - Sainte Jamme / Montbizot	Promouvoir et développer les EnR	1 470 043		2021-2026
59	CC Maine Cœur de Sarthe	Prévention des Inondations	25 000 (Etude Monnet)		2022
63	CC Maine Cœur de Sarthe	Prévention des déchets	Non chiffré		2022
64	CC Maine Cœur de Sarthe	Promouvoir et développer les EnR	Non Chiffré		2022
66	SIAEP Fontenelles	Lutte CVM	847 765		2022
61	CC Maine Cœur de Sarthe	Etude en vue du transfert compétences eau/assainissement	200 000		2022-2024
62	CC Maine Cœur de Sarthe	Stockage carbone/lutte ruissellement	Non chiffré		2022-2026
58	CC Maine Cœur de Sarthe	Requalification bâtiment centre social	840 000		2023
60	CC Maine Cœur de Sarthe	Diagnostic alimentation durable PAT	40 000	PVD ?	2023
67	Syndicat des Landes	Réfection des réseaux EU/EP	96 810		2023
Actions et projets chiffrés orientation 4			3 519 621 €		

Orientation 5 Solidarité territoriale					
N° action	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé	Coût prévisionnel € HT	Dispositif/contrat spécifique	Calendrier
110	CC Maine Cœur de Sarthe	Créer un guide communautaire des associations	Non Chiffré		2022
111	CC Maine Cœur de Sarthe	Olympiade intercommunale des écoles	Non Chiffré		2022-2024
112	CC Maine Cœur de Sarthe	Créer un événement communautaire	Non Chiffré		2022-2024

109	CC Maine Cœur de Sarthe	Evènementiel passage flamme olympique	Non Chiffré		2024
Actions et projets chiffrés orientation 5			NC		

Récapitulatif des actions et fiches projets CRTE Maine Cœur de Sarthe

Fiches communautaires

Orientation 1 Habitat et urbanisme – Fiches actions et projets					
N° action	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé	Coût prévisionnel € HT	Dispositif/contrat spécifique	Calendrier
6	Ballon-Saint Mars	Reconversion ancienne gendarmerie	235 000	PVD	2022
8	La Bazoge	Réaménagement Avenue Nationale	2 827 527		2022
9	La Bazoge	Ouvrir la résidence autonomie sur le centre-bourg	Non Chiffré		2022
10	Montbizot	Agrandissement réaménagement atelier communal	120 000		2022
13	Saint Jean d'Assé	Création d'un atelier technique communal	410 000		2022
14	Saint Jean d'Assé	Mise en valeur du centre-bourg	Non Chiffrée		2022
15	Saint Pavace	Mise en œuvre préau école	50 000		2022-2023
7	Ballon-Saint Mars	Restructuration Mairie en pôle administratif et culturel	500 000	PVD	2023
11	Neuville sur Sarthe	Relocalisation et construction des ateliers techniques	850 000		2023
12	Neuville-sur-Sarthe	Réhabilitation accueil périscolaire	60 000		2023
Actions et projets chiffrés orientation 1			5 052 527 €		

Orientation 2 Mobilité et proximité					
N° action	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé	Coût prévisionnel € HT	Dispositif/contrat spécifique	Calendrier
27	Courceboeufs	Aménagement adressage Rue du Sergent Pitou	Non Chiffré		2022
28	Courceboeufs	Aménagement arrêt sécurisé cars Aléop	20 000		2022
29	Joué l'Abbé	Aménagements de sécurité Route de la Trugalle/ Rue de l'Eglise	300 000		2022
32	La Bazoge	Aménagement d'un cabinet paramédical	356 240		2022
34	Neuville sur Sarthe	Liaison douce Courty/halte TER	83 000		2022
35	Saint Pavace	Création espace de services	700 000		2022
37	Sainte Jamme sur Sarthe	Accompagner projet « Cette Famille »	15 000 (viabilisation)		2022
25	Ballon Saint Mars	Aménagements de sécurité Rue Saint Laurent RD300	294 851	PVD	2022-2023
36	Saint Pavace	Liaison douce vers collège Coulaines	209 450		2022-2023
38	Souillé	Apaisement circulation en centre bourg RD 148	Chiffrage en cours		2022-2023
26	Courceboeufs	Aménagement piétonniers PMR Rue des Tisserands	336 340		2023
30	Joué l'Abbé	Création d'un « poumon vert »	75 000		2023
31	Joué l'Abbé	Aménagement chemin de la Raterie	80 000		2023
33	Montbizot/Sainte Jamme sur Sarthe	Liaison douce Montbizot/Sainte Jamme	60 000		2023
39	Souigné sous Ballon	Nouveaux équipements scolaires et périscolaires	1 149 700		
Actions et projets chiffrés orientation 2			3 679 581 €		

Orientation 3 Compétitivité et attractivité					
N° action	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé	Coût prévisionnel € HT	Dispositif/contrat spécifique	Calendrier
54	Saint Pavace	Réhabilitation zone commerciale	206 000		2021-2022
50	Montbizot	Améliorer capacités et conditions d'accueil base de loisirs	175 000	PVD	2022
53	Neuville-sur-Sarthe	Aménagement d'un espace multisports	200 000		2022-2024
55	Saint Pavace	Mise en œuvre de jeux extérieurs enfants	6 000		2022
56	Saint Pavace	Aménagements périphériques espace commercial	60 000		2022
47	Ballon-Saint Mars	Valorisation du patrimoine historique et naturel	100 000	PVD	2023
48	La Bazoge	Aménagement Plan d'eau de Beaumanoir	Non Chiffré		2023
49	La Guierche	Aire d'accueil Vélo Buissonnière- gîte étape	Non Chiffrée		2023
51	Montbizot	Adapter le pôle associatif/ancienne école de filles	600 000	PVD	2023
52	Neuville sur Sarthe	Création d'une bibliothèque municipale	70 000		2023
57	Sainte Jamme sur Sarthe	Mettre en valeur le passé industriel et la mémoire ouvrière	100 000		2023
Actions et projets chiffrés orientation 3			1 517 000 €		

Orientation 4 Transition écologique					
N° action	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé	Coût prévisionnel € HT	Dispositif/contrat spécifique	Calendrier
75	Joué l'Abbé	Démarches participatives verger conservatoire	2 000	TEN	2021
76	Joué l'Abbé	Création d'habitat en faveur de la biodiversité	1 500	TEN	2021
87	Montbizot	Création d'un réseau de haies	5 000	TEN	2021
99	Saint-Pavace	Haie bocagère	17 000	TEN	2021
102	Sainte-Jamme-sur-Sarthe	Audit biodiversité	5 000	TEN	2021
83	La Guierche	Végétalisation et stockage carbone	60 000		2021-2023
68	Ballon-Saint Mars	Rénovation énergétique école Badinter TR2	173 700	PVD	2022
69	Ballon-Saint Mars	Mise en séparatif réseaux EU/EP TRI	1 252 185	PVD	2022
70	Ballon-Saint-Mars	Plan de gestion de l'ENS	11 750	TEN	2022
71	Courceboeufs	Rénovation énergétique école/Mairie et réseau de chaleur	80 043		2022
72	Joué l'Abbé	Réhabilitation énergétique Mairie	10 000		2022
73	Joué l'Abbé	Réhabilitation énergétique école, restaurant, garderie périscolaire	50 000		2022
80	La Bazoge	Aménagement espace vert Haut du Lac	50 000	TEN	2022
81	La Bazoge	Animations pédagogiques sur l'espace Haut du Lac	10 000	TEN	2022
82	La Guierche	Réaménagement chemin de Limagné	303 231		2022
86	Montbizot	Réhabilitation logements école	150 000	PVD	2022
90	Neuville sur Sarthe	Eclairage Public LED La Frilouse	96 000		2022
100	Sainte Jamme sur Sarthe	Rénovation énergétique gymnase	533 000		2022

77	La Bazoge	Eclairage Public LED	Non Chiffré		2022-2023
78	La Bazoge	Développement des EnR	Non Chiffré		2022-2023
79	La Bazoge	Audit énergétique bâtiments publics	Non Chiffré		2022-2023
91	Neuville sur Sarthe	Nouveau schéma directeur d'assainissement	40 000		2022-2023
95	Saint Pavace	Installation de toilettes sèches	78 840		2022-2023
96	Saint Pavace	Rénovation éclairage public LED	90 000		2022-2023
74	Joué l'Abbé	Réhabilitation énergétique école maternelle	50 000		2023
107	Souillé	Réfection des réseaux EU/EP	75 500		2022-2024
85	SIVOS La Guierche/Souillé	Extension/transformation et rénovation énergétique école primaire La Guierche	130 000 (phase 1)		2023
88	Montbizot	Panneaux pédagogiques	5 000	TEN	2023
97	Saint Pavace	Aménagement espace naturel, Eco pâturage, rucher communal	18 700 (chiffrage en cours)		2023
98	Saint Pavace	Maraichage biologique	10 000		2023
101	Sainte Jamme sur Sarthe	Rénovation logements « Palulos »	Non Chiffrée		2023
84	La Guierche	Création d'une réserve naturelle	80 000	TEN	
89	Montbizot	Création d'un verger communal	10 000	TEN	
92	Saint Jean d'Assé	Rénovation énergétique Salle des Fêtes	Non Chiffrée		
93	Saint-Jean-d'Assé	Circuit d'interprétation	10 000	TEN	
94	Saint-Jean-d'Assé	Création d'habitat en faveur de la biodiversité	1 500	TEN	
103	Sainte-Jamme-sur-Sarthe	Création d'un bois nourricier	60 000	TEN	
104	Sainte-Jamme-sur-Sarthe	Haies nourricières	7 000	TEN	
105	Sainte-Jamme-sur-Sarthe	Circuit d'interprétation	6 000	TEN	

106	Sainte-Jamme-sur-Sarthe	Réaménagement d'un potager en verger communal	5 250	TEN	
108	Souigné-sous-Ballon	Coulée verte aux abords de l'Aunay	95 000	TEN	
Actions et projets chiffrés orientation 4			3 523 196 €		

Orientation 5 Solidarité territoriale					
N° action	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé	Coût prévisionnel € HT	Dispositif/contrat spécifique	Calendrier
113	La Bazoge	Mise en œuvre vidéoprotection entrées de communes	Non Chiffré		2022
Actions et projets chiffrés orientation 5			NC		

Annexe 4 : Contributions des établissements publics et opérateurs

Partenaires Nationaux



Union Européenne



Partenaires Régionaux



Partenaires Locaux





Mairie de Ballon-Saint Mars



Mairie de Courceboeufs



Mairie de Joué-l'Abbé



Mairie de La Bazoge



Mairie de La Guierche



Mairie de Montbizot



Mairie de Neuville-sur-Sarthe



Mairie de Sainte-Jamme-sur-Sarthe



Mairie de Saint-Jean-d'Assé



Mairie de Saint-Pavace



Mairie de Souillé



Mairie de Soulligné-sous-Ballon



Mairie de Teillé

Contributions attribuées

	Fonds concerné	Collectivité	Libellé dossier	travaux éligibles	Montant attribué	Taux	Orientation stratégique correspondante	
2020	DETR	CC Maine Cœur de Sarthe	Construction d'une salle de tennis de table à Sainte Jamme sur Sarthe	1 438 360,00 €	370 000,00 €	25,72%	3 Compétitivité attractivité <i>Petites Villes de Demain</i>	
	DETR	La Bazoge	aménagement de sécurité et éclairage public LED route de la côte des Guigniers et impasse du Bois des Hogues	129 661,00 €	50 000,00 €	38,56%	2 Mobilité et proximité	
	DETR	La Guierche	renovation éclairage public centre bourg	72 352,00 €	30 000,00 €	41,46%	4 Transition écologique	
	DETR	Montbizot	Aménagement de sécurité routière en agglomération Création d'un plateau Rue Paillard Dudéré/Rue du Tertre	41 335,00 €	14 067,00 €	34,03%	2 Mobilité et proximité	
	DETR	Neuville sur Sarthe	Extension-réhabilitation de la Mairie et aménagement de l'espace public attenant	1 532 636,36 €	200 000,00 €	13,05%	1 Habitat - urbanisme	
	DETR	Sainte Jamme sur Sarthe	Modernisation éclairage public 3ème tranche	31 944,00 €	9 583,00 €	30,00%	4 Transition écologique	
	DETR	SIVOS La guierche/Souillé	Installation de volets roulants Ecole La Guierche	23 105,00 €	11 552,00 €	50,00%	4 Transition écologique	
	DETR	Souillé	Eclairage public	15 379,00 €	6 151,00 €	40,00%	4 Transition écologique	
	DETR	Souigné sous Ballon	Requalification et redynamisation du centre bourg	125 000,00 €	100 000,00 €	80,00%	1 Habitat - urbanisme	
	DSIL grandes priorités	Ballon-Saint Mars	Travaux de rénovation énergétique de 4 classes élémentaires - école BADINTER	88 958,00 €	44 000,00 €	49,46%	4 Transition écologique <i>Petites Villes de Demain</i>	
	DSIL grandes priorités	Saint Jean d'Assé	Aménagement de la rue Pierre Gagneau	337 382,00 €	145 000,00 €	42,98%	1 Habitat - urbanisme	
	DSIL grandes priorités	Saint Pavace	Installation de panneaux photovoltaïques sur l'école maternelle	42 598,00 €	21 000,00 €	49,30%	4 Transition écologique	
					3 878 710,36 €	1 001 353,00 €		

	Fonds concerné	Collectivité	Libellé dossier	travaux éligibles	Montant attribué	Taux	Orientation stratégique correspondante	
2021	DETR	Ballon-Saint Mars	Espace Saint Ellier: création d'un restaurant labellisé "Auberge de village" et de quatre meublés de tourisme	190 314,00 €	76 125,00 €	40,00%	2 Mobilité et proximité <i>Petites Villes de Demain</i>	
	DETR	Ballon-Saint Mars	gendarmerie pour la construction de logements locatifs	209 664,00 €	104 502,00 €	49,84%	1 Habitat - urbanisme <i>Petites Villes de Demain</i>	
	DETR	Joué l'Abbé	extension de la cour de l'école Jacqueline Duhême, retrait d'un bâtiment préfabriqué comportant de l'amiante, création d'un jardin partagé intergénérationnel	33 595,00 €	16 798,00 €	50,00%	2 Mobilité et proximité	
	DETR	La Bazoge	création de sanitaires à l'école primaire	17 704,06 €	8 852,00 €	50,00%	5 Solidarité territoriale	
	DETR	Montbizot	Aménagement de sécurité routière en centre bourg	437 100,00 €	139 872,00 €	32,00%	2 Mobilité et proximité	
	DETR	Neuville sur Sarthe	Aménagement de la Rue du Stade	949 910,00 €	189 982,00 €	20,00%	2 Mobilité et proximité	
	DETR	Sainte Jamme sur Sarthe	Modernisation du réseau d'éclairage public	29 888,00 €	14 944,00 €	50,00%	4 Transition écologique <i>Petites Villes de Demain</i>	
	DETR	Saint Jean d'Assé	Construction d'un atelier communal	410 000,00 €	139 832,00 €	34,11%	1 Habitat - urbanisme	
	DETR	Saint Pavace	Réhabilitation du bâtiment communal	154 351,00 €	61 741,00 €	40,00%	1 Habitat - urbanisme	
	DETR	Saint Pavace	Création et réfection de l'éclairage public	56 026,00 €	22 410,00 €	40,00%	4 Transition écologique	
	DETR	Saint Pavace	Sécurisation école	16 177,00 €	8 089,00 €	50,00%	5 Solidarité territoriale	
	DETR	Souillé	Eclairage public	31 088,00 €	12 695,00 €	40,84%	4 Transition écologique	
	DSIL	Courseboeufs	Aménagement du centre bourg avec sécurisation des déplacements piétons	295 775,00 €	100 902,00 €	34,11%	1 Habitat - urbanisme	
	DSIL	La Guierche	Rénovation de l'éclairage public en centre bourg	72 352,00 €	27 494,00 €	38,00%	4 Transition écologique	
	DSIL rénovation énergétique	CC Maine Cœur de Sarthe	Réhabilitation transformation du centre social à Ballon-Saint Mars	840 000,00 €	70 000,00 €	8,33%	4 Transition écologique <i>Petites Villes de Demain</i>	
	DSIL rénovation énergétique	Ballon-Saint Mars	Travaux de rénovation énergétique et mise en sécurité de 4 classes élémentaires	173 700,00 €	69 480,00 €	40,00%	4 Transition écologique <i>Petites Villes de Demain</i>	
	DSIL rénovation énergétique	Sainte Jamme sur Sarthe	Rénovation énergétique de la salle de sports	533 228,00 €	210 000,00 €	39,38%	4 Transition écologique <i>Petites Villes de Demain</i>	
	DSIL relance	La Bazoge	Travaux sur réseau d'assainissement	446 350,00 €	99 000,00 €	22,18%	4 Transition écologique	
	DSIL relance	La Bazoge	Transformation d'un bâtiment municipal en cabinet paramédical	362 824,00 €	73 447,00 €	20,24%	3 Compétitivité attractivité	
	DSIL relance	SIVU Les Landes	Mise aux normes des équipements sanitaires - réseau d'assainissement La Guierche	613 045,00 €	221 070,00 €	36,06%	4 Transition écologique	
					5 873 091,06 €	1 667 235,00 €		

Liste des actions soutenues par la Région des Pays de la Loire en faveur des collectivités locales du territoire dans le cadre du Plan de relance régional

Bénéficiaire	Localisation	Intitulé op	Date d'attribution de l'aide	Section	Montant vote
COMMUNE DE COURCEBOEUF	COURCEBOEUF	FRDC : Changement de chaudières dans les bâtiments communaux	23/09/2021	Investissement	15 009,00 €
COMMUNE DE SOULIGNE SOUS BALLON	SOULIGNE-SOUS-BALLON	Fonds école : Construction d'un nouveau restaurant scolaire	21/05/2021	Investissement	100 000,00 €
					115 009,00 €